A l'attention des professeur-e-s d'histoire du collège

Ces séquences s'inscrivent soit dans le programme de :

1ère année : 1789 à 1900 : Culture et mentalité ; organisation sociale, politique.

Ou

4<sup>ème</sup> année : 1945 à nos jours : Quelles transformations sociales et culturelles? La cause des femmes ; ou Questions vives : la question identitaire, la question nationale, la question des valeurs.

ou de culture générale, d'éducation aux citoyennetés du P.O.

## **PROPOSITIONS PEDAGOGIQUES**

# DE L'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES

COMMENT LA NAISSANCE DETERMINE ENCORE LES ROLES ET LA HIERARCHIE DANS LA SOCIETE

OU

**COMMENT L'ANCIEN REGIME PERDURE DANS NOS MENTALITES** 

#### **CONSTATS**

Il subsiste, dans nos sociétés démocratiques, nombres de discriminations au détriment des femmes, tant au niveau politique (les obstacles sont encore considérables à une représentation équilibrée<sup>1</sup>), économique (orientation professionnelle<sup>2</sup>, discriminations salariales<sup>3</sup>, plafond de verre, travail domestique non rémunéré, temps partiel, pauvreté, etc.<sup>4</sup>) social (répartition inégale des tâches domestiques, responsabilité des soins aux enfants, aux personnes dépendantes, violences conjugales etc.) et culturel (invisibilité médiatique, artistique, publicités, langage sexistes, <sup>5</sup>etc.). Le genre masculin/féminin conditionne chacun-e dans un rôle qu'il/elle doit jouer sur la scène sociale et implique des rapports sociaux inégalitaires au détriment des femmes, mais qui limitent aussi les hommes.

L'origine de ces discriminations remonte loin dans le temps. Elle provient des représentations collectives, des mentalités, qui font perdurer des schémas de pensée d'une époque pourtant révolue, celle où régnait la loi du plus fort, la subordination, où l'inégalité dans la complémentarité était la condition même de l'harmonie sociale décrétée par Dieu, à tout le moins ses interprètes, alors même que les principes qui sous-tendent nos sociétés ont totalement changé de paradigme.

Autrefois il était légitime de penser les humains, comme étant inégaux, de les classer hiérarchiquement selon un « *ordre* » de fonction et de valeur complémentaire: le clergé, qui pense, qui prie, la noblesse, qui défend, le Tiers-Etat qui travaille. La naissance déterminait la place de chacun-es dans la société.

La Révolution française, incarnation de la philosophie des Lumières, a renversé cette vision de « l'harmonie sociale » et institué le principe selon lequel tous les hommes naissent libres et égaux.

Ce principe est désormais le socle nos sociétés démocratiques par l'inscription de l'égalité dans nos constitutions nationales<sup>6</sup>. Il est aussi au cœur de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU de 1948<sup>7</sup>, fondement du droit international reconnu par la plupart des Etats de la planète, réaffirmé par de nombreux traités internationaux des droits de l'homme, dont la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'éqard des femmes* (CEDEF ou CEDAW en anglais<sup>8</sup>) ratifié par la plupart des Etats de la planète<sup>9</sup>.

Or force est de constater que dans nos sociétés démocratiques, les hommes naissent libres et égaux sauf les femmes. Si juridiquement les droits ont progressé, les représentations collectives n'ont pas évolué d'où le fossé entre les droits acquis et la réalité du terrain toujours discriminante envers les femmes. Les mentalités continuent de percevoir les rôles des individus, hommes et femmes, dans la société en fonction de leur naissance.

Autrefois les trois « ordres » se complétaient dans une répartition des tâches « divinement » hiérarchisée. Or aujourd'hui nos sociétés se référent encore très largement à cette complémentarité « naturellement » hiérarchique

#### Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> « AUX URNES, CITOYENNES, la conquête des droits politiques et la représentation des femmes en politique » propositions pédagogiques, B. Gaspoz, DIP, 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> http://www.ge.ch/egalite/formation/welcome.asp

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> http://www.ge.ch/egalite/egalite-professionnelle/welcome.asp

<sup>4</sup> http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05.html et http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/dos.html

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> http://www.ge.ch/egalite/image-societe/welcome.asp

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Exemple : la Constitution suisse et son Art. 8 Egalité

<sup>1</sup> Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. 2 Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.

<sup>3</sup> L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. (1981)

<sup>4</sup> La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

<sup>8</sup> http://www2.ohchr.org/french/law/cedaw.htm

<sup>9</sup> http://www.un.org/fr/documents/udhr/instruments.shtml

des sexes. Etre né femme ou homme dans nos sociétés conditionne son rôle, sa place, sa vie comme autrefois pour les trois *ordres*, naître noble ou roturier conditionnait son destin.

La différence anatomique, le sexe biologique, pas plus que la couleur de la peau, ou la couleur des yeux, ne devrait déterminer, conditionner les choix de vie d'un individu, où l'Egalité et la Liberté sont des principes fondamentaux inaliénables. Il faut déconstruire ces schémas de pensée et les rapports sociaux de genre venus d'un autre temps pour les accorder à nos valeurs et permettre à toutes et tous de faire valoir ses potentialités indépendamment de sa naissance. Mettre fin à la domination masculine implique la disparition des catégories de genre, non pas pensée comme une indifférenciation, mais pensée comme une infinité de possibles. « Rien ne me paraît plus contestable que le slogan qui voue le monde nouveau à l'uniformité, donc à l'ennui. Je ne vois pas que de ce monde-ci l'ennui soit absent ni que jamais la liberté crée l'uniformité [...] . Affranchir la femme, c'est refuser de l'enfermer dans les rapports qu'elle soutient avec l'homme, mais non les nier; qu'elle se pose pour soi elle n'en continuera pas moins à exister aussi pour lui : se reconnaissant mutuellement comme sujet chacun demeurera cependant pour l'autre un autre. »

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Déconstruire les genres. Remettre en cause les stéréotypes de genre qui conditionnent encore aujourd'hui dans nos sociétés les hommes et les femmes dans des rôles prédéterminés en fonction de leur naissance, plus précisément de leur anatomie sexuelle, dans une complémentarité hiérarchisée au détriment des femmes.

Identifier, analyser, comprendre le processus pour prévenir les discriminations sexistes.

Favoriser la connaissance par la comparaison entre le passé et le présent. Exercer la mise à distance critique grâce à la perspective historique.

## I. TOUS LES HOMMES NAISSENT LIBRES ET EGAUX...

Connaître l'histoire des idées de l'Egalité et de la Liberté qui fondent la légitimité de l'organisation sociale et politique de nos sociétés actuelles au travers de quelques textes de philosophes des Lumières.

### II. POURQUOI LES HOMMES SONT PLUS EGAUX QUE LES FEMMES...

Comprendre ce paradoxe de la Révolution française, incarnation de la philosophie des Lumières, où tous les Hommes sont déclarés égaux sauf les femmes! Analyser à travers les débats des révolutionnaires législateurs comment ils ont déclaré l'Egalité entre les Hommes tout en justifiant l'exclusion et la subordination des femmes par une différence naturelle.

## III. POUR QUE LES FEMMES NAISSENT AUSSI LIBRES ET EGALES...QUE LES HOMMES

Repérer et déconstruire les modes de pensée qui en appellent à la « nature » pour légitimer les hiérarchies de genre qui continuent aujourd'hui dans nos sociétés à organiser les discriminations à l'égard des femmes (évincement des femmes du pouvoir, justification de l'infériorité des salaires, répartition sexuée du travail salarié et domestique, prédominance du masculin dans le langage, etc.)

## **PREAMBULE**

Chacune des trois parties comprend :

- Une introduction explicative pour les professeur-e-s
- Des lectures ou des liens pour prolonger la réflexion.
- Un dossier comprenant de nombreux documents avec des niveaux de complexité différents afin de choisir les plus adaptés en fonction du public ciblé.
- Des pistes d'exploitation possibles

Si l'égalité est au cœur de ces séquences, la liberté la fonde, ce pourquoi il est loisible de suivre l'ordre de présentation chronologique, partie I, II, III, ou de choisir de commencer par un état des lieux de la situation actuelle, notamment en sélectionnant un élément déclencheur dans la partie III, pour revenir ensuite au Passé avec la partie I, II. Chacune des parties peut aussi faire l'objet d'une étude pour elle-même.

A chacun selon son projet.

#### I. TOUS LES HOMMES NAISSENT LIBRES ET EGAUX...

Connaître l'histoire des idées de l'Egalité et de la Liberté qui fondent la légitimité de l'organisation sociale et politique de nos sociétés actuelles au travers de quelques textes de philosophes des Lumières.

#### **INTRODUCTION**

## L'esprit des Lumières<sup>10</sup>

## de Tzvetan Todorov

Le premier trait constitutif de la pensée des Lumières consiste à privilégier ce que l'on choisit et décide soi-même, au détriment de ce qui vous est imposé par une autorité extérieure. Cette préférence comporte deux facettes, l'une critique, l'autre : il faut se soustraire à toute tutelle imposée aux hommes du dehors et se laisser guider par les lois, normes, règles voulues par ceux-là mêmes à qui elles s'adressent. Emancipation et autonomie sont les deux temps d'un même processus, également indispensables. Pour pouvoir s'y engager il faut disposer d'une entière liberté d'examiner, de questionner, de critiquer, de mettre en doute : plus aucun dogme ni aucune institution n'est sacré.

Une conséquence indirecte mais décisive de ce choix est la restriction portant sur le caractère de toute autorité : celleci doit être homogène avec les hommes, c'est-à-dire naturelle et non surnaturelle C'est en ce sens que les Lumières produisent un monde désenchanté, obéissant de part en part aux mêmes lois physiques, ou, pour ce qui concernent les sociétés humaines, aux mêmes normes morales.

La tutelle sous laquelle vivaient les hommes avant les Lumières était, en tout premier lieu, de nature religieuse ; son origine était donc à la fois antérieure à la société présente et surnaturelle. C'est à la religion que vont s'adresser les critiques les plus nombreuses, visant à rendre possible la prise en main par l'humanité de son propre destin.

Ayant rejeté le joug ancien, les hommes fixeront leurs nouvelles lois et normes à l'aide de moyens purement humains —plus de place ici pour la magie ni pour la révélation. A la certitude de la Lumière viendra se substituer la pluralité des lumières. La première autonomie conquise est celle de la connaissance. Celle-ci part du principe qu'aucune autorité, aussi bien établie et prestigieuse soit-elle, ne se trouve à l'abri de la critique. La connaissance n'a que deux sources, la raison et l'expérience, et toutes deux sont accessibles à chacun.

(...) l'exigence d'autonomie transforme encore plus profondément les sociétés politiques ; elle prolonge et accomplit la séparation du temporel et du spirituel. (...)

Le premier principe est celui de la **souveraineté**, principe déjà ancien qui reçoit un contenu nouveau : **la source de tout pouvoir est dans le peuple et rien n'est supérieur à la volonté générale**.

Le second est celui de **la liberté de l'individu** vis-à-vis de tout pouvoir étatique, légitime ou illégitime, dans les limites d'une sphère qui lui est propre ; pour l'assurer on veille **au pluralisme et à l'équilibre des différents pouvoirs**.

(...) L'esprit des Lumières ne se réduit pas à la seule exigence d'autonomie, mais apporte aussi ses propres moyens de régulation. Le premier d'entre eux concerne la finalité des actions humaines libérées. À son tour, celle-ci descend sur terre : elle ne vise plus Dieu mais les hommes. En ce sens, la pensée des Lumières est un humanisme ou, si l'on préfère, un anthropocentrisme. Il n'est plus nécessaire, comme le demandaient les théologiens, d'être toujours prêt à sacrifier l'amour des créatures à celui du Créateur ; on peut se contenter d'aimer d'autres êtres humains. Quoi qu'il en soit de la vie dans l'au-delà, **l'homme doit donner sens à son existence terrestre. La quête du bonheur remplace celle du salut**. L'État lui-même ne se met pas au service d'un dessein divin, il a pour objectif le bien-être de ses citoyens. La seconde restriction apportée à la libre action des individus comme des communautés consiste à affirmer que tous **les êtres humains possèdent, de par leur nature même d'humains, des droits inaliénables**. Les Lumières absorbent ici l'héritage de la pensée du droit naturel, telle qu'elle se formule au milieu du XVIIIe siècle : à côté des droits dont les citoyens jouissent dans le cadre de leur société, ils en détiennent d'autres, communs à tous les habitants du globe et donc à chacun, droits non écrits mais non moins impérieux pour autant.

Tout être humain a droit à la vie. La peine de mort est donc illégitime, même lorsqu'elle frappe un criminel qui a tué :

<sup>10</sup> Tzvetan Todorov, « l'esprit des Lumières », in catalogue de l'exposition : Lumières ! Un héritage pour demain, Ss la dir. De Yann Fauchois, Thierry Grillet, Tzvetan Todorov, BNF 2006.

si l'assassinat privé est un crime, comment l'assassinat public pourrait-il ne pas en être un ? Tout être humain a droit à l'intégrité de son corps. La torture est donc illégitime, même lorsqu'elle est pratiquée au nom de la raison d'État.

L'appartenance au genre humain, à l'humanité universelle est plus fondamentale encore que l'appartenance à telle ou telle société. L'exercice de la liberté se trouve donc contenu par l'exigence d'universalité et le sacré, qui a quitté les dogmes et les reliques, s'incarne désormais dans ces "droits de l'homme" nouvellement reconnus. Si tous les êtres humains possèdent un ensemble de droits identiques, il s'ensuit qu'ils sont égaux en droit : la demande d'égalité découle de l'universalité. Elle permet d'engager des combats qui se poursuivent de nos jours : les femmes devraient être égales aux hommes devant la loi ; l'esclavage, aboli – l'aliénation de la liberté d'un être humain ne pouvant jamais être légitime ; les pauvres, les sans-grades, les marginaux, reconnus dans leur dignité ; et les enfants, perçus en tant qu'individus.

## Qu'est-ce que l'homme ?11

À cette question, il existait en effet avant les Lumières grosso modo trois réponses disponibles. La première relève de la vision traditionnelle : l'homme se définit par son appartenance à une lignée, qu'elle soit clan, tribu ou nation. Pris en ce sens, l'homme est d'abord et avant tout un "fils de" ; c'est la filiation qui résume son identité. La seconde définition correspondrait aux grandes cosmologies antiques qui attribuent à l'homme une place définie dans l'univers, limitrophe de l'animalité et de la divinité : animal supérieur, rationnel et politique, l'homme peut aussi, dit Aristote, "se rendre immortel autant qu'il est possible" et espérer par sa sagesse accéder à une quasi-divinité. Enfin, troisième réponse possible, la définition théologique voit en l'homme essentiellement une créature de Dieu : c'est le divin qui est le tenant et l'aboutissant de l'humain.

La caractéristique commune de ces trois réponses est que **l'homme doit chercher ailleurs qu'en lui-même ce qui le définit**: dans un passé mythique, dans un ordre cosmique ou dans un au-delà divin. Qu'arrive-t-il, comme c'est le cas à l'aube de la modernité, quand la tradition est controversée, quand le cosmos se brouille et quand le religieux est en guerre ? Il devient nécessaire, pour tenter de sauver l'unité d'un monde qui se perd, de dégager une définition "interne" de l'homme. C'est cette tentative d'identifier une "nature humaine" qui débute avec l'école du droit naturel moderne et que les Lumières vont achever. Pierre Manent a trouvé les mots justes pour décrire le mouvement : "Au commencement, le monde était informe et vide, sans lois, ni arts, ni sciences, et l'esprit de l'homme flottait au-dessus des ténèbres. Telles sont, en somme, les premières paroles que l'homme se dit à lui-même lorsque, rejetant la loi chrétienne comme la nature païenne, il décide de ne recevoir son humanité que de lui-même, qu'il entreprend d'être l'auteur de sa propre genèse."

"L'homme décide de ne recevoir son humanité que de lui-même" : à vrai dire, cette décision désigne davantage un problème qu'une solution, car, là encore, plusieurs voies sont possibles :

Première option : penser que la nature de l'homme réside dans sa nature, c'est-à-dire dans son corps. C'est la position matérialiste, qui s'exprimera dans toute sa diversité, depuis le Traité de la nature humaine de Hume (1739) jusqu'au De l'homme d'Helvétius (1773), en passant par L'Homme machine de La Mettrie (1748) et les ouvrages de Diderot...

La deuxième solution consiste à identifier l'essence de l'homme dans sa liberté. Selon elle, l'humanité ne réside ni dans une nature spécifique ni d'ailleurs dans une culture particulière, mais dans la capacité qu'a l'homme de s'arracher aux besoins naturels et aux déterminations de son histoire. C'est la position de l'humanisme abstrait, qu'incarnent Rousseau et Kant.

Troisième option, enfin, où il s'agit de considérer que l'essence de l'homme réside dans son individualité, c'est-à-dire dans une liberté incarnée dans une nature concrète, située hic et nunc. Ce sera la position romantique, dont les germes se trouvent pourtant ancrés dans le Siècle des lumières et, encore une fois, chez Rousseau et Kant.

Pierre-Henri Tavoillot, « l'idée d'universalité », », in catalogue de l'exposition : Lumières ! Un héritage pour demain, Ss la dir. De Yann Fauchois, Thierry Grillet, Tzvetan Todorov, BNF 2006.

## **EN SAVOIR PLUS**

Lumières! Un héritage pour demain, Ss la dir. De Yann Fauchois, Thierry Grillet, Tzvetan Todorov, BNF 2006 Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, 1755 Encyclopédie Diderot d'Alembert, 1766.

Rousseau, Du Contrat social, 1762.

Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), **Histoire des femmes en Occident**, 5 vol., tome 4:le XIX<sup>ème</sup> siècle, tome 5 :le XX<sup>ème</sup> siècle, Plon 1991-2.

Joan Scott, *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Albin Michel, 1998. FRAISSE Geneviève, *Muse de la Raison, la démocratie exclusive et la différence des sexes*, Paris, Folio, 1995. VIENNOT Eliane (dir.), *La Démocratie «à la française»*, ou les femmes indésirables, Paris, CEDREF, Publications de l'Université Paris 7- Denis Diderot, 1996.

BRIVE, Marie-France, (dir.), Les Femmes et la Révolution française, tome 1, Modes d'action et d'expression, nouveaux droits, nouveaux devoirs, tome 2, L'Individuel et le social, apparitions et représentations, tome 3, L'Effet 89, 1991, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1989, 1990,1991.

DUHET, Paule-Marie, éd., Cahiers de doléances des femmes en 1789 et autres textes, Paris, Des Femmes, 1981. GODINEAU Dominique, Les Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988.

Sophie Mousset, Olympe de Gouges et les droits de la femme, coll. Les marginaux, ed du Felin, 2003.

HUNT Lynn, Le Roman familial de la Révolution française, Paris, Albin Michel, 1995.

MARAND-FOUQUET Catherine, La Femme au temps de la Révolution française, Paris, Stock, 1989.

Ballmer-Cao T., Mottier V., Sgier L., Genre et politique. Débats et perspectives, Gallimard, Paris, 2000.

Yannick Ripa: Les femmes, actrices de l'histoire, 1789-1845, Campus-Sedes, 1999

Christine Bard (sous la direction): Un siècle d'antiféminisme, Fayard, 1999

Christine Dauré (sous la direction): Encyclopédie politique et historique des femmes, Puf, 1997

Michèle Le Doeuff : Le sexe du savoir, Aubier, 1998

Olympe de Gouges, **Oeuvres d' Olympe de Gouges**, présentées par Benoite Groult, coll. mille et une femmes, ed. Mercure de France, 1986.

#### **DOSSIER**

## Qu'est-ce qu'un homme?

Document 1 : Rousseau, extrait du discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, 1755

« Je ne vois dans tout animal qu'une machine ingénieuse, à qui la nature a donné des sens pour se remonter ellemême, et pour se garantir, jusqu'à un certain point, de tout ce qui tend à la détruire, ou à la déranger. J'aperçois précisément les mêmes choses dans la machine humaine, avec cette différence que la Nature seule fait tout dans les opérations de la bête, au lieu que l'homme concourt aux siennes, en qualité d'agent libre.

L'une choisit ou rejette par instinct, et l'autre par un acte de liberté ; ce qui fait que la bête ne peut s'écarter de la règle qui lui est prescrite, même quand il lui serait avantageux de le faire, et que l'homme s'en écarte souvent à son préjudice. C'est ainsi qu'un pigeon mourrait de faim près d'un bassin rempli des meilleures viandes, et un chat sur un tas de fruits, ou de grain quoique l'un et l'autre put très bien se nourrir de l'aliment qu'il dédaigne, s'il s'était avisé d'en essayer ; c'est ainsi que les hommes dissolus se livrent à des excès, qui leur causent la fièvre et la mort ; parce que l'Esprit déprave les sens, et que la volonté parle encore quand la Nature se tait.

[...] La nature commande à tout animal, et la bête obéit. L'homme éprouve la même impression, mais il se reconnaît libre d'acquiescer, ou de résister; et c'est surtout dans la conscience de cette liberté que se montre la spiritualité de son âme. »

#### L'Egalité

Document 2 : Jaucourt, extrait de l'article « Egalité naturelle », encyclopédie Diderot d'Alembert, 1766.

« ÉGALITÉ NATURELLE (Droit nat.) est celle qui est entre tous les hommes par la constitution de leur nature seulement. Cette égalité est le principe et le fondement de la liberté.

L'égalité *naturelle ou morale* est donc fondée sur la constitution de la nature humaine commune à tous les hommes, qui naissent, croissent, subsistent, et meurent de la même manière.

Puisque la nature humaine se trouve la même dans tous les hommes, il est clair que, selon le droit naturel, chacun doit estimer et traiter les autres comme autant d'êtres qui lui sont naturellement égaux, c'est-à-dire, qui sont hommes aussi bien que lui.

De ce principe de l'égalité *naturelle des hommes,* il résulte plusieurs conséquences. Je parcourrai les principales. 1° Il résulte de ce principe, que tous les hommes sont naturellement libres, et que la raison n'a pu les rendre dépendants que pour leur bonheur.

- 2° Que, malgré toutes les inégalités produites dans le gouvernement politique par la différence des conditions, par la noblesse, la puissance, les richesses, etc., ceux qui sont les plus élevés au-dessus des autres, doivent traiter leurs inférieurs comme leur étant naturellement égaux, en évitant tout outrage, en n'exigeant rien au-delà de ce qu'on leur doit et en exigeant avec humanité ce qui leur est dû le plus incontestablement.
- (..) Cependant qu'on ne me fasse pas le tort de supposer que par un esprit de fanatisme, j'approuvasse dans un état cette chimère de l'égalité absolue, que peut à peine enfanter une république idéale; je ne parle ici que de l'égalité naturelle des hommes; je connais trop la nécessité des conditions différentes, des grades, des honneurs, des distinctions, des prérogatives, des subordinations, qui doivent régner dans tous les gouvernements; et j'ajoute même que l'égalité naturelle ou morale n'y est point opposée. Dans l'état de nature, les hommes naissent bien dans l'égalité, mais ils n'y sauraient rester; la société la leur fait perdre, et ils ne redeviennent égaux que par les lois. "

## L'origine de l'inégalité

Document 3 : Rousseau, extrait du discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, 1755

« Tant que les hommes se contentèrent de leurs cabanes rustiques, tant qu'ils se bornèrent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arêtes, à se parer de plumes et de coquillages, à se peindre le corps de diverses couleurs, à perfectionner ou embellir leurs arcs et leurs flèches, à tailler avec des pierres tranchantes quelques Canots de pêcheurs ou quelques grossiers instruments de Musique ; En un mot tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvait faire, et qu'à des arts qui n'avaient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent libres, sains, bons et heureux autant qu'ils pouvaient l'être par leur Nature, et continuèrent à jouir entre eux des douceurs d'un commerce indépendant : mais dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre;

dès qu'on s'aperçut qu'il était utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire et les vastes forêts se changèrent en des Campagnes riantes qu'il fallut arroser de la sueur des hommes, et dans lesquelles on vit bientôt l'esclavage et la misère germer et croître avec les moissons. »

## La loi rétablit l'égalité

**Document 4**: Rousseau, extrait *du Contrat social*, I, 9, GF, p. 64,1762.

« Je terminerai ce chapitre et ce livre par une remarque qui doit servir de base à tout le système social ; c'est qu'au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental substitue au contraire une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention et de droit. »

#### La liberté

Document 5 : inconnu, extrait de l'article « Liberté naturelle », encyclopédie Diderot d'Alembert, 1751 à 1772.

« Liberté naturelle, (*Droit naturel*.) Droit que la nature donne à tous les hommes de disposer de leurs personnes et de leurs biens, de la manière qu'ils jugent la plus convenable à leur bonheur, sous la restriction qu'ils le fassent dans les termes de la loi naturelle, et qu'ils n'en abusent pas au préjudice des autres hommes. Les lois naturelles sont donc la règle et la mesure de cette *liberté*; car quoique les hommes dans l'état primitif de nature, soient dans l'indépendance les uns à l'égard des autres, ils sont tous sous la dépendance des lois naturelles, d'après lesquelles ils doivent diriger leurs actions.

Le premier état que l'homme acquiert par la nature, et qu'on estime le plus précieux de tous les biens qu'il puisse posséder, est l'état de *liberté*; il ne peut ni se changer contre un autre, ni se vendre, ni se perdre; car naturellement tous les hommes naissent libres, c'est - à - dire, qu'ils ne sont pas soumis à la puissance d'un maître, et que personne n'a sur eux un droit de propriété.

En vertu de cet état, tous les hommes tiennent de la nature même, le pouvoir de faire ce que bon leur semble, et de disposer à leur gré de leurs actions et de leurs biens, pourvu qu'ils n'agissent pas contre les lois du gouvernement auquel ils se sont soumis. »

#### La liberté

Document 6 : Beccaria, des délits et des peines, 1764

« Il n'y a plus de liberté dès lors que les lois permettent qu'en certaines circonstances l'homme cesse d'être une personne pour devenir une chose. »

#### La liberté est un présent du ciel

**Document 7** : Article *Autorité Politique*, encyclopédie Diderot d'Alembert, rédigé par Diderot.

« Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel, et chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussitôt qu'il jouit de la raison. Si la nature a établi quelque *autorité*, c'est la puissance paternelle ; mais la puissance paternelle a ses bornes ; et dans l'état de nature elle finirait aussitôt que les enfants seraient en état de se conduire. Toute autre *autorité* vient d'une autre origine que la nature. Qu'on examine bien et on la fera toujours remonter à l'une de ces deux sources : ou la force et la violence de celui qui s'en est emparé, ou le consentement de ceux qui s'y sont soumis par un contrat fait ou supposé entre eux et à qui ils ont déféré l'*autorité*.

La puissance qui s'acquiert par la violence n'est qu'une usurpation et ne dure qu'autant que la force de celui qui commande l'emporte sur celle de ceux qui obéissent; en sorte que si ces derniers deviennent à leur tour les plus forts, et qu'ils secouent le joug, ils le font avec autant de droit et de justice que l'autre qui le leur avait imposé. La même loi qui a fait l'autorité la défaite alors; c'est la loi du plus fort.

Quelquefois l'autorité qui s'établit par la violence change de nature ; c'est lorsqu'elle continue et se maintient du consentement exprès de ceux qu'on a soumis ; mais elle rentre par-là dans la seconde espèce dont je vais parler ; et celui qui se l'était arrogée devenant alors prince cesse d'être tyran.

La puissance qui vient du consentement des peuples suppose nécessairement des conditions qui en rendent l'usage légitime utile à la société, avantageux à la république, et qui la fixent et la restreignent entre des limites ; car

l'homme ne peut ni ne doit se donner entièrement et sans réserve à un autre homme, parce qu'il a un maître supérieur au-dessus de tout, à qui il appartient tout entier. C'est Dieu dont le pouvoir est toujours immédiat sur la créature, maître aussi jaloux qu'absolu, qui ne perd jamais de ses droits et ne les communique point. Il permet pour le bien commun et le maintien de la société que les hommes établissent entre eux un ordre de subordination, qu'ils obéissent à l'un d'eux; mais il veut que ce soit par raison et avec mesure, et non pas aveuglément et sans réserve, afin que la créature ne s'arroge pas les droits du créateur. (...)

Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux ; et cette autorité est bornée par les lois de la nature et de l'Etat... Le prince ne peut donc disposer de son pouvoir et de ses sujets sans le consentement de la nation et indépendamment du choix marqué par le contrat de soumission... Les conditions de ce pacte sont différentes dans les différents Etats. Mais partout la nation est en droit de maintenir envers et contre tout le contrat qu'elle a fait ; aucune puissance ne peut le changer. »

#### L'égalité en société

Document 8: Rousseau, du Contrat social, I1, 11, GF, p. 91, 1762

« Si l'on recherche en quoi consiste précisément le plus grand bien de tous, qui doit être la fin de tout système de législation, on trouvera qu'il se réduit à ces deux objets principaux, la liberté et l'égalité. La liberté, parce que toute dépendance particulière est autant de force ôtée au corps de l'État; l'égalité, parce que la liberté ne peut subsister sans elle. J'ai déjà dit ce que c'est que la liberté civile; à l'égard de l'égalité, il ne faut pas entendre par ce mot que les degrés de puissance et de richesse soient absolument les mêmes, mais que, quant à la puissance, elle soit audessous de toute violence et ne s'exerce jamais qu'en vertu du rang et des lois, et quant à la richesse, que nul citoyen ne soit assez opulent pour pouvoir en acheter un autre, et nul assez pauvre pour être contraint de se vendre: Ce qui suppose du côté des grands modération de biens et de crédit, et du côté des petits, modération d'avarice et de convoitise. Cette égalité, disent-ils, est une chimère de spéculation qui ne peut exister dans la pratique: Mais si l'abus est inévitable, s'ensuit-il qu'il ne faille pas au moins le régler? C'est précisément parce que la force des choses tend toujours à détruire l'égalité, que la force de la législation doit toujours tendre à la maintenir. »

### **PISTES D'EXPLOITATION**

- Doc 1 : quelle différence y a-t-il entre l'Homme et l'animal ? qu'est-ce qui caractérise l'humanité ?
- Doc 2 : Pourquoi parle-t-on d'égalité « naturelle » ? En quoi consiste-t-elle ? Quelles sont les conséquences qui en découlent ?
- Doc 2 et Doc 3 : Les Humains peuvent-ils vivre en état d'égalité « naturelle » en société ?
- Doc 2 et 4 : Comment faire pour retrouver l'égalité dans une société ? Donnez des exemples.
- Doc 5 : Que signifie être libre pour un hominidé des origines, à l'état de nature ? Quelles sont les lois « naturelles » ?
- Doc 5 et Doc 6 : Que signifie être libre pour un Homme qui vit en société ? Comment peut être conçue la liberté en société ?
- Doc 7 : Quelles sont les différentes autorités ? Laquelle est naturelle ? Laquelle est légitime ? Quelles sont les conséquences politiques de l'égalité et de la liberté ?
- Doc 8 : Comment peuvent être conçues l'égalité et la liberté en société ? En quoi consiste la législation ? Donnez des exemples.

## II. POURQUOI LES HOMMES SONT PLUS EGAUX QUE LES FEMMES...

Comprendre ce paradoxe de la Révolution française, incarnation de la philosophie des Lumières, où tous les Hommes sont déclarés égaux sauf les femmes! Analyser à travers les débats des révolutionnaires législateurs comment ils ont déclaré l'Egalité entre les Hommes tout en justifiant l'exclusion et la subordination des femmes par une différence naturelle.

#### **INTRODUCTION**

La Révolution française proclame l'égalité des droits entre les hommes et la liberté individuelle de chacun dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et dans le même temps elle exclue les femmes de la citoyenneté. Comment justifier cette exclusion des femmes de l'exercice des droits dont l'universalité a pourtant été proclamée ? Comment justifier leur relégation dans l'espace privé de la famille tandis que l'espace public est assigné aux hommes ? Comment expliquer la légalisation de la subordination des femmes aux hommes et la restriction de leur liberté par le Code civil ? Comment justifier de telles décisions, valider de telles institutions, faire accepter comme normal et juste une telle iniquité ?

En s'inspirant de Rousseau, les révolutionnaires vont affirmer que les femmes ne peuvent pas être des citoyennes parce qu'elles sont différentes des hommes par « nature ». Qualifiées pour la vie domestique et la maternité, elles sont physiquement et intellectuellement incapables d'être à la hauteur du référent masculin. Désormais l'écart entre individus nés libres et les femmes « naturellement » assujetties est en train de naître. Les femmes sont rapidement exclues de l'espace public révolutionnaire : interdiction des clubs de femmes qui avaient été créés, interdiction de participer à la Garde Nationale, d'être incorporées à l'armée. Elles vont se voir exclues du suffrage dit « universel » inscrit en juin 1793 dans la Constitution, même si des voix s'élèvent pour dénoncer cette injustice parmi les législateurs.

Les discours politiques, philosophiques, scientifiques vont ainsi valider la domination masculine sur les femmes par l'argument de la différence des sexes « naturelle ». « Quand la hiérarchie était présumée être la forme naturelle de la société, les rôles sociaux et les identités subjectives coïncidaient ; chacun naissait à sa place et y restait. L'idée de l'égalité entre les individus posait donc la question de l'identité sous un jour nouveau. C'est seulement quand les gens ont été vus comme formellement égaux que la différence sexuelle en soi a pu être pensée »<sup>12</sup> « La naturalisation des femmes servit de socle au dispositif hiérarchique de la démocratie représentative dont les règles furent admises par tous les partis politiques. (...) La construction des différences a commandé l'ensemble des pratiques politiques : du Code civil à la formation du citoyen en passant par les programmes scolaires. »<sup>13</sup>

#### **EN SAVOIR PLUS**

Paroles d'hommes (1790-1793), Condorcet, Prudhomme, Guyomar... présentées par Elisabeth Badinter, Paris 1989. Olympe de Gouges, Oeuvres d'Olympe de Gouges, présentées par Benoite Groult, coll. mille et une femmes, ed. Mercure de France, 1986.

La place des femmes dans l'histoire, une histoire mixte, collectif Ss dir. Geneviève Dermenjian, Irène Jami, Annie Rouquier, Françoise Thébaud, Ed Belin, Association Mnémosyne, 2012.

Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), **Histoire des femmes en Occident**, 5 vol., tome 4:le XIX<sup>ème</sup> siècle, tome 5 :le XX<sup>ème</sup> siècle, Plon 1991-2.

Histoire des femmes, coll. Ss dir. Michelle Perrot, Georges Duby, 5 volumes, Paris, Plon, 1991-1992.

Anne Verjus, le cens et la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848, Belin 2002.

Joan W. Scott, la citoyenne paradoxale, Albin Michel, 1998.

Carole Pateman, le contrat sexuel, Ed. La découverte et Institut Emilie du Châtelet, 2010

Joan Scott, La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme, Albin Michel, 1998.

<sup>12</sup> Joan W. Scott, de l'utilité du genre, Fayard, 2012

<sup>42</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Michelle Riot-Sarcey, L'historiographie fran4aise et le concept de genre, in revue d'histoire moderne et contemporaine, <a href="http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Axe">http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Axe</a> de recherche genre/Seminaires/RHMC 474 0805.pdf

FRAISSE Geneviève, **Muse de la Raison, la démocratie exclusive et la différence des sexes**, Paris, Folio, 1995. VIENNOT Eliane (dir.), **La Démocratie «à la française», ou les femmes indésirables**, Paris, CEDREF, Publications de l'Université Paris 7- Denis Diderot, 1996.

BRIVE, Marie-France, (dir.), Les Femmes et la Révolution française, tome 1, Modes d'action et d'expression, nouveaux droits, nouveaux devoirs, tome 2, L'Individuel et le social, apparitions et représentations, tome 3, L'Effet 89, 1991, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1989, 1990,1991.

DUHET, Paule-Marie, éd., Cahiers de doléances des femmes en 1789 et autres textes, Paris, Des Femmes, 1981. GODINEAU Dominique, Les Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988.

Sophie Mousset, **Olympe de Gouges et les droits de la femme**, coll. Les marginaux, ed du Felin, 2003. Ballmer-Cao T., Mottier V., Sgier L., **Genre et politique. Débats et perspectives**, Gallimard, Paris, 2000.

Yannick Ripa: Les femmes, actrices de l'histoire, 1789-1845, Campus-Sedes, 1999

Christine Bard (sous la direction): Un siècle d'antiféminisme, Fayard, 1999

Christine Dauré (sous la direction) : Encyclopédie politique et historique des femmes, Puf, 1997

Michèle Le Doeuff: Le sexe du savoir, Aubier, 1998

## La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Document 1: Extraits, 1789

#### **Article premier**

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

#### Article II

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

#### Article III

Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

#### **Article IV**

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

#### **Article V**

La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

#### Article V

La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

#### Article VII

Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout Citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

#### **Article VIII**

La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

#### **Article IX**

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la Loi.

## Article X

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

## **Article XI**

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi.

#### **Article XII**

La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

#### **Article XIII**

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés.

## **Article XIV**

Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

## **Article XV**

La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

#### **Article XVI**

Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

#### **Article XVII**

La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

## La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne

Document 2 : Préambule à la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, Olympe de Gouges, 1792

« À décréter par l'Assemblée nationale dans ses dernières séances ou dans celle de la prochaine législature.

## **PRÉAMBULE**

Homme, es-tu capable d'être juste? C'est une femme qui t'en fait la question; tu ne lui Ôteras pas du moins ce droit. Dis-moi? Qui t'a donné le souverain empire d'opprimer mon sexe? Ta force? Tes talents? Observe le créateur dans sa sagesse; parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles vouloir te rapprocher, et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple de cet empire tyrannique.

Remonte aux animaux, consulte les éléments, étudie les végétaux, jette enfin un coup d'œil sur toutes les modifications de la matière organisée ; et rends-toi à l'évidence quand je t'en offre les moyens ; cherche, fouille et distingue, si tu le peux, les sexes dans l'administration de la nature. Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef-d'œuvre immortel.

L'homme seul s'est fagoté un principe de cette exception. Bizarre, aveugle, boursouflé de sciences et dégénéré, dans ce siècle de lumières et de sagacité, dans l'ignorance la plus crasse, il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles ; qui prétend jouir de la révolution, et réclamer ses droits à l'égalité, pour ne rien dire de plus.

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous. En conséquence, le sexe supérieur en beauté, comme en courage dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les Droits suivants de la Femme et de la Citoyenne.

## Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne

Document 3 : Olympe de Gouges, 1792

## **Article premier**

La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

## **Article II**

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression.

#### Article III

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme: nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

#### **Article IV**

La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

#### **Article V**

Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société : tout ce qui n'est pas défendu par ces lois, sages et divines, ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

#### Article VI

La Loi doit être l'expression de la volonté générale; toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation; elle doit être la même pour tous : toutes les citoyennes et tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

## **Article VII**

Nulle femme n'est exceptée; elle est accusée, arrêtée, et détenue dans les cas déterminés par la Loi. Les femmes obéissent comme les hommes à cette Loi rigoureuse.

## **Article VIII**

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée aux femmes.

#### **Article IX**

Toute femme étant déclarée coupable, toute rigueur est exercée par la Loi.

#### Article X

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes fondamentales; la femme a le droit de monter sur l'échafaud; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune, pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la Loi.

### **Article XI**

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute Citoyenne peut donc dire librement: je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

#### **Article XII**

La garantie des droits de la femme et de la citoyenne nécessite une utilité majeure; cette garantie doit être instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de celles à qui elle est confiée.

## **Article XIII**

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, les contributions de la femme et de l'homme sont égales; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges des dignités et de l'industrie.

## **Article XIV**

Les Citoyennes et Citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique. Les Citoyennes ne peuvent y adhérer que par l'admission d'un partage égal, non seulement dans la fortune, mais encore dans l'administration publique, et le droit de déterminer la quotité l'assiette, le recouvrement et la durée de l'impôt.

## **Article XV**

La masse des femmes, coalisée pour la contribution celle des hommes, a le droit de demander compte, à tout agent public, de son administration.

### **Article XVI**

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution; la constitution est nulle, si la majorité des individus qui composent la Nation, n'a pas coopéré à sa rédaction.

## **Article XVII**

Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés; elles sont pour chacun un droit inviolable et sacré; nul ne peut en être privé comme vrai patrimoine de la Nature, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

## Document 4 : Postambule de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, Olympe de Gouges, 1792

#### **POSTAMBULE**

Femme, réveille-toi; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers; reconnais tes droits. Le puissant empire de la Nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. Ô femmes! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la révolution? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé. Dans les siècles de corruption vous n'avez régné que sur la faiblesse des hommes. Votre empire est détruit; que vous reste-t-il donc? La conviction des injustices de l'homme. La réclamation de votre patrimoine fondée sur les sages décrets de la Nature. Qu'auriez-vous à redouter pour une si belle entreprise? (...) Craignez-vous que nos Législateurs français, correcteurs de cette morale, ne vous répètent: femmes, qu'y a-t-il de commun entre vous et nous? Tout, auriez-vous à répondre. S'ils s'obstinaient, dans leur faiblesse, à mettre cette inconséquence en contradiction avec leurs principes, opposez courageusement la force de la raison aux vaines prétentions de supériorité; réunissez-vous sous les étendards de la philosophie; déployez toute l'énergie de votre caractère, et vous verrez bientôt ces orgueilleux, nos serviles adorateurs rampants à vos pieds, mais fiers de partager avec vous les trésors de l'Être Suprême. Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de vous en affranchir; vous n'avez qu'à le vouloir. » (...)

# Le partisan de l'égalité politique entre les individus ou problème très important de l'égalité en droits et de l'inégalité en fait

**Document 5**: P. Guyomar (1757-1826), député des Côtes-du-Nord à la Convention. Proche des Montagnards.3' annexe à la séance de la Convention nationale. Archives parlementaires, 29 avril 1793, tome 63.

« J'ai profondément médité la déclaration des Droits de l'homme, vivant soit en France, soit en toute autre contrée du monde. J'ai attaché la même idée que les Latins au mot homme; et voilà peut-être l'origine de mon erreur bien excusable. En effet leur homo exprimait lui seul ces deux mots consacrés par l'usage, l'homme, la femme; Je m'en servirai donc aussi, et si j'ai employé le mot individu, c'est qu'il m'a paru le plus propre à indiquer les hommes de tout sexe, de tout âge, tous membres, à mon avis, de la grande famille qui habite le monde. Cela posé, la première question qui se présente à l'esprit d'un partisan de l'égalité politique entre les individus de l'espèce humaine, est celle-ci: la déclaration des Droits de l'homme est-elle commune à la femme ? Voilà le problème qui existe par le fait: il m'a paru facile à résoudre par le droit. En conséquence je dis oui, j'attends qu'un homme plus éclairé dise non. A cet avantage il réunira celui de l'usage et du préjugé. J'ai cru devoir les combattre comme contraires aux principes du cosmopolisme, de l'égalité, de la liberté, dont je fais profession. Il y a quatorze ans que je n'avais pas de patrie, qu'il existait une noblesse dans le pays où je vivais. J'eus le courage alors de consigner ma profession de foi politique dans deux discours intitulés, le *Citoyen de l'univers, l'Antinoble.* Je bravai les traits du ridicule, sans toutefois espérer de ma jeunesse la réalité de la République démocratique après laquelle je soupirais.

Tous ces détails nécessaires prouvent ma confiance dans les mêmes principes, ma bonne foi dans mes rêves réels ou prétendus, et ma franchise dans tous les temps de l'esclavage ou de la liberté. Animé par la raison, la justice, Inhumanité, je vais faire le parallèle de l'homme et de la femme, mots sous lesquels je comprendrai désormais les garçons et les filles qui sont aussi des individus (diversement baptisés) de l'espèce humaine, foulant une terre commune.

Quelle est donc la prodigieuse différence qui existe entre l'homme et la femme ? Je n'en vois aucune dans les traits caractéristiques. Je veux dire l'âme pour ceux qui les admettent, la raison et les passions pour les partisans de l'un ou de l'autre système. Il y a sans doute une différence, c'est celle des sexes. Celle-là n'est pas certes à l'avantage de notre orgueil, puisqu'elle nous rapproche des animaux auxquels nous tenons sous divers rapports. Comme nous, ces êtres sensibles sont habitants du globe; mais je ne conçois pas comment une différence sexuelle en mettrait une dans l'égalité des droits. Quoi ! Ce serait là la ligne de démarcation tracée par la nature entre la partie souveraine et la partie sujette dans l'espèce humaine. En ce cas-là, les femmes naissent et demeurent esclaves, et inégales en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune des hommes.

Telle est l'explication naturelle qu'il faut donner, dans ce système, à l'article premier des Droits; j'avoue que, dans le second article, la femme jouit de la sûreté, de la propriété qu'il garantit: on semblerait convenir par-là que les droits doivent être communs et réciproques. J'en pourrai donc tirer un argument favorable, que le troisième article va me

donner lieu de présenter dans le plus grand jour. « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

De deux choses l'une, ou la nation est composée d'hommes et de femmes, ou elle ne l'est que d'hommes. Dans le premier cas, les hommes forment un corps, contre l'esprit de l'article; dans le second cas, les femmes sont les îlotes de la République<sup>14</sup>. Choisissez de bonne foi, la différence des sexes est-elle un titre mieux fondé que la couleur des nègres à l'esclavage ?

La philosophie vient de rendre ces hommes à la grande famille, et la réunion des Noirs et des Blancs fera époque dans les annales du genre humain. Cette réunion tardive des mâles diversement colorés, dans les mêmes assemblées primaires, fera connaître tout à la fois, et l'imbécillité, et la dépravation humaine, et le triomphe éclatant du philosophe sur les gens à préjugés.

Ou je me trompe lourdement, ou une peau blanche, noire, ne caractérise pas plus l'exclusion à la souveraineté dans l'espèce humaine, qu'un sexe mâle, féminin. D'où je conclus que la supériorité que les hommes affectent par le fait sur les femmes, est aussi attentatoire à la justice qu'à la souveraineté. Tout ou rien, voilà l'alternative que les partisans de l'égalité et de la liberté peuvent et doivent proposer. Dans cette grande cause les de mi-moyens sont aussi illusoires que dérisoires. En effet, l'homme et la femme sont indépendants l'un de l'autre, dans l'état de nature où les rencontres sont fortuites: supposons que l'un et l'autre vivent à des distances immenses, dans les bois; ces deux individus sont un tout pour la région que chacun habite; dans une démocratie, gouvernement qui approche le plus de l'état de nature, l'homme et la femme sont chacun un tout, c'est-à-dire membre du souverain. L'espèce humaine réunie en société perd sans doute son indépendance naturelle. Elle se soumet à des lois qui assurent l'égalité et la liberté à chaque individu de l'association. Chaque individu aussi a le droit de concourir personnellement à la confection des lois communes, ou de nommer à cet effet des représentants dans une société répandue sur un trop vaste territoire. Alors la difficulté, l'impossibilité même où se trouve la nation de se réunir en corps de peuple délibérant, indiquent le recours à des mandataires élus par le souverain. Celui-ci a le droit de rejeter ou de sanctionner les lois que ses délégués lui présentent, soit comme conventions du pacte social, soit comme expression de la volonté générale, à laquelle la volonté particulière doit se soumettre: ce qui est d'autant plus juste que tout droit suppose un devoir. Où est donc l'obligation de la femme d'obéir à des lois auxquelles elle ne concourt ni directement ni indirectement? Où est l'échange politique de l'indépendance naturelle que chaque individu tient de Dieu, de la nature si l'on veut ? Je soutiens que la moitié des individus d'une société n'a pas le droit de priver l'autre moitié du droit imprescriptible d'émettre son vœu. Affranchissons-nous plutôt du préjugé de sexe, comme nous nous sommes dégagés du préjugé de la couleur des nègres. Si l'objection qui porte sur la différence sexuelle n'est pas mieux fondée que celle de la teinte de la peau, il faut se garder penser de recourir à la commode solution de l'usage barbare, et de l'oppression antique contre lesquels je réclame. Tous les jours, j'entends dire: la France a 25 millions d'habitants; alors on comprend les femmes. S'agit-il de calculer le nombre des membres du souverain: sans façon on fait la soustraction de la moitié de la population. De quel droit, de quelle autorité s'il vous plaît? Si on m'objecte la loi du plus fort, je réponds que cette loi, uniquement adoptée, dispense du travail d'un code, et que de pareils législateurs se contredisent en écrasant d'une main le faible et en empêchant de l'autre main les forts de se déchirer, en vertu de ce beau principe. Il me semble au contraire que les droits et les devoirs sont communs et réciproques dans une société bien ordonnée. Quant à moi, je désirerais effacer de mon sang ce crime de lèsehumanité, qui souille la terre même de l'égalité et de la liberté. Amour sincère de la patrie, sentiment profond de la justice, voix sainte de l'humanité, brisez le talisman enchanteur, détruisez le prestige d'un préjugé barbare et féodal! Oui, féodal. Rappelez-vous que la trop fameuse loi salique excluait les femmes du ci-devant trône de France. Rappelez-vous la dure coutume des hommes du Nord, établie dans la ci-devant Normandie. Là, le partage d'un garçon était le lot divisible entre toutes les filles. Là, les successions collatérales étaient partagées par les frères, à l'exclusion des sœurs. Partout l'homme donnait son nom à la femme le premier jour des noces; et nous ridiculisions l'idolâtrie des ex-nobles pour ces mêmes noms. Pourquoi dans ces temps de délire, où le moindre arbrisseau donnait à tout le monde ce qu'on appelait alors une seigneurie ne s'est-on jamais avisé de joindre le nom de la femme à celui du mari ? Le petit seigneur de nos jours se croirait peut-être avili par cette alliance de noms, dont on a supprimé avec sagesse la bigarrure. Au reste, cette futilité dévoile pleinement la vanité masculine. On me dira, sans doute, que la Constitution a aboli la féodalité. Moi, je soutiens qu'elle en conserva la plus forte racine par la succession des seuls mâles au ci-devant trône constitutionnel de France. N'avons-nous pas vu des femmes sur les trônes des autres peuples ? Chez nos voisins, les Anglais par exemple: eh bien, ces reines n'ont-elles pas égalé les rois, c'est-à-dire, opprimé, pressuré les peuples avec le même art ?(...) Voici la conclusion que j'en tire: l'homme et la femme sont

4

<sup>14</sup> llotes: Anciens habitants réduit à l'esclavage par les Doriens dans la République de Spartes. => personne asservie, réduite à la misère et à l'ignorance

également habiles à régner, et à se faire détester: mais l'un et l'autre sont susceptibles de la vertu ainsi que du vice. Les mêmes talents se développent dans chaque individu, par le moyen d'une bonne éducation.

Qu'attendons-nous pour rendre à nos usages, barbarement féodaux, ce qui leur appartient ? Jusques à quand en serons-nous esclaves ? Mais déjà la hache populaire frappe à coups redoublés sur les divers arbres féodaux. Ils sont renversés chez quelques-uns de nos voisins. Bientôt la philosophie arrachera les plus profondes racines de ce sycomore, qui ombragea trop longtemps une terre changée en forêt d'arbres de la liberté: cette liberté, cette égalité appartiennent également à l'homme et à la femme, ou bien l'immortelle Déclaration des Droits contient une mortelle exclusion. Alors je vois une caste privilégiée, une aristocratie formelle des hommes; non, je ne puis le croire, d'après l'idée que je me forme de l'égalité, source pure de la justice, de la raison, de l'humanité.

Je pense donc que la Déclaration des Droits est commune à l'homme et à la femme. Je ne vois pas quel titre à la souveraineté pourrait réclamer l'un, qui ne serait aussitôt revendiqué par l'autre. L'usage, l'oppression prouvent tout au plus l'usurpation du pouvoir. La loi du plus fort maintient la tyrannie; celle de la justice, de la raison, de l'humanité nous ramène sans efforts à l'égalité, à la liberté, bases d'une République démocratique(...)

La nation française, si longtemps avilie par le despotisme, vient d'attirer les regards de l'Europe étonnée, par la proclamation solennelle de deux éternelles vérités. La souveraineté des peuples pour tous les peuples; les Droits de l'homme pour tous les hommes.

(...)

Hommes à préjugés, convenez que nous manquerions notre but, si notre constitution n'était pas fondée sur les bases immuables de la nature. Songeons donc que le moment est venu de tirer du plus honteux esclavage la moitié du genre humain, ou de l'y replonger pour jamais. Je dis le genre humain, en effet, la naissance du peuple français à la République étonne l'univers. Il contemple avec admiration les efforts heureux de ces nombreux républicains, triomphant des satellites des despotes. Partout ils reculent épouvantés à l'aspect du drapeau tricolore. Déjà des peuples voisins, les Savoisiens, les Belges sont libres, par le succès de nos armes, succès aussi rapides qu'étonnants: eh bien, la reconnaissance les précipitera dans notre sein, ou leur fera adopter notre constitution; les peuples qui dans la suite chasseront leurs tyrans, substitueront à des ordonnances royales, le code naturel. Admettrons-nous, rejetterons-nous de notre pacte social les femmes ? Notre détermination, sans obliger les autres peuples, nos frères et nos alliés aura une puissante influence sur leur esprit: il serait beau que le Français fixât le sort des femmes, et donnât à l'univers l'exemple d'une rigoureuse justice envers les compagnes de nos travaux. Je vais plus loin: il le doit. (...) Mais le Français qui a aboli les privilèges, proclamé l'aptitude à toutes les places, suivant les talents de chaque individu, pourrait-il, sans la plus monstrueuse inconséquence, établir une exclusion injurieuse aux femmes ? (...) Quoi ! À la naissance de l'égalité, on proclamerait aussi esclavage de la moitié du genre humain dont nous avons le projet de faire le bonheur. L'époque du nouvel ordre de choses laissera les femmes dans l'ancien(...)

Républicains, affranchissons les femmes d'un esclavage flétrissant l'humanité, comme nous brisons les chaînes de nos voisins.

Hommes, rougissons de voir les femmes abaissées sous le joug de nos coutumes féodales, de nos lois barbares. Ennemis jurés des despotes, des tyrans, renonçons à cet empire odieux du plus fort sur le plus faible.

Apôtres de l'égalité, traitons les femmes égales, et marchons de front dans la carrière politique.

Défenseurs de la liberté, proclamons celle des femmes, rendues à la dignité humaine, et ouvrons leur, à la face de l'Europe étonnée, les portes des assemblées primaires.

Fondateurs d'une République, donnons aux peuples de l'univers le modèle de la plus pure démocratie sans ilotes. Justice, raison, humanité, voilà ma trinité politique: voilà aussi en trois mots mon système, dont le but est de doubler le nombre des enfants de la patrie, et d'augmenter la masse des lumières dans la cité. J'en jure par la maxime de J.-J. Rousseau, auteur célèbre du *Contrat social*: « Quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire. » »

## Sur l'admission des femmes au droit de cité

Document 6: Condorcet (1743-1794), in « journal de la Société de 1789 », N°5, 3 juillet 1790

« L'habitude peut familiariser les hommes avec la violation de leurs droits naturels, au point que, parmi ceux qui les ont perdus, personne ne songe à les réclamer, ne croie avoir éprouvé une injustice.

Il est même quelques-unes de ces violations qui ont échappé aux philosophes et aux législateurs, lorsqu'ils s'occupaient avec le plus de zèle d'établir les droits communs des individus de l'espèce humaine, et d'en faire le fondement unique des institutions politiques.

Par exemple, tous n'ont-ils pas violé le principe de l'égalité des droits, en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois, en excluant les femmes du droit de cité? Est-il une plus forte preuve du pouvoir de l'habitude, même sur les hommes éclairés, que de voir invoquer le principe de l'égalité des droits en faveur de trois ou quatre cents hommes qu'un préjugé absurde en avait privés, et l'oublier à l'égard de douze millions de femmes ?

Pour que cette exclusion ne fût pas un acte de tyrannie, il faudrait ou prouver que les droits naturels des femmes ne sont pas absolument les mêmes que ceux des hommes, ou montrer qu'elles ne sont pas capables de les exercer. Or, les droits des hommes résultent uniquement de ce qu'ils sont des êtres sensibles, susceptibles d'acquérir des idées morales, et de raisonner sur ces idées. Ainsi les femmes ayant ces mêmes qualités, ont nécessairement des droits égaux. Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens. Il serait difficile de prouver que les femmes sont incapables d'exercer les droits de cité. Pourquoi des êtres exposés à des grossesses, et à des indispositions passagères, ne pourraient-ils exercer des droits dont on n'a jamais imaginé de priver les gens qui ont la goutte tous les hivers, et qui s'enrhument aisément? En admettant dans les hommes une supériorité d'esprit qui ne soit pas la suite nécessaire de la différence d'éducation (ce qui n'est rien moins que prouvé, et ce qui devrait l'être, pour pouvoir, sans injustice, priver les femmes d'un droit naturel), cette supériorité ne peut consister qu'en deux points. On dit qu'aucune femme n'a fait de découverte importante dans les sciences, n'a donné de preuves de génie dans les arts, dans les lettres, etc.; mais, sans doute, on ne prétendra point n'accorder le droit de cité qu'aux seuls hommes de génie. On ajoute qu'aucune femme n'a la même étendue de connaissances, la même force de raison que certains hommes; mais qu'en résulte-t-il, qu'excepté une classe peu nombreuse d'hommes très éclairés, l'égalité est entière entre les femmes et le reste des hommes; que cette petite classe mise à part, l'infériorité et la supériorité se partagent également entre les deux sexes. Or, puisqu'il serait complètement absurde de borner à cette classe supérieure le droit de cité, et la capacité d'être chargé de fonctions publiques, pourquoi en exclurait-on les femmes, plutôt que ceux des hommes qui sont inférieurs à un grand nombre de femmes?

(...)

On a dit que les femmes, quoique meilleures que les hommes, plus douces, plus sensibles, moins sujettes aux vices qui tiennent à l'égoïsme et à la dureté du cœur, n'avaient pas proprement le sentiment de la justice; qu'elles obéissaient plutôt à leur sentiment qu'à leur conscience. Cette observation est plus vraie, mais elle ne prouve rien: ce n'est pas la nature, c'est l'éducation, c'est l'existence sociale qui cause cette différence. (...)

Si on admettait contre les femmes des raisons semblables, il faudrait aussi priver du droit de cité la partie du peuple qui, vouée à des travaux sans relâche, ne peut ni acquérir des lumières, ni exercer sa raison, et bientôt, de proche en proche, on ne permettrait d'être citoyens qu'aux hommes qui ont fait un cours de droit public. Si on admet de tels principes, il faut, par une conséquence nécessaire, renoncer à toute constitution libre. Les diverses aristocraties n'ont eu que de semblables prétextes pour fondement ou pour excuse; l'étymologie même de ce mot en est la preuve.

On ne peut alléguer la dépendance où les femmes sont de leurs maris, puisqu'il serait possible de détruire en même temps cette tyrannie de la loi civile, et que jamais une injustice ne peut être un motif d'en commettre une autre. Il ne reste donc que deux objections à discuter. A la vérité, elles n'opposent à l'admission des femmes au droit de cité que des motifs d'utilité, motifs qui ne peuvent contrebalancer un véritable droit. La maxime contraire a été trop souvent le prétexte et l'excuse des tyrans; c'est au nom de l'utilité que le commerce et l'industrie gémissent dans les chaînes, et que l'Africain reste dévoué à l'esclavage; c'est au nom de l'utilité publique qu'on remplissait la Bastille, qu'on instituait des censeurs de livres, qu'on tenait la procédure secrète, qu'on donnait la question. Cependant nous discuterons ces objections, pour ne rien laisser sans réponse.

On aurait à craindre, dit-on, l'influence des femmes sur les hommes.

Nous répondrons d'abord que cette influence, comme toute autre, est bien plus à redouter dans le secret que dans une discussion publique; que celle qui peut être particulière aux femmes y perdrait d'autant plus, que, si elle s'étend au-delà d'un seul individu, elle ne peut être durable dès qu'elle est connue. D'ailleurs, comme jusqu'ici les femmes n'ont été admises dans aucun pays à une égalité absolue, comme leur empire n'en a pas moins existé partout, et que plus les femmes ont été avilies par les lois, plus il a été dangereux, il ne parait pas qu'on doive avoir beaucoup de confiance à ce remède. N'est-il pas vraisemblable, au contraire, que cet empire diminuerait si les femmes avaient moins d'intérêt à le conserver, s'il cessait d'être pour elles le seul moyen de se défendre et d'échapper à l'oppression? (...)

Mais, dira-t-on, ce changement serait contraire à l'utilité générale, parce qu'il écarterait les femmes des soins que la nature semble leur avoir réservés.

Cette objection ne me paraît pas bien fondée. Quelque constitution que l'on établisse, il est certain que, dans l'état actuel de la civilisation des nations européennes, il n'y aura jamais qu'un très petit nombre de citoyens qui puissent s'occuper des affaires publiques. On n'arracherait pas les femmes à leur ménage plus que l'on arrache les laboureurs à leurs charrues, les artisans à leurs ateliers. Dans les classes plus riches, nous ne voyons nulle part les femmes se livrer aux soins domestiques d'une manière assez continue pour craindre de les en distraire, et une occupation sérieuse les en détournerait beaucoup moins que les goûts futiles auxquels l'oisiveté et la mauvaise éducation les condamnent. (...)

Jusqu'ici, tous les peuples connus ont eu des mœurs ou féroces ou corrompues. Je ne connais d'exception qu'en faveur des Américains des Etats-Unis qui sont répandus en petit nombre sur un grand territoire. Jusqu'ici, chez tous les peuples, l'inégalité légale a existé entre les hommes et les femmes; et il ne serait pas difficile de prouver que dans ces deux phénomènes, également généraux, le second est une des principales causes du premier; car l'inégalité introduit nécessairement la corruption, et en est la source la plus commune, si même elle n'est pas la seule. Je demande maintenant qu'on daigne réfuter ces raisons autrement que par des plaisanteries et des déclamations; que surtout on me montre entre les hommes et les femmes une différence naturelle, qui puisse légitimement fonder l'exclusion du droit. »

## La liberté pour les femmes

**Document 7**: Les Préjugés détruits, 1792, de M. Lequinio, (1755-1814) avocat, député du Morbihan à la Législative et à la Convention. Montagnard.

« Les lumières de la raison sont-elles donc faites pour demeurer toujours ensevelies dans le monstrueux chaos des préjugés de l'irréflexion et de l'erreur, et la loi de la force doit-elle rester éternellement la dominatrice de l'Univers ? L'injustice qui, jusqu'à ce moment, a fait la seule base du gouvernement moral des hommes, subsistera-t-elle à perpétuité ? Cette moitié de l'espèce humaine est-elle résolue de tenir à jamais enchaînée par mille entraves l'autre moitié d'elle-même qui fait ses plus délicieuses jouissances ? A-t-elle irrévocablement juré d'être ingrate, et de refuser toute liberté civile et morale à celle qui lui donne si péniblement l'existence, et près de laquelle encore elle cherche à chaque instant le bonheur ?

Si vous en exceptez quelques petits coins de l'Univers, les femmes connaissent-elles l'ombre de la liberté ? Dans toute l'Asie, dans toute l'Afrique et dans une très grande partie de l'Europe, ce sont vraiment et très réellement des prisonnières, incarcérées dès leur naissance, réservées pour des brutalités physiques, et traitées souvent aussi durement que des esclaves étrangères. (...)

Chez les nations sauvages de l'Amérique, leur triste sort n'est allégé que de quelques nuances; et ce qu'elles gagnent un peu du côté de la liberté physique, elles le perdent surabondamment par la vie pénible et vagabonde à laquelle elles sont contraintes, pour suivre, dans leurs guerres et dans leurs chasses lointaines, leurs maris assemblés en hordes errantes, et parcourant habituellement cet hémisphère presque d'un pôle à l'autre.

Au centre de cette grande île cependant, chez quelques peuplades émigrées d'Europe et dans cette dernière partie du monde, parmi cinq à six nations à moitié civilisées (car je n'en connais encore aucune qui doive se flatter de l'être entièrement) les femmes semblent jouir d'une teinte de liberté; c'est en France surtout qu'elles ont à se féliciter d'éprouver le moins de privations; la consécration des droits de l'homme par le culte public des Français, ne renfermant point d'exception contre les femmes, elles ont à se promettre sans doute par la suite un avenir plus heureux et une entière liberté. Les législateurs de France viennent enfin de faire un pas vers ce but, en décrétant la loi du divorce, quelque informe qu'elle soit, et désormais dans cette République une femme ne sera plus irrévocablement assujettie aux caprices et à l'humeur de son époux devenu arrogant, indifférent et dur depuis qu'il est devenu possesseur de l'objet auprès duquel il déposait si tendrement toute sa fierté lorsqu'il n'en jouissait pas encore. Ce qui doit surprendre le philosophe, c'est qu'une loi pareille n'ait pas été rendue plus tôt, les deux sexes s'y trouvant également intéressés, puisqu'ils songent également chacun à son bonheur.

Destinés tous les deux également à régénérer l'espèce humaine sans cesse défaillante et à vivre heureux d'une félicité commune, à partager leurs plaisirs pour les doubler, à diminuer leurs peines en les partageant, à effacer leurs chagrins en mêlant leurs sensations, leurs idées, leurs désirs et noyant leurs douleurs dans une espérance commune et dans la confusion de leurs âmes; appelés enfin à semer réciproquement des fleurs sur leur marche, pour la rendre aussi fortunée qu'elle peut l'être, il faut que les deux époux soient toujours indépendants l'un de l'autre pour vivre toujours unis; il faut que les mêmes prévenances, les complaisances et les soins qui ont formé leur chaîne, sachent encore la consolider chaque jour. Alourdie, sans cela, par les inquiétudes du ménage, par le dégoût, produit de la

jouissance, et par l'inconstance naturelle, cette chaîne deviendrait bientôt aux deux un tourment égal, la désolation de leur existence et le fléau de leur vie commune.

Or, il n'était absolument que la loi du divorce qui pût établir cette précieuse et nécessaire indépendance, fortifier le nœud sacré de l'amour par la crainte de le voir rompre à chaque instant et conserver entre les deux époux les attentions, les soins, la douce amitié qui doit rendre leur union toujours nouvelle et toujours heureuse. Mais il s'en faut que cette loi nécessaire afin d'assurer le sort et l'état des enfants, et indispensable à la félicité des deux époux, soit suffisante et qu'elle assure aux femmes toute l'étendue des droits qu'elles ont reçus, comme nous, de la nature, et que nous avons, sans doute, eu l'intention de reconnaître dans notre déclaration générale des droits de l'homme; il faut que cette liberté, cette égalité que la raison prescrit, n'aient pas des limites aussi étroites; il faut que toute femme, à quelque âge et dans quelque condition que ce puisse être, se trouve placée toujours sur le degré correspondant à l'homme dans l'échelle de liberté qui doit maintenant élever l'espèce humaine au bonheur. (...)

Sexe faible, que notre injustice écrasa dans tous les temps, et soumit à un esclavage presque universel et complet, voulez-vous enfin briser notre sceptre et rompre vos chaînes? Ayez le courage de vous instruire(...) apprenez à vous soustraire à l'empire des préjugés religieux, car ils sont le principe de tout aveuglement, et la mort de l'intelligence humaine; débarrassez-vous avec hardiesse de toutes les chimères; apprenez à penser, et faites usage de votre raison; sachez enfin vous gouverner vous-même, si vous prétendez à n'être plus gouverné désormais par les caprices et la volonté suprême de vos époux, forts de votre superstition seule et de vos faiblesses. »

Document 8 : Prudhomme, la réponse aux protestations des citoyennes de Dijon et de Lyon, paru in Révolutions de Paris, n° 189, 16 au 23 février 1793, tome XV.

« Citoyenne présidente, tu cries contre nous à la calomnie et à la médisance tout ensemble. De quoi te plains-tu? Qu'avons-nous donc dit? Après avoir rendu hommage à la pureté des intentions que tu présides, nous avons donné à entendre que Cornélie<sup>15</sup>, Porcie et autres citoyennes de Rome que nous t'avons citées pour exemples ne se nommaient point entre elles de présidente, de secrétaires, ni d'orateurs; qu'elles ne tenaient point procèsverbaux de leurs séances; qu'elles n'y invitaient point les consuls, les tribuns ou les édiles. Du moins l'histoire romaine ne nous dit point si elles se donnaient le ridicule de singer le sénat; elles faisaient le bien sans prétention, sans témoins et sans en tenir note. Voilà tout. Où est la calomnie?...

Au reste, s'il y a quelques reproches à faire à l'article en question, la citoyenne Charton doit les adresser à J.-J. Rousseau, dont nous protestons les principes qu'il tenait de la nature. Certainement Julie Wolmar<sup>16</sup> n'eût point conduit ses enfants au club des citoyennes de Lyon. Emile<sup>17</sup> n'eût pas permis non plus à Sophie de se faire recevoir à la Société fraternelle de Paris, ou à celle des citoyennes de Dijon. Le sage qui disait et répétait sans cesse que la femme la plus estimable est celle dont on parle le moins, eût eu de la peine à lire jusqu'au bout la lettre de la présidente Blandine Demoulin; Rousseau n'aimait pas chez les femmes tant d'esprit et de si beaux raisonnements. Madame la présidente (lui eut-il répondu de ce ton un peu brusque dont il ne pouvait se défendre quand les choses contrariaient la nature et la vérité dont il était idolâtre), madame la présidente, mêlez-vous de gouverner votre maison, et laissez-nous le soin de la République; laissez faire aux hommes la révolution et s'élever à toute sa hauteur. De quoi vous mêlez-vous ? Formez vos filles aux vertus de votre sexe... Les femmes doivent apprendre beaucoup de choses, mais seulement celles qu'il leur convient de savoir... Les femmes de Sparte, renfermées dans leur maison, bornaient tous leurs soins à leur ménage et à leur famille. Telle est la manière de vivre que la nature et la raison prescrivent au sexe... La recherche des vérités arbitraires et spéculatives, des principes, tout ce qui tend à généraliser les idées n'est point du ressort des femmes; leurs études doivent se rapporter toutes à la pratique... La véritable mère de famille, loin d'être une femme du monde, n'est guère moins recluse dans sa maison que la religieuse dans son cloître... etc.

Nous avouerons à la présidente Blandin que nous ne nous piquons pas de plus de philosophie que l'homme que nous avons laissé un moment lui répondre pour nous.

Nous ne ferons pas d'autre réponse au bon sans-culotte de Lyon, le citoyen Reynard, qui se déclare le chevalier de ses concitoyennes clubistes, qu'il sache que ce ne sont ni les calotins, ni les aristocrates factieux de cette ville, comme il le prétend, qui ont pu nous indisposer contre les clubs de femmes. Nous ne nions pas le bien

<sup>15</sup> Cornélie(v.189v.110 avant J.C.) épousa Tiberius Sempronius Gracchus. Devenue veuve, elle se consacra à l'éducation de ses fils Tiberius et Caius qui devinrent les célèbres et plus "révolutionnaires" tribuns de la Plèbe que Rome ait jamais connus...

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> héroïne de « *La Nouvelle Héloïse », roman écrit par J.-J. Rousseau, 1761* 

<sup>17 «</sup> Émile ou De l'éducation », traité d'éducation écrit par J.-J. Rousseau, 1762

que ces sociétés ont pu et peuvent faire à la République; mais les citoyennes la serviront mieux encore sans sortir de chez elles, sans se donner en spectacle et prêter au ridicule, que ces calotins et ces aristocrates ne manqueront pas de jeter sur elles. En un mot, qu'elles ne prétendent pas à devenir meilleures que les femmes de Sparte et de Rome dans le bon temps. Si Cornélie avait été d'un club, nous passerions condamnation sur ce que nous avons dit, d'après la nature, la raison et Jean-Jacques Rousseau. »

## L'influence que les femmes doivent avoir sur le caractère de la nation

**Document 9 :** Fin décembre 1790. In *La Bouche de fer, 6* janvier 1791. Journal édité par Nicolas de Bonneville et supervisé par l'abbé Fauchet, était l'organe du *Cercle social* qui se transforma en club en octobre de cette même année.

« Il s'agit d'examiner quelle est l'influence que les femmes doivent avoir sur le caractère d'une nation, et, certes! Cette influence est très grande: elle est telle que, si nous n'avions pas pour régénérer les hommes le puissant mobile de la liberté, je dirais aux peuples corrompus: voulez-vous renaître à l'innocence, aux bonnes mœurs, à la vertu? Voulez-vous recouvrer la force de l'âme, l'énergie de caractère qui constituent une nation grande et supérieure ? Adressez-vous au sexe en apparence le plus faible. Confiez-lui le soin de la régénération des mœurs. Que les femmes se chargent de l'honorable emploi de développer et d'affermir, dans le cœur de la jeunesse, des sentiments nobles et magnanimes. Que leurs charmes embellissent et fassent aimer la vertu. Les femmes sont aussi sensibles que nous à l'amour de la gloire: elles sont peut-être plus susceptibles que les hommes de cet enthousiasme de l'honneur, de ces transports généreux, de ce vrai courage qui élève l'âme et la rend capable d'exécuter de grands desseins. Dites-leur que la patrie se repose sur elles du soin de lui former des hommes et des citoyens; qu'elle remet entre leurs mains sa plus chère espérance; que c'est d'elles que dépend la grandeur et la gloire de la race future, et vous ne serez pas trompés dans votre attente. J'en atteste les siècles les plus féconds en héroïsme, elles se rendront dignes de la confiance de la patrie. Leur cœur s'épurera à la flamme du patriotisme; il s'embrasera de l'amour du bien public: elles abandonneront ces frivolités, ces goûts puérils et vains qui peuvent couvrir de fleurs les chaînes du despotisme, mais qui ne conviennent plus à des âmes destinées à la liberté. Elles s'élèveront jusqu'aux grandes fonctions dont vous les aurez chargées. Vous les verrez bientôt devenir citoyennes, épouses et mères, et l'Etat leur devra une partie de sa prospérité et de sa puissance, comme toutes les familles leur devront le bonheur et les charmes de l'existence.

Cette question est cependant très délicate et difficile à traiter. Il ne faut pas que l'estime et la déférence que mérite à tant de titres ce sexe si précieux à l'Etat nous fassent passer les bornes, en leur assignant les fonctions qu'elles doivent exercer dans la société. (...) Ce n'est pas sur le gouvernement, mais sur le caractère et les mœurs d'une nation, que les femmes peuvent avoir quelque influence; elles ne doivent prendre aucune part à l'administration publique. Ce n'est que d'une manière indirecte qu'elles peuvent influer sur les gouvernements. Elles forment à la patrie des citoyens vertueux et la patrie leur doit une partie des services qu'elles les ont mis en état de lui rendre.

Les femmes sont les institutrices des hommes. Elles leur inspirent l'amour et la vertu, le patriotisme et le courage. Leurs regards les animent et les soutiennent dans les efforts les plus difficiles. Elles sont les témoins de leurs grandes actions; et c'est parce qu'elles les ont rendus capables de les exécuter qu'elles en partagent avec justice le mérite et la récompense.

Le trône d'une femme est au milieu de sa famille, sa gloire est dans la gloire des enfants qu'elle a élevés pour l'Etat. Cornélie n'était ni sénateur, ni consul, ni général des armées de Rome. Elle était la mère des Gracques. Elle avait donné deux grands hommes à la République. Leur gloire était devenue la sienne. La postérité n'a point séparé leurs noms; et la mémoire de Cornélie est, comme celle de ses enfants, immortelle. »

## Réponse aux revendications féminines

**Document 10 :** Révolutions de Paris, n° 143, 7 avril 1792. Ce quotidien publié par L.M. Prudhomme commença à paraître le 12 juillet 1789 et eut une très grande diffusion. Ses principaux journalistes furent Loustalot, Maréchal, Chaumette et Fabre d'Eglantine. Prudhomme arrêta sa publication le 28 février 1794, sous la Terreur.

« Dès les commencements de la révolution, des femmes artistes et autres citoyennes de Paris se présentèrent à l'Assemblée Nationale pour y offrir à la patrie le sacrifice de leurs bijoux; on donna de justes applaudissements à ce mouvement généreux qui rappelait les beaux jours de Rome libre.

Des femmes du peuple, parties en foule de Paris pour aller à Versailles arracher le roi des mains des ennemis de l'Etat qui voulaient l'entraîner à Metz, allèrent protester au sein de l'Assemblée nationale de la pureté de leurs motifs. Des transports de reconnaissance furent leur salaire; elles avaient sauvé la République, prévenu une guerre civile, et ramené l'abondance dans leur ville natale.

Plusieurs victimes du cloître vinrent déposer à la barre de l'Assemblée Nationale les chaînes sacrées qu'un décret sage venait de rompre; elles y reçurent l'accueil qu'on doit à l'infortune et des éloges pour avoir été les premières à vaincre le préjugé religieux, sous le joug duquel d'autres femmes s'obstinent encore à végéter.

D'autres citoyennes parurent devant nos législateurs, pour leur demander des piques, afin de combattre à côté de leurs époux et de leurs parents. Le corps législatif accorda un sourire à leur enthousiasme, toutefois en leur faisant entendre que leur place était dans leurs foyers, à la défense desquels leurs maris et leurs frères pourraient suffire, sans exposer les jours de ce qu'ils ont de plus cher.

Dimanche dernier, d'autres pétitionnaires du même sexe sont venues distraire un moment nos graves représentants. La députation, peu nombreuse, avait pour orateur la dame Aelders. Que demandaient ces citoyennes ? (...) « Nous venons, ont-elles dit, demander, au nom de la moitié de la société, que les lois mettent notre sexe de niveau avec celui des hommes. Depuis que l'homme est rentré en lui-même, depuis qu'il médite sur l'égalité des droits, il

doit se convaincre de la justice de notre réclamation(...) Elles se sont résumées dans ces quatre chefs de pétition:

« Nous demandons une loi sur l'éducation; Une loi qui donne aux femmes des droits égaux à ceux des hommes; Une loi qui les déclare majeures à 21 ans; Une loi enfin qui permette l'usage du divorce. »

Rien de plus juste, rien de plus urgent même qu'une loi sur le divorce, mais ce n'est pas aux femmes à provoquer un décret pareil; la retenue de leur sexe leur interdit toute démarche à cet égard; une épouse malheureuse meurt à son poste, plutôt que de le quitter un seul instant pour s'en plaindre; et leur silence à cet égard avertit mieux les législateurs de ce qu'ils ont à faire, que des récriminations à la barre.

## « Une loi sur l'éducation des femmes. »

Celles qui la sollicitent n'ont probablement pas réfléchi avant de se résoudre à faire cette pétition, que la meilleure éducation des femmes est celle du cœur, et que le cœur d'une mère, comme on l'a dit, est le chef-d'œuvre de la nature; il faut des gymnases pour les hommes destinés aux emplois civils et militaires. Il faut des écoles pour former les juges, des ateliers pour faire les artistes; mais les soins du ménage, les devoirs domestiques ne s'enseignent pas; une fille ne doit prendre d'autre leçon que l'exemple de sa mère. Faut-il donc avertir les femmes du plus beau de leurs privilèges ? Elles n'ont pas besoin de sortir de chez elles pour apprendre tout ce qu'il leur convient de savoir. L'éducation domestique transmise de la mère à ses filles sous l'œil protecteur du père, est la seule propre aux femmes.

## « Une loi qui les déclare majeures à 21 ans »!

Eh! Les femmes, par le fait, ne cessent-elles pas d'être mineures bien auparavant, puisqu'elles peuvent se marier à treize ans; et une fois sous la puissance d'un mari, qu'ont-elles à faire de leur majorité? Par leur organisation, ne sont-elles pas mineures toute leur vie? Par le charme attaché à leurs vertus, à leurs grâces, par l'intérêt même qu'inspire leur faiblesse, ne sont-elles pas majeures du moment qu'elles font impression sur les sens et le cœur de l'homme?

« Une loi (et c'est à cela probablement que nos pétitionnaires et celles qu'elles disent représenter tiennent le plus), une loi qui donne aux femmes des droits égaux à ceux des hommes; une loi qui admette les femmes aux fonctions publiques, voire même à la dignité de législateurs. »

Les femmes n'auraient-elles d'abord demandé des piques, à l'instar des hommes, que pour en venir à pétitionner, une semaine après, les mêmes droits qu'eux, aux charges de la république ?

Mais non; elles ont voulu plutôt éprouver nos législateurs, et savoir qu'ils sont dignes en effet de représenter un peuple jadis esclave et galant, aujourd'hui libre, et jaloux seulement des seuls devoirs imposés par la nature. Non, sans doute. L'épouse bien apprise ne sera jamais d'humeur à quitter son ménage pour aller s'asseoir à côté de son mari sur les banquettes de l'aréopage. Une bonne mère ne sera jamais tentée d'abandonner à des mains étrangères son enfant au berceau, pour aller faire une motion en faveur du divorce, ou pour demander une éducation à part. (...)

Eh! Mesdames, nous vous l'avons déjà dit, pourquoi vouloir changer de sexe? Le vôtre a aussi son héroïsme et ses vertus, ses devoirs, et ses droits(...): imitez la mère des Gracques; elle ne se présentait point dans le forum, aux

consuls, pour leur donner l'idée de plusieurs lois nouvelles; elle se contenta, dans le silence de son ménage, d'élever pour la République deux fils qui devinrent un jour les plus ardents défenseurs du peuple, et méritèrent d'en être pleurés, après en avoir été la victime innocente.

#### De l'influence de la Révolution sur les femmes

**Document 11 :** Révolutions de Paris, n° 83, 12 février 1791. Ce quotidien publié par L.M. Prudhomme commença à paraître le 12 juillet 1789 et eut une très grande diffusion. Ses principaux journalistes furent Loustalot, Maréchal, Chaumette et Fabre d'Eglantine. Prudhomme arrêta sa publication le 28 février 1794, sous la Terreur.

« Plusieurs femmes se sont plaintes à nous de la révolution. Elles nous mandent dans beaucoup de lettres, que depuis deux ans il semble qu'il n'y ait plus qu'un sexe en France. Dans les assemblées primaires, dans les sections, dans les clubs, etc. il n'est pas plus question des femmes, que si elles n'existaient pas. On leur accorde, comme par grâce, quelques banquettes pour assister aux séances de l'Assemblée Nationale: deux ou trois femmes ont paru à la barre; mais l'audience a été courte, et l'on est passé vite à l'ordre du jour. Le peuple français, ajoute-t-on, ne pouvait-il devenir libre sans cesser d'être galant? Jadis, chez les Gaulois nos bons aïeux, les femmes avaient aux Etats de la nation voix délibérative; elles y votaient tout comme les hommes, et les choses n'en allaient pas plus mal. Voilà l'extrait exact et fidèle d'un grand nombre de lettres auxquelles on nous presse de répondre; il faut donc enfin nous expliquer, et certes, le sujet en vaut la peine.

Ce qui s'est passé à Versailles pendant trois règnes ne prouve pas en faveur de l'heureuse influence des femmes sur la liberté; son règne daterait de beaucoup plus haut sans elles; elles se sont prêtées avec complaisance à tout ce qu'ont voulu d'elles la cour et le ministère pour éloigner les hommes des affaires publiques, et les distraire de ces coups fréquents d'autorité qui les menaçaient à la première démarche inconsidérée ou suspecte à un gouvernement ombrageux. Et en cela elles étaient peut-être excusables; elles avaient tout à gagner sous un tel régime. A l'exemple des tyrans qui les mettaient en œuvre, elles régnaient en despotes dans les cercles et même dans les cabinets diplomatiques. Le sceptre de la beauté pesait presque autant que celui des rois; il fallait ramper dans les boudoirs, comme à la cour, pour être heureux, et pour obtenir le droit d'être insolent de son bonheur. Le règne des courtisanes précipita la ruine de la nation; l'empire des reines la consomma. (...)

La classe des bourgeoises riches se calqua sur les dames de cour. La frivolité s'empara d'abord de tous les esprits. La corruption gagna ensuite les cœurs; et c'est tout ce qu'on voulait. On fait tout d'une nation qui ne réfléchit point, et qui n'a point de mœurs; et grâce aux femmes, nous en étions venus là, malgré quelques bons livres pour lesquels les femmes montrèrent une aversion décidée; plus pénétrantes que nous, elles prévoyaient de loin que la chute de leur pouvoir serait une suite immédiate du règne de la pensée, et qu'elles seraient remises à leur place du moment que les hommes reprendraient leur rang.

Pourtant ne soyons point ingrats; c'est aux conciliabules qui se tenaient chez des femmes<sup>18</sup>; c'est aux décisions imprudentes et précipitées qu'on y prit, que nous sommes redevables de la crise salutaire de juillet 1789. Le cercle étroit de leurs devoirs domestiques franchi, les femmes ne doutent de rien; celles surtout qui, depuis plusieurs années, ont badiné avec le sceptre comme avec un hochet, croient pouvoir en agir à l'égard d'une nation, comme avec la poupée de leur premier âge. Une première résistance blesse leur caractère irascible; elles se fâchent, on murmure; elles ordonnent, on désobéit; en voilà assez pour une révolution, déjà mûrie par un demi-siècle de gaspillage et de calamités, d'inepties ministérielles et de despotisme brutal.

Pendant trois jours le tocsin a sonné dans Paris, et l'écho s'en est prolongé sur toute la surface de la France. Les canons se sont fait entendre, mais ce n'était pas pour annoncer une fête. Des exécutions populaires ont ensanglanté les places publiques, et les têtes coupables ont été promenées jusque dans nos jardins de plaisir. Les femmes du peuple, les premières au danger, ont voulu jouer un rôle dans ce drame national, et se sont montrées citoyennes. Les autres ont fui ce spectacle mâle et imposant; leur frêle organisation n'a pu le soutenir; des évanouissements, des maux de nerf, des délivrances avant terme, indiquèrent dès lors quelle part ces femmelettes devaient prendre par la suite à cette grande crise politique, et elles ont tenu parole. Peu d'entre elles ont su monter leurs organes au ton de la révolution; (...)

0

 $<sup>^{18}</sup>$  La dame de Polignac entre autres.

De graves publicistes<sup>19</sup> ont proposé sérieusement un parti de conciliation; ils ont soutenu que les femmes jouissant du droit de cité comme les hommes, doivent avoir leurs entrées dans toutes les assemblées de la commune, et même dans celles de la nation constituante ou législatrice. Ils ont prétendu que les femmes avaient tout autant que les hommes le don de la parole.

Sans doute, et on ne leur a jamais contesté cette faculté. Mais la nature, à laquelle la société ne doit déroger que malgré elle, a prescrit à chacun des sexes ses fonctions respectives; il ne faut pas qu'un ménage reste un seul instant désert. Quand le père de famille est sorti pour aller défendre ou réclamer dans l'assemblée de la commune les droits de propriété, de sûreté, d'égalité, de liberté, la mère de famille, concentrée dans ses devoirs domestiques, doit y faire régner l'ordre et la propreté, l'aisance et la paix.

Les femmes n'ont jamais montré pour l'indépendance civile et politique ce goût soutenu et fortement prononcé, cette ardeur à qui tout cède, qui inspirèrent aux hommes tant de hauts faits, tant d'actions héroïques: c'est que la liberté civile et politique est, pour ainsi dire, inutile aux femmes et par conséquent doit leur être étrangère. Destinées à passer toute leur vie renfermées sous le toit paternel ou dans la maison maritale; nées pour une dépendance perpétuelle depuis le premier instant de leur existence jusqu'à celui de leur trépas, elles n'ont été douées que de vertus privées: le tumulte des camps, les orages de la place publique, les agitations des tribunaux ne conviennent point du tout au second sexe. Servir de société à sa mère, adoucir les soucis d'un époux, nourrir et soigner ses enfants, voilà les seules occupations et les véritables devoirs d'une femme. Une femme n'est bien, n'est à sa place que dans sa famille ou dans son ménage. De tout ce qui se passe hors de chez elle, elle ne doit savoir que ce que ses parents ou son mari jugent à propos de lui apprendre.

Femmes! Ah! N'enviez pas aux hommes les travaux pénibles de l'économie politique, et les honneurs périlleux qui en sont la récompense. La révolution compte bien aussi sur vous; elle vous ménage de l'emploi, et vous réserve pour les occasions délicates; mais sans sortir de vos demeures, vous pouvez déjà beaucoup pour elle. La liberté d'un peuple a pour bases les bonnes mœurs et l'éducation, et vous en êtes les gardiennes et les premières dispensatrices. De retour dans ses foyers, c'est de vos mains que le patriote doit recevoir la première palme de son patriotisme; c'est dans vos bras que le citoyen doit goûter, à l'abri des lois qu'il a décrétées au Sénat, ces plaisirs chastes, ces jouissances pures que vous partagerez avec lui, s'il s'en est rendu digne. L'estime de ce qu'on aime ajoute encore à ses caresses, et le citoyen qui se respecte fera tout pour l'obtenir; s'il a tenu une conduite équivoque, pour peu que son civisme soit douteux, qu'un accueil sévère, que de froids embrassements l'attendent chez lui. Que sa mère le repousse! Que sa femme rougisse de porter son nom, et que sa fille baisse les yeux et n'ose l'avouer pour son père! Un homme d'honneur ne pourra être insensible à ce châtiment domestique.

Femmes! (...) Paraissez, au milieu de nos fêtes nationales, dans tout l'éclat de vos vertus et de vos charmes! Quand la voix publique aura proclamé l'héroïsme, ou la sagesse d'un jeune citoyen, alors qu'une mère se lève, et conduisant sa fille jeune, belle et pudique, jusqu'au tribunal où se distribuent les couronnes, que la jeune vierge se saisisse d'une, et aille elle-même la poser sur le front du citoyen proclamé. Que la mère offre d'ajouter au don de la couronne celui de la main de sa fille, en disant: Bon citoyen, sois l'époux d'une citoyenne vertueuse; tu la protégeras de ton épée; tu la guideras de tes lumières; elle te promet en retour estime, attachement et bonheur.

Citoyennes! Quoi qu'il arrive, cultivez en paix et dans le silence vos vertus de tous les jours, si l'on peut s'exprimer ainsi; pour être obscures, elles n'en sont pas moins précieuses. Malheur à vous, malheur à nous tous, si, par une rivalité funeste aux deux sexes, vous veniez à prendre vos devoirs en dégoût! La nature, comme nous vous l'avons déjà dit, a fait les parts avec égalité et sagesse. Abandonnez-nous les inquiétudes et les fatigues du dehors; régnez doucement dans l'intérieur des ménages; apprenez les droits de l'homme à l'enfant qui bégaye; et par votre babil aimable, initiez-le de bonne heure à la tribune nationale: mais ne nous rivalisez pas; qu'une jalousie mal placée ne vous aliène pas de nous; qu'il vous suffise de savoir que dans les crises les plus désespérées, nous ne désespérerons pas du salut de la patrie, tant que vous nous resterez; mais ces crises violentes et rares nous coûteraient trop cher si elles vous faisaient négliger vos devoirs, et prendre en dégoût vos vertus de tous les jours. »

9

<sup>19</sup> M. Condorcet

#### Plaidoyer pour le divorce et la liberté des femmes

**Document 12 :** Lequino, (1755-1814) avocat, député montagnard à la Législative et à la Convention. Assemblée législative, 17 février 1792.

"Chez toutes les nations les femmes ont vécu jusqu'ici dans une dépendance de leurs époux, ou plutôt dans un état vrai d'esclavage, toujours gradué sur le despotisme, dans le système politique du gouvernement. La dureté de cet esclavage décroît en même temps que les peuples deviennent plus policés et que l'instruction s'étend, mais la mesure de son affaiblissement n'égale pas les progrès de la liberté publique. Nous le prouvons bien, nous qui avons à peu près rompu nos chaînes politiques, et qui n'avons rien fait encore pour la liberté des femmes. Etablissons-la donc aujourd'hui: instituons le divorce; nous ne pouvons qu'y gagner en tout point, et pour la régénération des mœurs, sans laquelle la régénération des lois n'est qu'éphémère, et pour la liberté nationale même, et pour le bonheur public. Mais par une fatalité qui ne se conçoit pas, nous sommes gouvernés par nos habitudes, et l'habitude ensuite nous rend dupes des formes et des mots.

La multitude, qui ne réfléchit pas, s'effraie au seul mot divorce; elle ne sent pas que cet établissement va devenir le gage de l'union dans les familles, et resserrer, par les prévenances, les soins et l'amitié, des nœuds relâchés par des jouissances, et que de mauvais traitements et la loi rendraient faciles à rompre.

N'a-t-on donc jamais vu comment les moines s'abhorraient, et combien leur pesait l'étroite et rigoureuse obligation de toujours vivre ensemble ? N'a-t-on jamais observé combien le sort abuse de son autorité, dès qu'il croit pouvoir l'exercer sans craindre de la perdre ? Ignore-t-on combien l'époux, après le fatal serment, passe avec rapidité de l'état de soumission à l'exercice d'un empire si souvent tyrannique ? Oui, sans doute, il ignore tout cela, celui qui méconnaît la justice et la nécessité du divorce.

Plus j'y réfléchis, et plus je m'étonne de la longue enfance des sociétés à cet égard, et de la faiblesse ou de l'injustice des législateurs. J'entends des hommes se plaindre qu'ils ne trouvent pas dans la généralité des femmes les principes et les perfections qu'ils voudraient y rencontrer; mais qu'ils réfléchissent et qu'ils se disent à quelles grandes qualités peut conduire la perspective assurée d'un esclavage perpétuel ? Combien de femmes n'ont jamais travaillé que pour un seul jour, celui du mariage; parce qu'elles étaient assurées de ne trouver le lendemain, à la place des guirlandes de l'hymen, que les lourdes et perpétuelles chaînes de l'obéissance aveugle à leurs époux ! Souvent, encore, pour prix de cette soumission, l'indifférence et même le dédain.

La constitution physique des femmes établira toujours, je le sais, de la différence entre leur constitution morale et la nôtre; mais je sais aussi combien cette différence peut s'atténuer par le régime nouveau que doivent donner de bonnes lois; je connais tout l'empire de l'éducation, toute l'énergie qu'inspire le sentiment de liberté, toute celle que donnera nécessairement au sexe la loi du divorce; que l'on compare les femmes françaises, les moins gênées de l'univers, aux esclaves de Constantinople, et l'on sentira la justesse de mes idées. Quelle différence encore cependant de ce que sont actuellement les femmes en France, à ce qu'elles deviendront inévitablement après la loi du divorce.

Ce qu'il n'est pas inutile d'observer, c'est que la même loi produira de toute nécessité deux effets contraires dans les deux sexes: aux hommes elle donnera de la douceur, aux femmes de l'énergie; les premiers cesseront d'être insensibles, injustes et dissipateurs; et les femmes seront moins nonchalantes, ou moins coquettes et moins frivoles; l'équilibre s'établira dans les dispositions des deux époux et de là le niveau des volontés, si facile aux amants et sans lequel il n'est point de bonheur social.

Quelle émulation dans les travaux d'une jeune personne, si elle sait qu'elle en pourra tirer un jour un parti libre et avantageux à elle-même! Quels soins dans son éducation! Quelle perfection dans ses talents! Eh bien! Est-il donc difficile de calculer la réaction de toutes ces causes sur nous-mêmes?

L'on me fera, je pense, grâce de répondre à l'objection des hommes qui ne veulent d'autres perfections dans les femmes qu'une grande fortune et la soumission d'une esclave; ils ne me verront point entrer en lice avec eux. Qu'ils soient heureux avec un goût si louable et si pur, j'y consens. Quant à moi, je veux une femme douce et sensible, je la veux spirituelle; mais je la veux surtout libre et qu'on me défende contre moi-même des ennuis de l'uniformité; je veux enfin qu'elle puisse à chaque instant me quitter pour ne la quitter jamais <sup>20</sup>."

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Le 30 août 1792, la Législative déclare que « le mariage est dissoluble par le divorce ». Le 20 septembre 1792, l'état-civil devient laïque et le divorce est autorisé.

## Document 13: Jean-Jacques Rousseau, extraits de L'Emile ou de l'éducation, 1762

« Il n'y a nulle parité entre les deux sexes quant à la conséquence du sexe. Le mâle n'est mâle qu'en certains instants, la femelle est femelle toute sa vie, ou du moins toute sa jeunesse; tout la rappelle sans cesse à son sexe, et, pour en bien remplir les fonctions, il lui faut une constitution qui s'y rapporte. Il lui faut du ménagement durant sa grossesse; il lui faut du repos dans ses couches; il lui faut une vie molle et sédentaire pour allaiter ses enfants; il lui faut, pour les élever, de la patience et de la douceur, un zèle, une affection que rien ne rebute; elle sert de liaison entre eux et leur père, elle seule les lui fait aimer et lui donne la confiance de les appeler siens. Que de tendresse et de soin ne lui faut-il point pour maintenir dans l'union toute la famille! Et enfin tout cela ne doit pas être des vertus, mais des goûts, sans quoi l'espèce humaine serait bientôt éteinte. »

#### **Document 14**: Jean-Jacques Rousseau, extraits de L'Emile ou de l'éducation, 1762.

« La rigidité des devoirs relatifs des deux sexes n'est ni ne peut être la même. Quand la femme se plaint là-dessus de l'injuste inégalité qu'y met l'homme, elle a tort; cette inégalité n'est point une institution humaine, ou du moins elle n'est point l'ouvrage du préjugé, mais de la raison: c'est à celui des deux que la nature a chargé du dépôt des enfants d'en répondre à l'autre. Sans doute il n'est permis à personne de violer sa foi, et tout mari infidèle qui prive sa femme du seul prix des austères devoirs de son sexe est un homme injuste et barbare; mais la femme infidèle fait plus, elle dissout la famille et brise tous les liens de la nature; en donnant à l'homme des enfants qui ne sont pas à lui, elle trahit les uns et les autres, elle joint la perfidie à l'infidélité. J'ai peine à voir quel désordre et quel crime ne tient pas à celui-là. S'il est un état affreux au monde, c'est celui d'un malheureux père qui, sans confiance en sa femme, n'ose se livrer aux plus doux sentiments de son cœur, qui doute, en embrassant son enfant, s'il n'embrasse point l'enfant d'un autre, le gage de son déshonneur, le ravisseur du bien de ses propres enfants. Qu'est-ce alors que la famille, si ce n'est une société d'ennemis secrets qu'une femme coupable arme l'un contre l'autre, en les forçant de feindre de s'entr'aimer? »

## Document 15 : Jean-Jacques Rousseau, extraits de L'Emile ou de l'éducation, 1762

« Ainsi, toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaire, leur être utile, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce : voilà les devoirs des femmes en tout temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès l'enfance. (...) Elles ne cessent jamais d'être assujetties ou à un homme ou au jugement d'un homme. »

## Document 16: Voltaire, le dictionnaire philosophique, 1764

« Au physique, la femme est de par sa physiologie plus faible que l'homme, les émissions périodiques de sang qui affaiblissent les femmes et les maladies qui naissent de leur suppression, les temps de la grossesse, la nécessité d'allaiter les enfants et de veiller assidûment sur eux, la délicatesse de leurs membres les rendent peu propres à tous les travaux, à tous les métiers qui exigent de la force et de l'endurance. »

**Document 17:** Médecin Pierre Roussel, extrait de : *le Système physique et moral de la femme* (livre systématiquement réédité après la Révolution tout au long du 19<sup>e</sup>), 1775.

« Tout individu femelle est uniquement créé pour la propagation ; ses organes sexuels sont la racine et la base de toute sa structure : mulier propter uterum condita est ; tout émane de ce foyer de l'organisation, tout y conspire dans elle. Le principe de sa vie qui réside dans ses organes utérins, influe sur tout le reste de son économie vivante. »

Document 18: Dr Viret, article « Femme » in dictionnaire des sciences médicales, Panckoucke, 1820.

« L'existence de la femme n'est qu'une fraction de celle de l'homme. Elle ne vit pas pour elle-même, mais pour la multiplication de l'espèce, conjointement avec l'homme. Voilà le seul but que la Nature, la Société et la Morale avouent. » (...) « Toute la constitution morale du sexe féminin dérive de la faiblesse innée de ses organes ; tout est subordonne à ce principe par lequel la nature a voulu rendre la femme inférieure à l'homme. »

## Le mariage est renforcé pour une filiation assurée

Document 19 : code civil Napoléon, discours préliminaire de Portalis un des rédacteurs du Code.

« Les opérations de la nature dans le mystère de la génération sont impénétrables ; il nous serait impossible de soulever le voile qui nous les dérobe ; sans un mariage public et solennel, toutes les questions de filiation resteraient dans le nuage ; la maternité pourrait être certaine, la paternité ne le serait jamais. Y a-t-il un mariage en forme avoué par la loi, et reconnu par la société ? Le père est fixé : c'est celui que le mariage démontre. La présomption de la loi, fondée sur la cohabitation des époux, sur l'intérêt et la surveillance du mari, sur l'obligation de supporter l'innocence de la femme plutôt que son crime, fait cesser toutes les incertitudes du magistrat, et garantit l'état de personnes et la tranquillité des famille.

La règle que le père est celui démontré par le mariage, est si favorable, qu'elle ne peut céder qu'à la preuve évidente du contraire.

Les enfants qui naissent d'un mariage régulier, sont appelés légitimes, parce qu'ils sont le fruit d'un engagement dont la légitimité et la validité ne peuvent être incertaines aux yeux des lois.

(...) La publicité, la solennité des mariages, peuvent seules prévenir ces conjonctions vagues et illicites qui sont si peu favorables à la propagation de l'espèce (...) Les lois civiles doivent interposer leur autorité entre les époux, entre les pères et les enfants ; elles doivent régler le gouvernement de la famille (...) Les familles se forment par le mariage et elles sont la pépinière de l'Etat ». « Notre objet a été de lier les mœurs aux lois et de propager l'esprit de famille (...) Les vertus privées peuvent seules garantir les vertus publiques (...) Ce sont les bons pères, les bons maris, les bons fils qui font les bons citoyens ».

## En 1804, l'inégalité des hommes et des femmes est inscrite dans la loi

**Documents 20**: Yannick Rippa, in L'histoire, n°245, juillet 2000.

Le Code civil (1804) inscrit dans la loi l'inégalité des sexes. Le mari est « le juge souverain et absolu de l'honneur de la famille » ; en conséquence, il doit protéger sa femme mais en retour celle-ci accepte de se soumettre à des devoirs. Ennemi numéro un des féministes, le Code civil est, à partir de la fin du XIXème siècle, réformé par touches successives, pas toujours applicables ou appliquées et lentes à faire évoluer les mœurs.

En se mariant, la femme devient une incapable juridique - elle le demeurera jusqu'en 1938 (1988 en Suisse); le mari est le chef de la famille et de la communauté, aussi l'épouse lui doit-elle obéissance; elle porte par usage le nom de son conjoint Elle doit habiter au domicile de son choix et prendre sa nationalité. Supprimé en 1816, le divorce est rétabli en 1884 sous conditions; il faudra attendre 1975 pour que soit admis le divorce par consentement mutuel.

Les relations sexuelles sont un devoir, aussi le viol entre époux n'est-il reconnu qu'en 1990 (1992 en Suisse). Les époux se doivent fidélité, mais seul le mari a le droit de contrôler la correspondance de son épouse, et ce jusqu'en 1938. Le Code admet que le mari peut joindre« la force à l'autorité », avec modération.

L'adultère, un délit (Code pénal de 1809), commis par l'épouse est plus sévèrement puni car il peut introduire dans la famille une descendance illégitime; il est reconnu comme tel par tout type de preuve. Celui du mari ne l'est que par flagrant délit ou par la production d'une correspondance entre les deux amants. Surtout, si l'adultère féminin est dans tous les cas condamnable (trois mois à deux ans de prison), l'infidélité masculine ne l'est que si l'époux a installé sa maitresse au domicile conjugal (amende de 100 à 2000 francs).

L'article 324 du Code pénal, dit «article rouge», rend excusable le mari meurtrier de son épouse ou de l'amant lors d'un flagrant délit d'adultère, précisant qu'il «est plus malheureux que coupable ». Pareille indulgence ne concerne pas la femme trompée meurtrière. La recherche en paternité n'est autorisée qu'à partir de 1912 ; le père a seul l'autorité parentale jusqu'en 1970 (en 1988 en Suisse). L'épouse ne peut être tutrice, ni membre du conseil de famille.

Les régimes matrimoniaux privilégient le mari : en communauté de biens, même réduite aux acquêts, ou sans contrat, le mari gère les biens communs et les biens propres de l'épouse. La gestion des biens des enfants mineurs revient au père. En cas de décès, l'épouse n'est ni héritière ni usufruitière. (En Suisse jusqu'en 1988 la veuve héritait ¼ en pleine propriété et de ½ en usufruit).

De l'incapacité civile découlent des interdits : une femme mariée ne peut ni témoigner dans des actes civils ou notariés, ni ester en justice. L'autorisation maritale est requise pour de nombreux actes de la vie quotidienne : ainsi les épouses devront-elles attendre 1881 pour pouvoir ouvrir un livret de caisse d'épargne, 1885 pour s'affilier à une caisse de retraite, 1907 pour toucher leur salaire, 1920 pour se syndiquer, 1938 pour séjourner dans un établissement de soins, s'inscrire à l'université ou signer et recevoir un chèque, 1965 pour ouvrir un compte en banque, accepter un emploi ou un engagement artistique.

(italique B. Gaspoz)

Pour actualiser avec le droit suisse :

http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00444/00517/index.html?lang=fr#sprungmarke1 14

#### PISTES D'EXPLOITATION

- **▶** Doc 1 et 3 : comparez les deux Déclarations
- Doc 2 : quelle critique Olympe de Gouges fait-elle aux hommes ? Pourquoi ? quels sont les arguments sur lesquels reposent sa réclamation de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ?
- Doc 4 à 11 : distribuer un texte par groupe d'élèves. Chaque groupe fera un travail d'inventaire et d'analyse.
  - Quels sont les droits revendiqués pour les femmes ?
  - Quels sont les arguments favorables et défavorables (quels sont les arguments en creux que l'on devine implicitement et auxquels ils répondent ? ne pas omettre de distinguer les arguments implicites) ?
  - Quels sont les enjeux ?
  - Quels en ont été les résultats ?
  - Chaque groupe évalue, classe et synthétise les réponses selon le type d'argumentation (cf. proposition de correctif)
    - Culture/Nature
    - Histoire
    - Complémentarité compatible/incompatible avec les droits
    - Subordination / égalité
  - Restitution collective du travail des groupes soit en construisant un tableau commun, soit lors d'un jeu de rôle, d'une plaidoirie sous forme d'un face à face contradictoire de deux groupes.
  - Evaluation individuelle: transposition d'une analyse d'un des textes préalablement soustrait aux élèves.
- Doc 12 : Pourquoi une loi permettant le divorce est importante aux yeux de Lequino ?
- Doc 13 à 18 : qu'est qui distinguent les femmes des hommes ? Quelles sont les conséquences qu'en tirent les auteurs ?

Doc 19 et 20 : A quoi sert le mariage ? Qu'est-ce qu'il implique ?

#### III. POUR QUE LES FEMMES NAISSENT AUSSI LIBRES ET EGALES...QUE LES HOMMES

Repérer et déconstruire les modes de pensée qui en appellent à la « nature » pour légitimer les hiérarchies de genre qui continuent aujourd'hui dans nos sociétés à organiser les discriminations à l'égard des femmes (évincement des femmes du pouvoir, justification de l'infériorité des salaires, répartition sexuée du travail salarié et domestique, prédominance du masculin dans le langage, etc.)

«La chronique d'une féminisation annoncée tient plus du bluff médiatique que de la vérité. L'hégémonie masculine est totale, absolue, aveuglante : les pouvoirs économique, politique culturel, militaire, religieux, médical, judiciaire, sportif sont entre leurs mains, Ils sont partout ! Ils décident de tout. C'est une indigestion de trois-pièces (je parle des costumes), un trop plein de cravates, une saturation de tempes argentées, joue velues et autres bedaines. Pour trouver des femmes, il faut bivouaquer à la base des pyramides hiérarchiques. Au niveau du plancher. Les ovaires, c'est comme l'oxygène, ça se raréfie avec l'altitude. En haut lieu, les hommes occupent la totalité du train. Le paysage politico-économico-médiatique tient plus d'une chambrée de caserne que d'un boudoir. Ça sent la chaussette et l'after-shave, ça embaume le cigare et la braguette, ça fleure la calvitie et l'ouf colonial. Dans une démocratie se réclamant de l'égalité entre tous les citoyens, sans distinction, une telle domination d'un groupe social sur un autre pourrait entrainer un certain malaise chez ceux qui en bénéficient et chez celle qui la subissent. Il n'en est apparemment rien. Les hommes ne se sentent pas coupables. Les femmes ne se révoltent pas.»

Isabelle Alonso, tous les hommes sont égaux, même les femmes, Ed. Robert Laffont, 1999.

« La virilité, c'est un privilège mais c'est également une charge. Bourdieu l'avait souligné dans La domination masculine. Il faut être toujours en situation de relever la tête, relever le sexe, relever le défi, relever. C'est cette position érectile qui, en toutes circonstances, est demandée à l'homme sans laisser de place à l'accueil d'une forme ordinaire de vulnérabilité, de faiblesse.

Je sens à quel point les affirmations de puissance, les parades viriles sont sous-tendues par des peurs, qui sont du domaine de l'impuissance : ne pas relever le défi physique, ne pas être à la hauteur... ».

Jean-Jacques Courtine, co-auteur

avec Alain Corbin et Georges Vigarello des trois tomes de l'Histoire de la virilité, Seuil, 2011

#### **INTRODUCTION**

Masculin, féminin, des rôles fabriqués<sup>21</sup>

#### de Rachel Mulot

Quarante ans de recherches montrent que la plupart des différences entre les sexes résultent d'une construction sociale, historique et politique. La biologie ne justifie pas les inégalités.

Au collège, 80 % des élèves punis sont des garçons. Et ce, que l'établissement soit rural ou urbain, public ou privé (avec un fort taux de réussite), classé en ZEP (zone d'éducation prioritaire) ou non. Cette asymétrie sexuée, constante, dérangeante, vient d'être établie par Sylvie Ayral, docteur en sciences de l'éducation de l'université de Bordeaux, qui a épluché près de 5900 sanctions infligées dans le département de la Gironde entre 2002 et 2008. Comment expliquer ces chiffres en contradiction avec le discours égalitaire officiel ? Dans un livre explosif, « la Fabrique des garçons »<sup>22</sup>, la chercheuse démontre l'effet pervers des punitions qui «consacrent les garçons dans une

-

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> In « Sciences et Avenir », février 2012

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> La Fabrique des garçons, sanctions et genre au collège, Sylvie Ayral. Presses universitaires de France – PUF 2011

identité masculine stéréotypée et renforcent les comportements qu'elles prétendent corriger: le défi, la transgression, les conduites sexistes, homophobes et violentes». Assimilée à une épreuve ou à un rite de passage, la sanction est en effet recherchée comme une médaille de bravoure par les garçons pour prouver leur virilité, se démarquer des filles, impressionner les autres, asseoir leur image de «rebelle» et devenir «populaire». Censée faire réfléchir, elle est cruellement contreproductive et c'est ainsi que l'école mixte de la République serait devenue un cadre de violence et de pensée inégalitaire, d'autant plus que les garçons savent pertinemment qu'ils sont punis plus souvent et plus sévèrement que les filles. La chercheuse a longuement interrogé les enseignants et les élèves afin de faire surgir leurs représentations. Les interprétations empruntent à trois grands champs : la biologie (« c'est dans les gènes»), la psychologie («les garçons sont immatures») ou encore l'anthropologie («c'est la meute, c'est instinctif»). «A Écouter les enseignants, les garçons sont immatures à cause des hormones, la fameuse testostérone. Or ceux qui se comportent mal n'ont pas plus de testostérone que les autres!», s'insurge Sylvie Ayral qui pointe le naturalisme (ou «essentialisme») ambiants. Le pire est le portrait que dessinent d'elles-mêmes les collégiennes («faibles, nulles, peu peureuses»), mais aussi leurs enseignantes! Comme si toutes avaient intégré «la valence différentielle des sexes» (le dénigrement des traits dits féminins par rapport aux traits dits masculins) théorisée par l'anthropologue Françoise Héritier. Les valeurs viriles sont en revanche hégémoniques et admirées au collège. Ainsi, «on sanctionne les garçons pour des faits visibles, mais on admire leur courage et leur honnêteté à faire les choses en face; et on reproche curieusement aux filles de faire les choses avec discrétion, détaille la chercheuse. La visibilité des comportements sexués serait liée à l'évidence de leur appareil génital! Il y a le bon sexe biologique, qui provoque des comportements francs et repérables et le mauvais sexe qui conduit à tout faire en douce. On finit par critiquer chez les filles ce que la socialisation a patiemment construit». Les travaux pionniers de Sylvie Ayral font écho à ceux des spécialistes de la violence, comme le Canadien Maurice Cusson<sup>23</sup> selon lequel la transgression des règles, qui fait partie des valeurs associées à la socialisation des garçons, pourrait aussi expliquer leur surreprésentation dans la criminalité, une fois adultes (près de 75 % des personnes mises en cause en 2008 en France selon l'Insee). Pour stopper cet engrenage, Sylvie Ayral préconise de travailler, dès la maternelle, sur la construction des identités masculines et féminines, de prolonger cette approche au collège par des ateliers. Enfin, d'intégrer à la formation initiale et continue des enseignants la problématique du «genre».

Genre: le mot qui fâche est lâché! Cet anglicisme a été introduit en France par les «gender studies» (études de «genre», c'est-à-dire du sexe social), qui ont intégré en 2011 les manuels scolaires de l'Hexagone, déchaînant les critiques de certains politiques.

En révélant, depuis quarante ans, les «codes sociaux» qui façonnent le masculin et le féminin, ces travaux de sciences humaines troublent le prétendu «ordre naturel» entre les sexes et les inégalités qui en découlent. «Face aux évidences premières - comme les filles sont nulles en maths -les sciences sociales ont réalisé un travail considérable, saluent Christian Baudelot et Roger Establet, sociologues spécialistes des inégalités<sup>24</sup>. Ainsi, les anthropologues et les ethnologues ont montré que d'une société à l'autre, les statuts et les rôles attribués aux hommes et aux femmes n'étaient pas les mêmes; de leur côté, les socioloques et psycholoques ont mis en évidence le caractère socialement construit des différences ; enfin, les historiens ont confirmé les grandes variations à travers le temps. «Tous ces chercheurs ont remis en question le tracé de la frontière entre nature et culture, biologique et social. Sous le feu convergent des différentes sciences sociales, le territoire du «naturel» s'est réduit comme une peau de chagrin! », détaillent les deux hommes. De quoi anéantir, sur la base des faits, la plus grande part des justifications par la biologie des inégalités entre hommes et femmes». Selon eux, la supériorité masculine cesse «d'être une donnée naturelle». Les travaux de l'anthropologue Priscille Touraille, du Muséum national d'histoire naturelle, ont même fait vaciller l'idée selon laquelle les différences de stature entre les hommes et les femmes seraient un pur produit de la sélection naturelle ou de la sélection sexuelle: «Un accès moindre à la nourriture, dont rendent compte les observations ethnologiques, a pu entrainer une diminution de la stature moyenne des femmes, explique-t-elle, alors que dans l'optique d'une adaptation biologique optimale, elles devraient être plus grandes que les hommes. La littérature médicale nous apprend en effet que plus les femmes sont de grandes statures, moins elles encourent de risques à l'accouchement et plus leurs enfants ont de chances de survie». Ce sont donc des pratiques sociales, coûteuses sur le plan évolutif, qui pourraient expliquer le dimorphisme sexuel. Mais pourquoi ces centaines d'études ont-elles si peu d'audience auprès du public? «Il est très difficile de se libérer

des stéréotypes et des préjugés, regrette Françoise Héritier, qui a dirigé en 2005, au Collège de France un séminaire sur « la construction de la différence»<sup>25</sup>. L'illusion naturaliste revient sans cesse sur le tapis. Elle vise à trouver coûte que coûte à l'inégalité sociale constatée (postes, salaires, partage des tâches etc.), une justification biologique qui

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> La Criminologie, Hachette, 4' édition, 2005.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Quoi de neuf chez les filles? Entre stéréotypes et libertés, Nathan, 2007.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Hommes, femmes, la construction de la différence, le Pommier, 2005.

serait tapie dans les corps». Et qu'il est salutaire, aujourd'hui, de démonter. Comme l'explique le sociologue Eric Fassin, les hommes ont autant intérêt que les femmes à se libérer des assignations identitaires. Une révolution en perspective.

#### **EN SAVOIR PLUS**

La place des femmes dans l'histoire, une histoire mixte, collectif Ss dir. Geneviève Dermenjian, Irène Jami, Annie Rouquier, Françoise Thébaud, Ed Belin, Association Mnémosyne, 2012.

Isabelle Alonso, Tous les hommes sont égaux, même les femmes, Ed. Robert Laffont, 1999.

Guillaume Carnino, **Pour en finir avec le sexisme**, coll. Pour en finir avec, ed. l'Echapée, 2005. Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, **Histoire de la virilité**, 3 tomes, Seuil, 2011

Françoise Héritier, Hommes, femmes, la construction de la différence, le Pommier, 2005.

**Introduction aux études sur le genre**, Coll, Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard, De Boeck 2012.

Lorena Parini, Le système de genre, introduction aux concepts et théories, ed. seismo, 2006 Joan W. Scott, de l'utilité du genre, Fayard, 2012.

François De Singly, « Les habits neufs de la domination masculine » In Esprit, 11, 54-64,1993.

Christine Delphy, « Penser le genre : problèmes et résistances », In **L'Ennemi principal 2, Penser le genre**, Syllepse, "Nouvelles Questions féministes", 2001.

Delphine Gardey, « Les sciences et la construction des identités sexuées ». **Annales. Histoire, Sciences Sociales**, 61(3), 2006.

Irène Jonas, Moi Tarzan, Toi Jane, critique de la réhabilitation « scientifique » de la différence hommes/femmes, Syllepse, 2011.

Nicole Edelman, Discours médical et construction des catégories homme/femme, masculin/féminin,

## http://www.sens-public.org/spip.php?article9

Delphine Gardey, & Ilana Löwy, L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin, Editions des archives contemporaine, Paris 2000.

Catherine Vidal. Hommes, femmes: avons-nous le même cerveau? Paris, Editions Le Pommier, 2012.

« Homme femme, la science face aux idées reçues » in Sciences et Avenir, février 2012

BIOSEX, portail sur le sexe dans les sciences biologiques et médicales :

http://biosex.univ-paris1.fr/programme-anr/presentation/

#### **DOSSIER**

### **DISCRIMINATIONS: CONSTATS**

## En France les hommes naissent libres et égaux... sauf les femmes

**Document 1**: Campagne du gouvernement français 2013 http://www.gouvernement.fr/gouvernement/campagne-en-france-les-hommes-naissent-libres-et-egaux-sauf-les-femmes





## https://www.youtube.com/watch?v= ZG8Vafg0zo

« Léa va naitre dans quelques semaines et si rien ne change, dans quelques années, Léa aura un salaire inférieur de 25% à celui des garçons nés la même année; plus tard elle aura une retraite inférieure de 35%, et chaque jour elle consacrera une heure quarante-cinq de plus aux tâches ménagères. En France les hommes naissent libres et égaux... sauf les femmes. Ne nous habituons pas aux inégalités entre femmes et hommes. Mobilisons-nous»

« A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Gouvernement lance une grande campagne de sensibilisation à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes dans la France de 2013. L'heure est à la lucidité sur le constat et à la détermination dans l'action.

En 2013, les inégalités entre les hommes et les femmes persistent en France. Dans les études, au travail, dans les différents temps de vie (tâches ménagères, loisirs notamment), le constat n'est pas brillant. Pour le Gouvernement, il s'agit maintenant de regarder la réalité en face.

Il est temps de se mobiliser pour que les choses changent. Sans quoi la petite Léa qui va naître en 2013 continuera de gagner un salaire inférieur de 25 % à celui de ses collègues masculins, à consacrer 1h45 de plus chaque jour aux tâches ménagères et devra compter avec une retraite inférieure de 35% à celle des hommes. »

# Dans la population de ...

Q	~	
+	$\cup$	
51 %	49%	la France
54%	46%	des Français de 25 à 34 ans ayant le bac ou plus
4%	96%	des prisons
47%	53%	de la population active
51%	49%	des demandeurs d'emploi
86%	13%	des travailleurs à temps partiel
80%	20%	des travailleurs pauvres (revenu sous le seuil de pauvreté)
54%	46%	des jeunes de 18 à 24 ans vivant sous le seuil de pauvreté
26%	74%	des personnes qui meurent par suicide
7%	73%	des personnes qui meurent par accident de la circulation
66%%	34%	des personnes souffrant d'un trouble dépressif déclaré
85%	15%	des personnes victimes de violences conjugales :
		• 1 femme sur 10 subit des violences 1 homme sur 60

- 1 femme sur 10 subit des violences, 1 homme sur 60
- 1 femme meure tous les 3 jours sous les coups de son conjoint
- les femmes de 20-24 ans sont 2 fois plus exposées que leurs aînées

# Dans l'exercice des responsabilités de ....

$\mathbf{Q}$		
+	$\cup$	
25%	75%	cadres dans les entreprises privées
30%	70%	créateur-trices d'entreprise
7%	93%	maires de communes de plus de 3500 habitants
48%	52%	élu-es régionaux
12 %	88%	députés
30%	70%	élu-es associatifs
79%	21%	l'organisation des tâches domestiques et familiales
86%	14%	chef de famille monoparentale

#### **Formation**

**Document 3:** les chiffres clés de l'égalité<sup>26</sup>, Genève 2012, Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et homme (BPE)

## Orientation scolaire (année scolaire 2011/2012)

Une dissymétrie dans les orientations des filles et des garçons existe dès la scolarité obligatoire. A l'entrée au Cycle d'orientation, les filles sont plus fréquemment orientées dans une filière à exigences élevées (regroupement 3) que les garçons (70% contre 60%) et font preuve de meilleures performances scolaires à la fin de la scolarité obligatoire. A l'issue de l'école publique obligatoire, au niveau secondaire II, la majorité de filles (60%) choisit la formation générale (43% va au Collège et 17% à l'École de culture générale-ECG), tandis que les garçons poursuivent majoritairement (59%) leurs études dans la filière professionnelle : seuls 32% d'entre eux vont au Collège et 9% à l'ECG2.

Dans la formation gymnasiale (Collège), où l'on trouve 55% de filles et 45% de garçons, les collégiennes et les collégiens ne visent pas les mêmes types de formations : les jeunes filles sont largement majoritaires dans le domaine des *langues modernes* et les jeunes hommes dans ceux des *mathématiques* et des *sciences expérimentales*.3

Les garçons choisissent avant tout les formations professionnelles, soit en système dual (entreprise et école), soit en école à plein temps.

## Orientation professionnelle au niveau secondaire II (année scolaire 2011/2012)

A l'intérieur des différentes filières de formation professionnelle les choix sont fortement genrés : les filles sont majoritaires dans les filières *arts appliqués* et *santé et social* (respectivement 58% et 74%), alors que dans les filières *technique* et *construction*, les garçons représentent 93% et 95% des effectifs.

Les filières scientifiques et techniques sont composées d'un nombre très faible de filles : en 2011, au Centre de formation professionnelle technique, en apprentissage d'informatique, il n'y a que 10 filles sur 167 élèves ; en mécanique automobile, deux filles pour 55 garçons et en électronique, trois filles pour 93 garçons.

Au Centre de formation professionnelle construction, les filles ne représentent que 12% des effectifs. A l'inverse, dans les filières traditionnellement féminines comme au Centre de formation professionnelle santé-social, on trouve 183 filles pour 27 garçons.

La formation d'assistant-e en soins et santé communautaire ne compte que 13 garçons pour 67 filles et il n'y a aucun garçon dans la formation d'assistant-e médical-e.

## Orientation professionnelle au niveau tertiaire, (année scolaire 2011/2012)

Dans l'ensemble des formations de type tertiaire du canton de

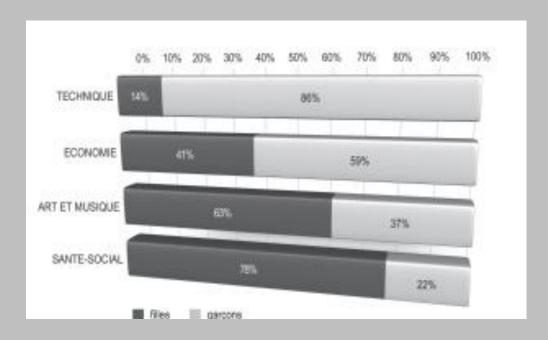
Genève, les femmes sont majoritaires (59% dans toutes les formations professionnelles supérieures, 57% dans les HES, 60% à l'Université et 58% dans les Instituts en lien avec l'Université).

## Formations professionnelles supérieures et hautes écoles spécialisées

Au niveau des choix des filières de formation dans l'enseignement tertiaire, les clivages entre les sexes sont les mêmes que dans l'enseignement secondaire. Si l'on regroupe les diplômes de niveau tertiaire par secteur (économie, technique, santé et social, art et musique), les diplômes féminins sont majoritaires dans les deux derniers secteurs seulement (78% et 63%). Les secteurs de l'économie et de la technique sont majoritairement masculins (respectivement 59% et 86% de garçons).

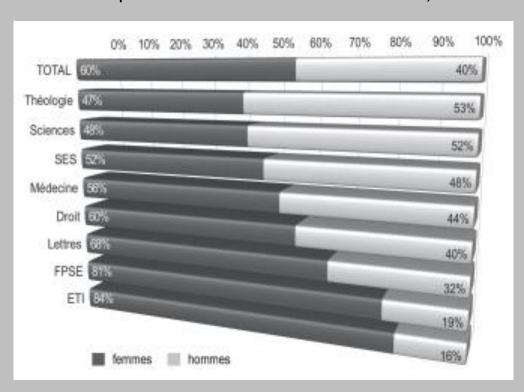
<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> http://www.ge.ch/egalite/statistiques/statistiques-egalite-generalites.asp

# Proportion d'étudiant-e-s de chaque sexe dans les différentes filières de formation de l'Université, Genève, 2011/2012 Université



Depuis les années 1980, les femmes sont majoritaires parmi l'ensemble des étudiant-e-s et représentent aujourd'hui 60% de l'effectif universitaire. La proportion d'étudiantes varie néanmoins selon les filières. Seules les facultés de théologie et de sciences sont aujourd'hui fréquentées par une majorité de garçons.

## Proportion d'étudiant-e-s de chaque sexe dans les différentes filières de l'Université, Genève 2011-2012



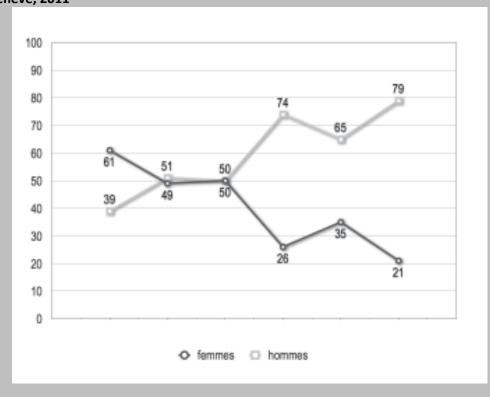
Si la présence féminine reste majoritaire jusqu'au niveau postgradué (59% de diplômées aux niveaux des MAS4, DAS5 et CAS6, entre 2001 et 2011), elle diminue au niveau des doctorats (44% de doctorantes entre 2001 et 2011).

### Composition du personnel enseignant selon les niveaux scolaires (année scolaire 2011/2012)

En 2011, les femmes représentent 56% du total du personnel enseignant à Genève. Cependant la proportion de femmes diminue au fur et à mesure que le niveau d'enseignement s'élève. Les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement primaire (85%). Elles représentent près de 58% du personnel enseignant au Cycle d'orientation, mais seulement 49% au postobligatoire et 40% dans les Hautes écoles spécialisées.

A l'Université, les femmes se font de plus en plus rares au fur et à mesure que l'on monte les échelons de la carrière académique. Il n'y a que 21% de femmes professeures contre 79% d'hommes.

### Proportion de femmes et d'hommes selon le statut, Université de Genève, 2011



### Activité professionnelle

**Document 4 :** les chiffres clés de l'égalité, Genève 2012, Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et homme (BPE)

### Population active, marché du travail et domaines d'activités (2010)

A Genève, en 2010, les femmes participent largement au marché de l'emploi puisque 56% d'entre elles sont actives (contre 70% des hommes)<sup>27</sup>. Ce taux n'a pas beaucoup varié chez les hommes ces 50 dernières années. Par contre, il a considérablement augmenté chez les femmes puisqu'en 1960 il se situait à 37%<sup>28</sup>.

En 1997, on comptait 41.7% de femmes parmi la population active de formation tertiaire. Cette part féminine a atteint 49.3%en 2010. Au niveau des professions exercées, la progression des femmes a été la plus significative dans les métiers intellectuels et scientifiques où leur part est passée de 35.3% en 1997 à 46.8% en 2010.

Les femmes sont toujours largement majoritaires (à plus de60%) dans les secteurs suivants : activités médicales, sociales et soins, soins corporels et nettoyage des vêtements, activités pédagogiques, nettoyage et hygiène publique, secrétariat et «backoffice», vente.

Seuls deux domaines comptent une majorité de femmes cadres supérieures, celui des «activités médicales, sociales et soins» ainsi que des «activités pédagogiques», tous deux par ailleurs largement féminisés.

### Temps partiel (2010)

Le travail à temps partiel a connu une forte progression depuis le début des années 90, aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Cependant, ce type d'emploi est une caractéristique de la vie professionnelle des femmes. En 2010, 47.8% des femmes travaillent à temps partiel (32.8%en 1992) contre 16% des hommes (5.4% en 1992). Parmi les femmes occupant un poste à temps partiel, 35% travaillent à un taux d'activité entre 50% et 89% et 13% à temps très partiel (moins d'un 50%).

### Statut professionnel (2010)

La représentation des femmes et des hommes reste très différenciée selon le statut professionnel surtout au niveau des directions et aux fonctions d'encadrement.

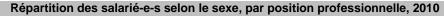
En 2010, la majorité des femmes exerce une activité lucrative sans fonction hiérarchique (66.3%), les hommes sont 44.9% dans ce cas. Les femmes sont également moins nombreuses (6%) à faire partie de la direction que les hommes (10.4%).

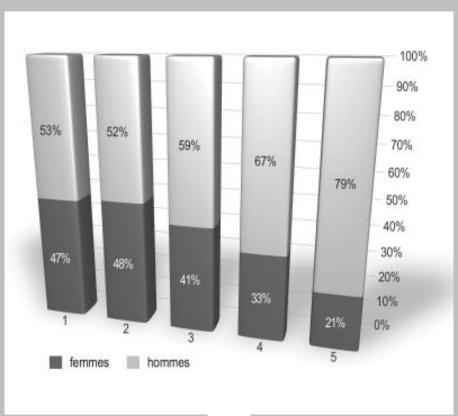
Parmi les 8% de cadres supérieur-e-s que compte l'ensemble des salarié-e-s du secteur privé, seulement 21% sont des femmes. Ce faible taux de femmes hautement rémunérées est notamment dû au phénomène dit du «plafond de verre» (entraves rencontrées par les femmes pour accéder aux postes à responsabilités).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Taux d'activité : le rapport entre les personnes actives et les personnes en âge d'exercer une activité rémunérée, soit celles âgées de 15 à 64 ans.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> OCSTAT, 2012





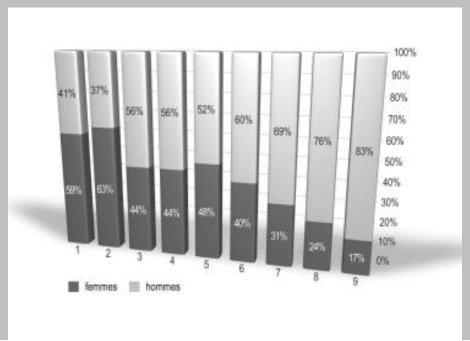
- 1 Sans fonction d'encadrement
- 2 Responsable de l'exécution des travaux
- 3 Cadre inférieur-e

- 4 Cadre moyen-ne
- 5 Cadre supérieur-e

### Salaires (2010)

Le secteur privé est composé de 46.5% de femmes. Le salaire mensuel brut médian standardisé versé par les entreprises privées genevoises pour 40 heures de travail par semaine atteint 6 478 francs pour les femmes et 7 035 francs pour les hommes, soit un écart mensuel de 557 francs.

### Répartition des salarié-e-s selon le sexe, par classe de salaire mensuel brut standardisé, secteur privé, 2010



1 - 3 000 ou moins 4 - 6 001 à 8 000 7 - 12 001 à 15 000 2 - 3 001 à 4 000 5 - 8 001 à 10 000 8 - 15 001 à 20 000 3 - 4 001 à 6 000 6 - 10 001 à 12 000 9 - Plus de 20 001

La différence salariale est systématiquement en défaveur des femmeS mais varie en fonction du niveau des qualifications requises pour le poste de travail. La différence la plus grande concerne les salaires de postes à qualifications très élevées. A ce niveau, le salaire des femmes est de 2 040 francs inférieur à celui des hommes. Les femmes sont surreprésentées parmi les bas salaires : elles représentent 62% des personnes gagnant moins de 4'000 francs par mois. Elles se raréfient par contre plus le salaire augmente : il n'y a que 30% de femmes parmi les salarié-e-s touchant plus de 10 000 francs par mois et 17% avec un salaire supérieur à 20 000 francs. En 2010, la différence salariale entre les sexes est de 7.9%dans le canton de Genève (contre 9.6% en 2008) et de 18.4% l'échelon national (19.4% en 2008).

Selon les branches économiques, la différence salariale à la défaveur des femmes peut fortement varier : elle est de 9% dans l'hébergement et la restauration, 12.4% dans le commerce de détail, 14.3% dans les industries manufacturières, 22.8% dans les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie, et 26.6% dans les services financiers et les assurances.

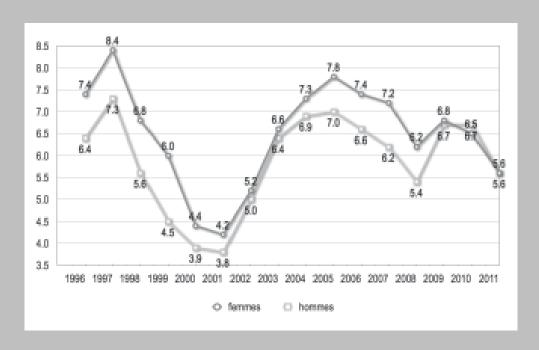
Aux plus hauts échelons hiérarchiques, on observe une augmentation des différences salariales puisque pour les cadres supérieur-e-s, l'écart de salaire en 2010 atteint 33% à la défaveur des femmes (respectivement 9 945 francs pour les femmes et 14 250 francs pour les hommes).

### Chômage (2011)

Jusqu'en 2011, dans le canton de Genève, comme dans toute la Suisse, le taux de chômage féminin est resté proportionnellement systématiquement plus élevé que le taux de chômage masculin. En 2011, pour la première fois, les taux de chômage féminin et masculin sont de la même valeur : 5.6%.

Par contre, le taux de personnes sans emploi reste toujours plus élevé chez les femmes (9.3%) que chez les hommes (8.5%).

### Taux de chômage annuel, canton de Genève, 1996-2011



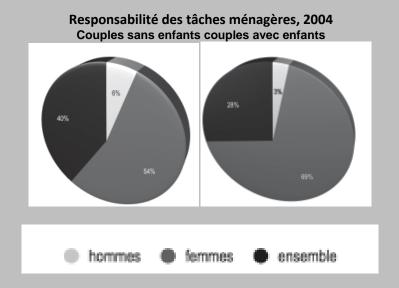
### Travail non rémunéré

**Document 5 :** les chiffres clés de l'égalité, Genève 2012, Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE)

Les activités non rémunérées sont de trois types: travail dans son propre ménage, activités bénévoles et/ou honorifiques et aide à des personnes extérieures au ménage.

### Tâches domestiques (2004)

A Genève, dans les couples, six femmes sur 10 effectuent la majorité des tâches ménagères<sup>29</sup>. Cette proportion monte à sept femmes sur 10 lorsqu'il y a des enfants.



Les femmes consacrent en moyenne 26 heures par semaine aux tâches ménagères, contre 15 heures pour les hommes. La collaboration entre conjoints est plus marquée chez les plus jeunes. Elle ne concerne toutefois qu'un tiers des conjoints de 25-39 ans qui ont des enfants. Lorsque ces tâches sont partagées, la répartition reste marquée par les différences de sexe : les femmes sont plus investies dans la cuisine, le ménage et les nettoyages, alors que les hommes s'occupent plus des activités manuelles et administratives.

La prise en charge des enfants est également essentiellement du ressort des mères : les hommes leur consacrent moins de temps (en moyenne 16 heures hebdomadaires contre 25) et ils partagent plutôt avec leurs enfants les moments consacrés aux jeux ou aux devoirs, alors que les femmes s'occupent de la nourriture, de l'hygiène, etc. Au total, le temps consacré au travail domestique (comprenant les tâches ménagères et éducatives) est en moyenne de 34heures hebdomadaires pour les femmes contre 21 pour les hommes.

### Bénévolat<sup>30</sup> (2008)

En 2008, le canton de Genève détient le taux d'engagement bénévole total le plus bas de toute la Suisse (29,1%). A l'inverse de la majorité des cantons (ou même des pays), l'engagement général des femmes y est plus élevé que celui des hommes (31% contre 27%).

Cependant, les hommes s'engagent davantage dans le bénévolat formel (associations structurées) que les femmes (17.9% contre 14.1%). Les femmes préfèrent soutenir les institutions socio-caritatives et religieuses tandis que les hommes s'engagent en faveur de groupes d'intérêts (associations, professionnelles, sportives ou politiques). Quant au bénévolat informel (qui s'exerce chez des particuliers), les femmes sont proportionnellement nettement plus nombreuses à apporter une assistance gratuite à des parents, enfants, connaissances ou voisins (21.7% contre 12.7% des hommes)

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup>10CSTAT, Travail non rémunéré dans le canton de Genève, Communication statistique n° 31,2006.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> F. Kettenacker, Gouvernance du bénévolat genevois. Quels enjeux, quelles perspectives ?, Université de Genève, SES, 2008

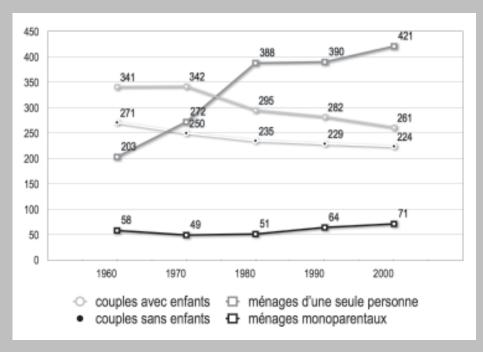
### Famille et enfants

**Document 6:** les chiffres clés de l'égalité, Genève 2012, Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et homme (BPE)

### Composition des ménages

D'après le recensement fédéral de la population de 2000, les 413 673 résident-e-s genevois-e-s se répartissent dans 187 230 ménages privés ou collectifs.

## Evolution des ménages de 1960 à 2000, répartition en pour mille



L'évolution de ces derniers est marquée par la diminution des couples avec enfants : en 2000, 26% des adultes vivent en couple avec des enfants (34% en 1960). Parmi eux, 46%comptent un-e seul-e enfant et 41% en ont deux. A peine 13%ont trois enfants ou plus.

En outre, la taille des ménages ne cesse de diminuer : en 2000, ils sont composés en moyenne de 2.11 personnes (3.74 en 1900). Cela est dû à la proportion grandissante de ménages d'une seule personne : en 2000, ils constituent 19% de la population résidante totale et sont composés en majorité de femmes seules (57.4%). Ce phénomène est lié au vieillissement de la population et à l'augmentation du taux de divorces.

Le canton de Genève est celui où la proportion de ménages monoparentaux (adulte seul avec enfant-s) est la plus élevée et où elle a le plus fortement progressé entre 1970 et 2000 (de 5% à 7%). Dans 86% d'entre eux, la personne de référence est une femme.

### Fécondité et maternité

Comme dans tous les pays occidentaux, à Genève, la fécondité a progressivement diminué et le nombre moyen d'enfants par femme reste assez stable durant ces dernières années: il oscille autour de 1.4. Ce chiffre reste largement au-dessous du seuil de renouvellement des générations (2.1). En 2011, le nombre de naissances vivantes chez les femmes résidant dans le canton s'élève à 4 980, soit 11 naissances pour 1 000habitants.

La maternité étant devenue plus tardive, l'âge moyen de la mère à la naissance du premier enfant est passé de 29 ans en 1991 à 32 ans en 2011.

La part de naissances hors mariage est en constante hausse. En 1990, elle s'élevait à 10%, en 2000 à 15%, et en 2011 à 25% de l'ensemble des naissances.

### Mariages et divorces

En 2011, 2 153 mariages ont été célébrés dans le canton de Genève, soit 20% de moins qu'en 2010<sup>31</sup>. Depuis quelques années, on dénombre davantage de mariages mixtes que de mariages entre deux partenaires de nationalité suisse.

Le partenariat fédéral entre deux personnes du même sexe est entré en vigueur au 1er janvier 2007. En 2011, 919 partenariats ont été enregistrés, 639 couples d'hommes et 280 couples de femmes.

On recense 1 174 divorces pour l'année 2011. 55% des divorces concernent des mariages dont la durée est comprise entre 5 et 14 ans.

Une majorité des divorces concerne des couples sans enfant-s (55% en 2011). Plus les couples ont d'enfants, moins ils sont touchés par le divorce.

La tendance à attribuer l'autorité parentale à la mère n'est plus d'actualité : Le modèle d'autorité parentale conjointe a été choisi en 2010 par 59% des couples divorcés (25% en 2000).

# Mariages et divorces, Genève, 1969-2011 □ mariages ❖ divorces 3000 2500 1500 1900 1

### Crèches (2012)

Le taux d'activité des mères d'enfants de 0-4 ans ne cesse d'augmenter en Ville de Genève. En 2009, 75.3% d'entre elles travaillent.

Au 1er janvier 2012, le canton de Genève dispose de 4 930 places à la journée dans des crèches<sup>32</sup> et de 1 753 places dans ses jardins d'enfants et garderies.

A la fin 2011, on recensait 40 projets d'ouverture d'institutions de la petite enfance pour un total de 1 700 nouvelles places.

Dans les institutions de la petite enfance, la part du personnel éducatif féminin s'élève, en janvier 2011, à environ 93%.

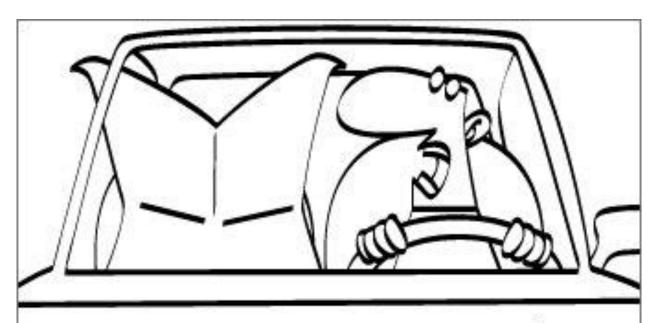
\_

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> OCSTAT, Annuaire statistique du canton de Genève, 2011

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> DIP, Observatoire cantonal de la petite enfance

# ANALYSE DES REPRESENTATIONS REPERAGE DES STEREOTYPES HOMMES/FEMMES

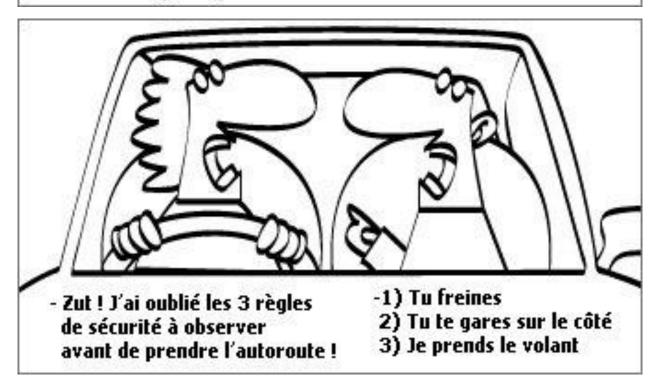
10 idées reçues sur les femmes Document 7:

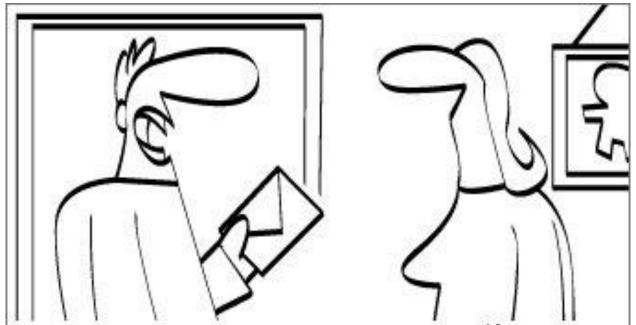


- -Juste après Marseille, nous devrions apercevoir un cercle avec des aiguilles qui tournent dedans...
- Et si tu enlèves ton poignet de la carte, tu vois quoi ?

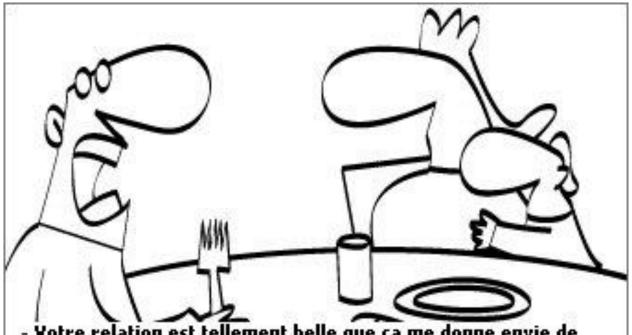


Demain je m'achète des chaussures Prada, dans 6 mois, une bague Cartier, dans un an un foulard Chanel... Tu comprends, dans la vie, se fixer des objectifs, c'est essentiel!



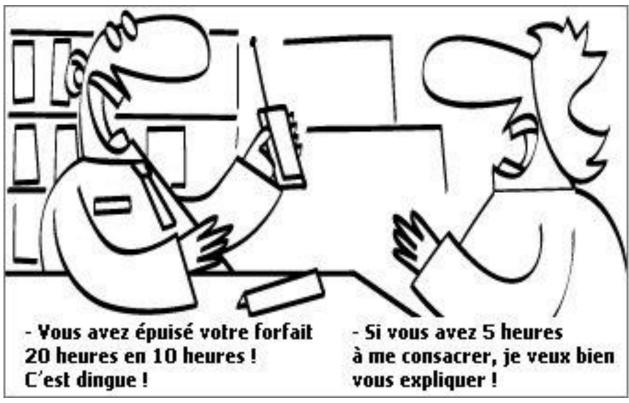


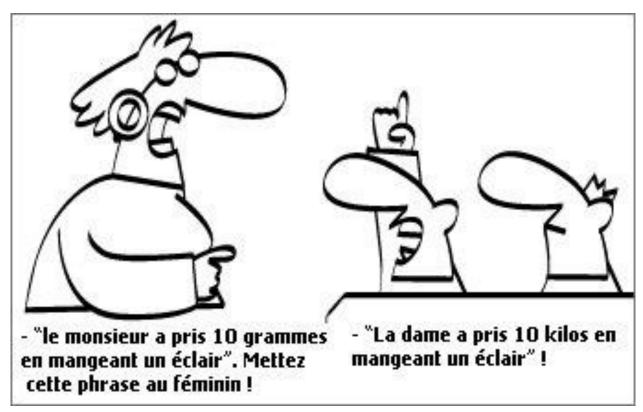
-Tu ne me trouvais pas assez romantique. Je vais t'étonner ! Je t'ai écrit un poème tout en alexandrins. La plus romantique des lettres de rupture !

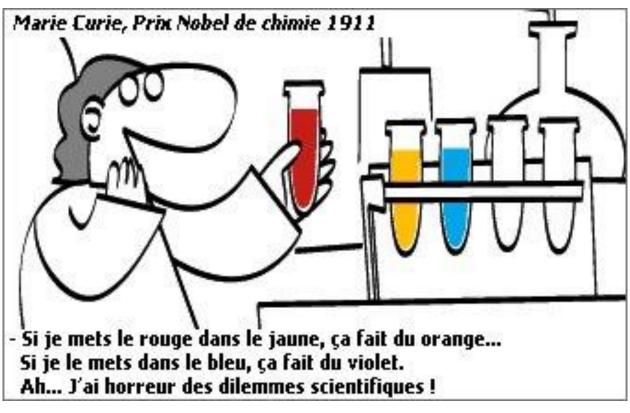


 Votre relation est tellement belle que ça me donne envie de prendre mes cliques et mes claques et de vous laisser tranquilles dans votre petit paradis. Qu'en penses-tu?









3000	2	Je vo pas le rappo	Ha!Ha! Ton mari ne cherche pas une carte en ce moment?	Ho la carte de l'un de mes amants	Je les ai retirés avec une carte de crédit trouvée dans le manteau de Léa	J'ai trouvé 1000 euros dans ton sac. J'ai tout dépensé!
15 36 JE JE JE				和		

10 idées reçues sur les femmes Document 8:

### Idée reçue n° 1 Les femmes n'ont pas le sens de l'orientation

Est-ce la faute au "cerveau gauche" et au "cerveau droit" si vous ne savez pas distinguer votre main gauche de la droite ?

Je parie que vous avez déjà entendu cette théorie quelque part : à l'époque des cavernes, les hommes partaient à la chasse et les femmes restaient garder la grotte. C'est pourquoi, aujourd'hui, le cerveau des hommes sait envisager l'espace de manière géométrique, alors que les femmes doivent s'accrocher à des repères "sentimentaux" comme la pharmacie, la boulangerie etc... pour se diriger.



Voici une explication lumineuse. Convaincante. Bref : scientifique. Juste une question : quel est le paléontogue qui détient la preuve que ce sont les femmes qui gardaient la grotte et les hommes qui partaient au dehors ? Ce n'est pas en découvrant une poignée de silex taillés que l'on détermine qui les utilisait et comment. En 1997, on a même découvert la tombe d'une femme de l'époque de Cro-Magnon, son squelette entouré d'armes. Et si nos ancêtres étaient des amazones ?

Pour revenir aux temps modernes, la fille qui prend le sens inverse de sa direction initiale en sortant d'une boutique, ça arrive. Et le garçon qui se paume dans son village natal, aussi. Seulement, dans le premier cas, on le fait remarquer à la demoiselle avec force rires : "normal, t'es une fille". Quand ce n'est pas elle-même qui l'utilise comme excuse. Alors que le garçon, rien. Sauf si ses copains sont vraiment méchants, auquel cas ils le traitent de fille. Et le neurone "préjugé", on l'a localisé dans le cerveau ?

### Idée reçue n° 2 Les femmes sont frivoles

### Coquettes, dépensières, superficielles... A en croire certains, les femmes n'auraient pas un gramme de gravité.

Dès la naissance, une femme s'habille souvent en rose, couleur légère et sucrée s'il en est - mais là, ce n'est pas de sa faute. Plus tard, il paraît qu'elle continue à passer ses après-midis ensoleillés enfermée dans les magasins (au lieu de les passer enfermée devant la Playstation, comme quelqu'un de raisonnable) et à claquer son salaire pour deux lanières collées sur un talon aiguille. Ah oui, mais c'est du Dior...



Demain je m'achète des chaussures Prada, dans 6 mois, une bague Cartier, dans un an un foulard Chanel... Tu comprends, dans la vie, se fixer des objectifs, c'est essentiel!

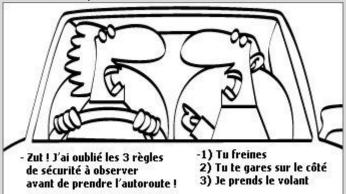
Si vous êtes blonde, c'est encore pire : vous n'êtes bien sûr pas capable de comprendre ne serait-ce que le titre de Une du Monde, et la seule aptitude que vous ayez jamais montrée pour les chiffres se résume à avoir retenu le code de votre carte bleue. Alors que les hommes traitent des affaires du monde - ou de leur PME -, vous appliquez votre cerveau à comprendre les subtiles variations de la longueur du jupon. L'une de ces activités excluant l'autre, bien entendu. Barbie est blonde, et que fait Barbie à longueur de journée, à part changer de tenue, promener son labrador et passer chez le coiffeur ? Les marchands de jouets n'ont jamais vendu de "bureau" de Barbie. Bien sûr, on peut toujours faire remarquer que les tests de QI montrent une intelligence égale chez les deux sexes - à dire vrai, les filles réussissent même mieux dans notre système scolaire. Que les femmes savent très bien être chef d'entreprise (et savent parfois montrer un goût aussi sûr en choisissant leur stratégie professionnelle qu'en achetant une babiole). Et que les activités des garçons, à y regarder de plus près, ne sont pas si sérieuses : s'acheter le dernier gadget technologique, est-ce vraiment moins frivole que de s'acheter un nouveau manteau ? Au moins, le manteau, on sait comment s'en servir...

On pourrait aussi renverser le problème en voyant dans l'étude appliquée des futilités le signe d'une finesse de compréhension et d'une passion esthétique dont les mâles seraient génétiquement dépourvus. Enfin, on pourrait signaler à ceux qui ne l'auraient pas remarqué l'émergence d'un nouveau genre de garçons. On les appelle les "métrosexuels". Caractéristiques : ces messieurs monopolisent la salle de bains, adorent le shopping et craquent pour ce vase design si chooouuu. Sans avoir l'impression de renier leur virilité pour autant. Alors ? Alors le bleu va revenir à la mode, si les garçons nous piquent le rose...

### Idée reçue n° 3 Les femmes ne savent pas conduire

### Femme au volant, mort au tournant ? Un préjugé tenace malgré des démentis scientifiques formels.

Situation ordinaire: la famille Duchmol, composée de M. Duchmol, Mme Duchmol et leurs deux enfants, part en vacances. Qui s'installe au volant? M. Duchmol, naturellement. Dès qu'ils se retrouvent en couple, c'est comme un automatisme: la place du conducteur, c'est pour le mâle.

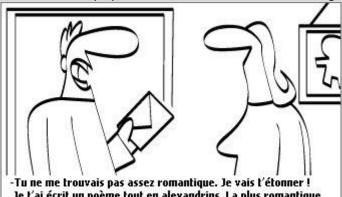


Pourquoi donc ? Eh bien, ricane l'automobilisme d'à côté, "c'est bien connu", les femmes sont incapables (même si l'administration publique leur a délivré un permis de conduire en bonne et due forme) de vous mener à bon port. Elles confondent les pédales, roulent sur la ligne blanche, doublent en dépit du bon sens et confondent les platanes avec une aire de repos... Une idée reçue étrangement répandue et tenace au vu des chiffres réels, qui sont formels. Une étude de la Sécurité routière, menée fin 2003, s'est penchée sur les accidents de la route en fonction des sexes. Les résultats sont édifiants : si 45 % du kilométrage est fait par des conductrices, en revanche les femmes ne sont que 16 % parmi les conducteurs tués sur la route... Si elles ont légèrement plus d'accidents que les hommes, en revanche ils sont nettement moins graves. De plus, les femmes sont davantages éduquées à la prudence et - cela est très visible notamment chez les jeunes - nettement moins enclines à "frimer" en affichant des vitesses excessives. Alors, d'où vient ce préjugé tenace ? D'une part, il s'entretient certainement un peu lui-même : si la femme a moins l'occasion de conduire, elle sera certainement moins assurée au volant le jour où elle devra s'y (re)mettre. D'autre part, et si c'était une volonté des hommes de préserver jalousement leur voiture, c'est-à-dire l'un de leurs premiers amours, d'une... rivale ? Pour ne rien prêter, c'est quand même beaucoup plus facile de prétexter la sécurité, plutôt que d'avouer que sa Ferrari (ou sa Clio), personne ne peut y toucher !

### Idée reçue n° 4 Les femmes sont romantiques

Parce que les femmes sont de petits êtres sensibles et sentimentaux, un bouquet de fleurs, c'est la recette du séducteur...

C'est dans leurs gènes, que voulez-vous : elles aiment la Belle au bois dormant, le clair de lune, les sonnets, Chopin joué par André Rieu, les gondoles et les gondoliers. Si on les écoute, les mariages se font obligatoirement en meringues bien blanches, et les déclarations qui précèdent, à l'aide de roses bien rouges.



Je t'ai écrit un poème tout en alexandrins. La plus romantique des lettres de rupture!

D'où le conseil sempiternellement rabâché par tous les ouvrages de "thérapie conjugale" : pour prouver à une femme que vous l'aimez (et accessoirement, la faire taire sur ses réels motifs de mécontentement), achetez-lui de temps à autre des fleurs, des chocolats, une place d'opéra... de ces romantiques petits riens qui vous transformeront instantanément en prince charmant. Résultat : le jour où un homme vous offrira une blanquette de veau maison au lieu d'un sempiternel bouquet, une moto à la place d'un bijou voyant ou bien un bouquin vraiment drôle et pas un parfum industriel, ce jour-là vous avez de réelles chances d'être conquise...

Les femmes, dit-on, auraient un plus grand besoin d'engagement et de fidélité. C'était peut-être vrai au temps où un mari équivalait surtout à une situation sociale et où les "jeunes filles à marier" étaient priées de se montrer les plus avenantes et les plus ignorantes possibles. Mais aujourd'hui? Dans la majorité des cas, ce sont les femmes qui prennent l'initiative du divorce. Si elles sont un peu moins nombreuses que les hommes à être infidèles (39% contre 24%, selon l'IFOP), elles le sont quand même deux fois plus qu'il y a trente ans, et ne devraient donc pas tarder à faire jeu égal sur ce terrain.

Quant au besoin de tendresse et de mots doux... Avez-vous déjà remarqué, si vous êtes allé à Paris, ces graffitis déclarant "amour" à tous les coins de rue, sur les panneaux de signalisation, les murs, les voitures? Vous avez trouvé cela d'un romantisme torride, n'est-ce pas, ces déclarations publiques dignes d'un film hollywoodien. Le rêve de toute midinette. Eh bien, ils sont l'œuvre d'un homme : un amoureux éconduit, qui a pourchassé son ex-amie en écrivant ce mot partout où elle pouvait poser les yeux. Finalement, elle a porté plainte pour harcèlement. Parfois le romantisme ne paie pas...

### Idée reçue n° 5 Les femmes sont maternelles

Gouzi-gouzi, areuh-areuh, voilà un langage dans lequel les femmes sont censées être bilingues... et que les hommes prétendent ne pas comprendre.

Nous ne prétendrons pas résoudre dans ces lignes la grande question de savoir si, oui ou non, le sentiment nommé "instinct maternel" existe vraiment, d'emblée, chez toutes les femmes. Contentons-nous donc d'établir quelques constatations de bon sens.



Tout d'abord, le terme d'"instinct", pour désigner un sentiment chez un animal aussi évolué que l'être humain, n'est pas des plus appropriés. Ensuite, il est un fait que personne ne niera : les femmes portent l'enfant en elles ; à défaut d'avoir un instinct, elles ont forcément un cordon ombilical (vous savez, celui qui sera si dur à couper plus tard, lorsque le petit s'en ira de la maison). Pourtant, il fut une longue époque où les grandes dames mettaient leur orgueil à être assez peu mères, confiant leur bébé à des nourrices, de préférence à la campagne, loin de leur salon élégant.

A la fin du XVIIIe siècle, renversement de situation : Rousseau, dans son *Emile*, invente le concept de la bonne mère, de l'allaitement et de l'attachement familial. La génitrice attentive devient un idéal. La notion d'instinct maternel se développe au fil du temps au point d'englober non seulement les propres enfants de la femme, mais tout ce qui pourrait peu ou prou être materné ou maternable : les enfants de la voisine, les amis qui n'en peuvent mais, les "pauvres petits" à la télé et... le mari, bien sûr.

"T'es pas ma mère", grommelle-t-il, agacé, lorsqu'on lui reboutonne son col avant de sortir. Forcément : la meilleure, c'est maman, la vraie, la sienne, alors qu'on remballe vite notre propre instinct maternel, ou qu'on l'exerce sur notre progéniture à nous (qu'il trouve qu'on néglige un peu, justement). Et l'instinct paternel, alors ? Ça tombe bien, aujourd'hui que des associations de pères réclament le droit à la garde de leurs enfants, se plaignant que sous prétexte "d'instinct maternel" la juridiction examine rarement leurs droits, il serait temps d'examiner la question.

### Idée reçue n° 6 Les femmes sont physiquement plus faibles

### Ah, ces faibles femmes... qui enterrent gaillardement leurs compagnons.

Le sexe fort et le sexe faible : si aujourd'hui ces expressions ne sont plus politiquement correctes, elles ont longtemps distingué les hommes et les femmes. Et quand un bateau prend l'eau, qui va dans les canots en premier ? Les faibles, bien sûr, "les femmes et les enfants d'abord".



Certes, les hommes et les femmes n'ont en moyenne pas les mêmes capacités physiques, du moins en ce qui concerne les efforts ponctuels : le champion et la championne de Roland-Garros ne servent pas à la même vitesse. (Ils ne sont pas payés pareil, non plus, bien que que cela n'ait pas de rapport). Les combats de boxe ne sont pas mixtes, etc.

Mais l'adjectif "faible" est souvent entendu extensivement par la société. Faible, ça signifie aussi souvent malade, fatigué, peu sûr de soi et tout un cortège de symptômes aussi peu valorisants. Alors, les femmes sont-elles de faibles petites choses ? A la lumière des sciences, pas vraiment. Elles résistent mieux aux températures extrêmes, à la famine, à la fatigue, et à certaines maladies. Parfois, elles résistent même mieux que les papas à leur propre accouchement...

Enfin, elles vivent plus vieilles: 83 ans en moyenne en France, contre 74 ans pour les hommes. Depuis longtemps, on annonce qu'avec la fin des guerres et la (triste) mixité des fumeurs, cet écart devrait se réduire. Mais non... ces dames continuent à enterrer et à pleurer leurs compagnons. Et à hériter. D'ici qu'on accuse ces "fortes femmes" d'avoir aidé la nature...

### Idée reçue n° 7 Les femmes sont bavardes

### Sois belle et... tais-toi. Mais qu'est-ce que les hommes ont contre les femmes qui parlent ?

Pendant que Rodin créait le "Penseur", Camille Claudel, elle, travaillait aux "Causeuses". Vous voyez le tableau, pardon, la sculpture. Depuis la nuit des temps, on raconte que tandis que les hommes partent à la chasse, aux champs, au bureau ou au bistrot, les femmes restent à la maison et invitaient les voisines pour papoter tranquilles.



Et quand l'homme rentrait le soir, épuisé, taciturne, la femme parlait. Parlait. Et s'indignait, en prime : "Pourquoi tu ne me parles jamais ?" Pourquoi, en effet ? Parce que la femme aurait besoin de parler pour évacuer le stress, tandis que l'homme préférerait se réfugier en son for intérieur. C'est du moins la théorie de John Gray, l'auteur milliardaire de *Les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus* (voir notre page <u>livres</u>), qui explique avec de jolies métaphores : "Les hommes s'enferment dans leur grotte". Ah, bon... (Plus loin, le même auteur explique que la femme est la gardienne de la grotte, ce qui n'aide pas à éclaircir la situation, mais passons). L'avantage féminin sur le langage serait aussi dû au fait que, entraînées plus jeunes à gérer des situations sociales (jouer à la marchande demande nettement plus de vocabulaire que jouer au foot), les femmes auraient dévolu à la parole plus de neurones que leurs compagnons. Mais cette supériorité supposée est paradoxalement la cause d'un préjugé méprisant : les femmes "piaillent" alors que les hommes utilisent leur temps de parole à parler de choses sérieuses et pragmatiques, autrement dit : les femmes "bavardent" et les hommes "discutent".

Dans son essai intitulé *Les mots et les femmes* (Payot, 2002), la linguiste Marina Yaguello a pourtant constaté formellement que dans une conversation, les hommes parlaient plus longtemps et... coupaient plus souvent la parole que leurs homologues féminines. La parole est en effet aussi un enjeu de pouvoir. Et nombreux sont les cas où la parole des femmes, la vraie, est encore trop peu entendue...

### Idée reçue n° 8 Les femmes ont un métabolisme différent

Pourquoi les hommes ont-ils des poignées d'amour alors que nous connaissons les joies de la cellulite ? La faute aux hormones...

S'il ne devait avoir qu'une différence entre hommes et femmes, ce serait celle-là, et combien importante : la graisse. C'est à la puberté, et sous l'influence des hormones sexuelles, que notre corps entreprend de stocker ses réserves dans des endroits différents.



Chez ces messieurs, sur l'ordre de la testostérone, les cellules graisseuses vont aller s'installer en haut du corps : cou, épaule, poitrine, et ventre. Chez les femmes en revanche, elles préféreront emménager dans le bas, et vous les retrouverez à leur aise dans les fesses, les hanches et les cuisses. On parle donc de silhouette "androïde" et "gynoïde". Mais une injustice demeure : les femmes sont globalement plus grasses, puisqu'environ 20 % de leur poids est constitué de tissus adipeux, contre 12 % chez les hommes.

Autre calamité bien connue : la cellulite. Si quelques rares hommes connaissent aussi ce calvaire, l'élégante peau d'orange reste majoritairement un problème féminin. Ces messieurs se rattrapent sur le bide caractéristique du buveur de bière et les "poignées d'amour" - phénomène moyennement ragoûtant mais doté d'un nom charmant. Cependant, les régimes ont souvent des effets plus spectaculaires sur les hommes - c'est-à-dire, quand ils réussissent à les suivre.

L'injustice la plus forte reste quand même placée ailleurs que dans les cellules : il s'agit du regard et de la pression sociale. Qui n'a pas vu une fille faisant du 36 déclarant à l'achat de son maillot de bain qu'elle allait entamer un régime, tandis qu'un barbu déclarait en tapant sur son ventre gonflé "bof, bien sûr que tout ça c'est du muscle" ? Et la base d'un beau corps, c'est d'abord de le regarder dans la glace avec amitié...

### Idée reçue n° 9 Les femmes n'ont pas l'esprit scientifique

On attribue souvent des domaines de compétences séparés aux deux sexes : lecture pour les filles, calcul pour les garçons. A-t-on raison ?

Tout ce que les filles savent multiplier, ce sont les flacons de vernis ; et tout ce que les garçons savent lire, *L'Equipe* et *Play-boy*. Aux unes les finesses littéraires, aux autres les abstractions mathématiques ? Pas si simple.



Certes, les chiffres sont là : 43 % seulement de filles sont en Terminale S, alors qu'elles sont 82 % en L. Et plus tard dans les études, cela s'aggrave encore : elles sont seulement 23 % à la sortie des écoles d'ingénieur, et... 5 % en DUT d'électronique. La faute aux hormones ? Certains y croient fermement : les cerveaux masculins auraient de meilleures capacités de logique, alors que les cerveaux féminins, chez qui prédominerait l'hémisphère droit - celui des sentiments et des émotions - seraient naturellement plus portés vers les domaines de la communication et de l'art.

"Il n'y a rien de plus faux !", s'indigne Nathalie Revol, chercheuse en informatique (*lire son <u>portrait</u>*). "D'une part parce que les filles ne sont pas moins capables de raisonnement logique que les garçons. Et d'autre part, parce que les mathématiciens ne sont pas tous des gens en blouse blanche, dépourvus d'émotions et de contact humain. Au contraire, la créativité et l'expression, c'est très important en maths".

Si on retournait donc le problème ? S'il y a si peu de filles encore dans les disciplines scientifiques, c'est que la société - entourage, professeurs, parents - parfois inconsciemment, les pousse moins dans cette voie. D'une petite fille, on attend de moins bons résultats en calcul que d'un garçon. Dans son livre de lecture, "maman est infirmière, et papa est ingénieur". Résultat : elles sont moins nombreuses à développer leurs capacités mathématiques. D'où l'on déduit qu'elles sont moins douées. Et le cercle vicieux recommence.

Un grand philosophe a écrit : "Les femmes peuvent concourir aux découvertes les plus importantes dans les sciences comme dans les arts." Il s'agissait de Condorcet, en pleine Révolution française (1790). Plus de deux siècles après, il y a encore à apprendre et à méditer

### Idée reçue n° 10 Les femmes entre elles sont des chipies

A l'école déjà, elles se tirent les nattes, plus tard, elles se tirent dans les pattes. Les meilleures ennemies font-elles les pires amies ?

"La femme est un loup pour la femme". C'est l'opinion - et le titre du livre - de deux chercheuses américaines dont l'étude déclare qu'au travail, les femmes passent leur temps à se dénigrer, se jouer des mauvais coups, et s'empêcher mutuellement d'obtenir des promotions.



Leur tort, selon les auteurs ? Réussir dans un monde d'hommes, et avoir été éduquées à éviter la confrontation directe. D'un autre côté, une femme qui a réussi n'est pas non plus toujours portée à aider les autres : "si j'ai réussi, elles n'ont qu'à en faire autant, moi personne ne m'a tendu la main" pense-t-elle parfois en substance. D'autres, heureusement, préfèrent au contraire faire bouger les choses et donner tout son sens à la notion de solidarité féminine.

Hors de la vie professionnelle, les choses ne sont pas toujours simples non plus. Les communautés composées uniquement de femmes (comme les écoles de filles ou... les magazines féminins) traversent parfois des crises. Très liées, elles ne s'en déchirent que plus. Mais si l'amitié est parfois comprise différemment selon les sexes, cela ne signifie pas qu'elle n'existe pas ni n'est pas sincère.

Elle est même parfois si forte entre les femmes que les hommes s'en sentent agacés : quelle est cette copine envahissante qui connaît les secrets de sa femme que lui ne connaît pas, est renseigné sur leur vie de couple intime, sait seule trouver les mots qui la remontent ? Et c'est aussi peut-être de cette jalousie que naît le préjugé qui lui fait taxer la fameuse copine d'hypocrite. Elle qui était là avant lui... et si elle était là après lui aussi ?

### **SEXISME DU LANGAGE**

Des contre-propositions à notre pratique quotidienne: le masculin universel, qui exclut le féminin.

Document 9: Un texte classique décliné dans les différentes variantes du langage au féminin.

Texte original : Jean-Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, 1755.

Car comment connaître la source de l'inégalité parmi les hommes, si l'on ne commence pas par les connaître eux-mêmes ? Et comment l'homme viendrat-il à bout de se voir tel que l'a formé la nature ?

### Féminin entre tirets

Car comment connaître la source de l'inégalité parmi les hommes –et les femmes-, si l'on ne commence pas par les connaître eux-mêmes ? Et comment l'homme –ou la femme- viendra-t-il, -t-elle- à bout de se voir tel-le que l'a formé-e la nature ?

### Doublet intégral et accord au plus proche

Car comment connaître la source de l'inégalité parmi les femmes et les hommes, si l'on ne commence pas par les connaitre elles-mêmes et eux-mêmes ? Et comment les femmes ou les hommes viendront-elles, viendront-ils à bout de se voir telles et tels que les a formés la nature ?

### Texte pensé de façon épicène

Car comment connaître la source de l'inégalité parmi le genre humain, si l'on ne commence pas par se connaître soi-même ? Et comment l'être humain viendra-t-il à bout de se voir tel que l'a formé la nature ?

### Féminin universel

Car comment connaître la source de l'inégalité parmi les femmes, si l'on ne commence pas par les connaître elles-mêmes ? Et comment la femme viendra-t-elle à bout de se voir telle que l'a formée la nature ?

Tiré du « La Courrier » du 8 mars 2013

# Texte original: Marguerite Yourcenar, Nouvelles orientales, 1963

La plupart des passagers étaient descendus à terre et s'expliquaient parmi les douaniers vêtus de blanc et d'admirables soldats munis d'une dague triangulaire, beaux comme l'Ange des armées.

### Féminin entre tirets

La plupart des passager-ère-s étaient descendu-e-s à terre et s'expliquaient parmi les douanier-ère-ss vêtu-e-s de blanc et d'admirables soldat-e-s muni-e-s d'une dague triangulaire, beaux-elles comme l'Ange des armées.

### Doublet intégral et accord au plus proche

La plupart des passagers et des passagères étaient descendus à terre et s'expliquaient parmi les douaniers et les douanières vêtues de blanc et d'admirables soldats et soldates munies d'une dague triangulaire, belles comme l'Ange des armées.

### Texte pensé de façon épicène

La plupart des personnes à bord du paquebot étaient descendus à terre et s'expliquaient parmi le personnel des douanes vêtu de blanc et d'admirables membres de l'armée munis d'une dague triangulaire, beaux comme l'Ange des armées.

### Féminin universel

La plupart des passagères étaient descendues à terre et s'expliquaient parmi les douanières vêtues de blanc et d'admirables soldates munies d'une dague triangulaire, belles comme l'Ange des armées

### Une pratique langagière sexiste

**Document 10**: Les enjeux de la féminisation des noms, Bernadette Gaspoz, université de Genève, Etudes genre, 2007.

Le 26 avril 2002, un groupe de député-e-s déposait au Grand Conseil genevois une motion pour la suppression de l'usage automatique de la forme féminine des noms de métiers, de fonction, de grade ou de titre dans les actes officiels.

# TENTATIVE DE FOSSILISATION DE LA TRADITION MODERNITE

Le Québec, la Suisse et la Belgique ont été précurseurs (précurseures) en matière de féminisation du langage, bien avant la France. Faute à l'Académie, la France a dû attendre le gouvernement de Lionel Jospin (1998) pour officialiser la féminisation des noms de métiers, fonctions, grade ou titre.

Le Conseil fédéral dès 1986 a été favorable à la rédaction administrative et législative qui rende justice aux réalités sociales de notre temps. En juin 1991 la Chancellerie fédérale publiait un guide de « formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs ». Le terme « non sexiste » indique bien que nos plus hautes autorités ont constaté le sexisme du langage et ont trouvé légitime d'y remédier.

A Genève, le règlement relatif à l'usage de la forme féminine des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dans les actes officiels est entré en vigueur le 1 janvier 1989. C'est ce dernier qui est contesté par nos quelques député-e-s de droite.

L'accession des femmes aux postes à responsabilités, occupés autrefois exclusivement par des hommes (député, maire, ministre, procureur), nécessite l'adaptation voire l'innovation lexicale ou grammaticale, tout comme la prolifération de nouveautés technologiques nécessitent l'invention de nouveaux mots, de néologismes (informatique, aérospatial). Si pour ces derniers la langue a parfaitement su s'adapter, il n'en est pas de même quand il s'agit non pas de nouveaux métiers, « informaticienne » ne pose aucun problème, mais quand il s'agit du sexe de celle qui l'exerce pour les plus prestigieux d'entre eux! Dès lors qu'une femme devient ministre des voix s'élèvent pour crier au scandale si cette dernière veut féminiser sa fonction. Ainsi l'Académie française en janvier 1998 s'est fendue d'une lettre au Président de la République dans laquelle elle le suppliait de sauver la langue « menacée d'une dégradation » par la féminisation des noms de fonction! La féminisation porte atteinte à « notre patrimoine intellectuel comme de notre avenir culturel ». Tout cela parce des femmes voulaient se désigner « Madame LA Ministre » et non pas « Madame LE Ministre »! Si cette dernière restera sans effet puisque l'Assemblée approuvera en 1998 l'usage officiel de la féminisation avec le soutien du Président, nos motionnaires genevois eux ne se priveront pas de la joindre à l'exposé des motifs car « autre qu'elle est savoureuse, elle évoque bien le problème soulevé ».

### **CRISPATION REACTIONNAIRE**

La motion de nos élu-e-s invite le Conseil d'Etat à renoncer à l'usage automatique de la forme féminine et de se référer à l'Académie française afin de ne pas heurter la langue française. Le tout est enrobé dans une forme qui discrédite totalement la féminisation du langage qui est non seulement ridicule, mais atteint des sommets de l'absurde.

Quels sont les arguments de nos seize réactionnaires (2 UDC, 9 Libéraux, 2 Radicaux et 3 PDC) parmi lesquels, il faut le souligner, il y a cinq femmes !

Premièrement : « l'Etat s'autorise des termes féminins qui ne correspondent en rien tant à la grammaire qu'aux usages de la langue française ». A lire leur exposé des motifs il faut s'en référer à La Langue française et ses règles conçues par l'Académie française, notre Mère « culture », dont la légitimité tient toute à sa garde vigilante vieille de plusieurs siècles (elle fut créée en 1635!). L'évolution, certes nécessaire, ne peut être le fait de décrets ou de règlements régionaux. Il faut pour se faire s'en référer à la Mère Académie qui surveille la langue et la culture française, ainsi qu'aux dictionnaires « Larousse » « Robert ». Ainsi donc l'Etat ne peut s'octroyer l'usage de termes féminisés. Il n'a pas la légitimité pour le faire.

Le deuxième argument prétend laisser aux usages le soin de dire ce qui est autorisé ou non. Et de citer le ridicule des mots comme « la cheffe, la procureure, la sautière, la chancelière », puisque ils ne sont pas usités ! Si un mot n'est

pas d'usage alors il n'a pas de validité! Comment évoquer ensuite une évolution de la langue par l'apparition de nouveaux mots sans se contredire ? Qui valide les usages ? Ils relèvent toutefois que le mot « chancelière » n'est pas considéré par « l'ordinateur » comme incorrect<sup>33</sup>. En effet le mot existe avec le sens de « coussin ouvert d'un côté et fourré à l'intérieur, dans lequel on met les pieds pour les tenir chaud ». La moquerie est d'autant plus perfide qu'elle fait délibérément la confusion entre un objet et une femme réduisant la fonction de cette dernière, jusque là privilège exclusif des hommes, à un objet dans lequel on s'enfile... la métaphore sexuelle, pour ne pas dire l'injure, est souvent l'arme des mâles en panne d'arguments, acculés, retranchés dans la défense de leur territoire (l'ironie libératrice de la peur castratrice de la toute-puissance féminine dirait Judith Stora-Sandor)!

La critique à l'encontre de l'Etat par nos Vendéens se fait vigoureuse (virile?): l'Etat donne « l'impression de faire du politiquement correct », il plie face à la pression des féministes, avec son « pseudo-dictionnaire, œuvre lui-même d'une commission chargée d'étudier une possible féminisation». Les termes utilisés discréditent un Etat faible dont le résultat final ne crée que du flou, des doutes (« on ne sait quel est le mot »), de l'illisibilité. En bref l'Etat et son règlement sont précieusement ridicules! A vouloir suivre l'exemple de la « belle province », allusion faite à l'exemple canadien, nos Culotté-e-s soulignent par cette dénomination toute la futilité des excroissances terminologiques féminines. Qui plus est le résultat final est à l'évidence contreproductif puisque ce sont celles-là mêmes, les femmes, qui voudraient l'égalité dans la visibilité de leur fonction qui sont victimes du ridicule et donc de dépréciation! (« la cheffe, la procureure, la sautière, la chancelière »)

Nos puritain-e-s voudraient que Genève, ville internationale, mais canton francophone et universitaire, c'est-à-dire producteur de savoirs, donc exemple et modèle, défende une langue mise en danger au plan international. Et ce n'est pas les néologismes anglais qui mobilisent nos motionnaires: Genève, capitale de la Suisse romande doit combattre les termes féminisés imposés par l'Etat et se poster en sentinelle vigilante face à cette menace qui vise la langue française et « nous isole davantage de notre identité culturelle ». Nos réactionnaires sont dans le camp de la préservation, de la conservation de la langue, exception faite de quelques « romandismes » (Ils essaient de prouver qu'ils sont capables d'évolution avec ce néologisme...) qui font « le charme de notre région » tel que « panosse » ou « cornet »! Doit-on entendre que les objets encore propres à l'univers féminin (le ménage et les commissions) qui n'attaquent en rien les privilèges des hommes, qui ne remettent pas en cause l'identité sexiste de la langue, n'ont pas à donner lieu à une purge malgré leur absence de référence académique?

Toute l'argumentation tend à rendre illégitime en la ridiculisant la « façon quasi idéologique de féminiser » les mots. « Quasi », car il va s'en dire que la propagande militante féministe ne relève pas d'une idéologie, mais d'un sousproduit, d'un artifice du langage qui confine au ridicule, au sommet de l'absurde! « Soyons clairs », soyons mâles, soyons les ardents défenseurs de la langue française! Notons au passage « qu'ardente défenderesse » n'est proposé par ironie entre parenthèse que pour mieux en souligner l'aberration. Que dire des cinq femmes signataires de la motion...

### **CREATION D'UNE NOUVELLE TRADITION**

Le sexisme de la langue

Jusqu'à présent il n'y a pas eu besoin de se poser la question de savoir comment nommer une femme cheffe, procureure, sautière, chancelière, juge accesseure ou ministre pour la simple raison que cela n'existait pas et que ce qui n'existe pas n'a pas de nom.

Pour ce qui est des métiers, il n'y a jamais eu auparavant de problème à créer de nouveaux mots qui rendent compte d'une nouvelle réalité : une contrôleuse, une conductrice, une coordinatrice, une informaticienne. Notamment quand il s'agit de petits métiers.

L'histoire nous apprend qu'autrefois les femmes régnaient, gouvernaient, rendaient justice, exerçaient de nombreux métiers qui se déclinaient au féminin sans que cela pose de problème. Il y a avait des prieures, des supérieures, des régentes. Les femmes gardaient même leur nom de jeunes filles au mariage et la règle d'accord de l'adjectif et du participe se faisait avec le nom le plus proche. Ceci jusqu'au XVIIème siècle quand il fut décidé que l'homme étant plus noble que la femme, la grammaire devait désormais le refléter et donc le masculin l'emporter sur le féminin : « la forme masculine a prépondérance sur le féminin parce que plus noble » nous dit Vaugelas, grammairien en 1647. La langue ignora depuis le féminin des noms de métiers nobles pour les voir réapparaître timidement au XIXème siècle: « doctoresse » date du XIXème, « avocate » du début du siècle, « factrice » de la guerre de 1914, « pharmacienne » est enregistrée depuis 1932. La langue est vivante et donc capable d'évolution progressive ou régressive. L'exemple de Vaugelas nous montre bien que l'idéologie sous-tend la langue et qu'elle est l'instrument

<sup>33</sup> à noter que le dictionnaire de l'ordinateur a une légitimité que n'a pas le politique, alors même que tout un chacun peut y ajouter des mots!

du pouvoir des dominants. En invoquant, la langue convoque le réel : le verbe est créateur<sup>34</sup>. En conséquence ce qui ne se dit pas n'existe pas. L'histoire s'écrit par les vainqueurs et passe sous silence les vaincus. Bourdieu parlait du langage comme de la représentation symbolique des relations de pouvoir qui donne à ces dernières toute leur légitimité, le langage est un pouvoir symbolique intériorisé et accepté par les vaincus qu'ils soient colonisés, Noirs, ouvriers, ou femmes.

### Le masculin universel

Ainsi l'utilisation du masculin générique pousse automatiquement à une représentation biaisée en défaveur des femmes. A la Révolution française déjà la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » n'incluait pas les femmes. Plus proche de nous, le Tribunal fédéral, en 1887, a rejeté l'interprétation d'Emilie Kempin-Spyri, première juriste de suisse à réclamer le droit d'accéder à la profession d'avocate au nom de l'article 4 de la Constitution fédérale qui dit « Tous les Suisses sont égaux devant la loi », impliquant naturellement l'égalité entre hommes et femmes. Ce dernier a jugé cette interprétation « aussi nouvelle qu'audacieuses »! Ce n'est pas pour rien que le Conseil de l'Europe critique l'usage du mot « homme » en tant que catégorie universelle: « l'utilisation du genre masculin pour désigner les personnes des deux sexes est génératrice, dans le contexte de la société actuelle, d'une incertitude quant aux personnes, hommes ou femmes, concernées » d'où l'usage recommandés par l'ONU et nombres d'organisation non-gouvernementale du mot « droits humains » au lieu de « droits de l'homme ». Cela évite la hiérarchie des genres quand ce n'est pas l'omission pure et simple des femmes dans les résolutions.

Nos puristes affirment que la lecture est entravée par les tirets (exemple : député-e-s) et confine à l'absurde. Des études ont prouvé que malgré la lourdeur l'on s'y habitue très vite. Cela vaut mieux que le masculin soi-disant universel!

### L'invisibilité

Lorsque nous lisons qu' « un procureur a recouru » ou « que notre ministre des Affaires étrangère a fait un voyage » comment imaginer que sous le vocable « procureur » « ministre » se cache une femme ? Pour preuve un sourire apparaît toujours si nous entendons « le nouveau professeur est belle », « le gendarme s'est marié en robe blanche ». La représentation mentale d'une profession change si l'on féminise le sexe. Des études ont prouvé que l'usage du féminin pour les noms de métiers permettait aux filles de pouvoir s'imaginer pouvoir en faire partie, alors qu'elles ne se sentent absolument pas concernées quand la forme est masculine. Cela vaut d'ailleurs pour les garçons, mais dans un tout petit nombre de métiers pour lesquels d'ailleurs l'Académie s'est dépêchée de trouver le masculin (maïeuticien pour le masculin de sage-femme !)

### La dévalorisation

D'aucuns diront que féminiser est dépréciatif, dévalorisant. Hélène Carrère d'Encausse est une académicienne qui signe l'Adresse au Président: « Directeur en exercice » ! Madame Le Directeur ! Pourtant le mot « directrice » existe, mais pour certains et surtout certaines il ne fait pas assez bien, pas assez prestigieux, pas assez viril, il peut convenir pour une directrice de crèche ou d'école, mais ne convient plus quand il s'agit d'un poste de pouvoir qui a de l'autorité sur des hommes. « La femme qui préfère pour le nom de sa profession le masculin au féminin accuse par là même un complexe d'infériorité qui contredit ses revendications légitimes. Dérober son sexe derrière le genre adverse, c'est le trahir. Dire madame le docteur, c'est reconnaître implicitement la supériorité du mâle, dont le masculin est l'expression grammaticale » nous dit en 1955 déjà Albert Dauzat, linguiste et rédacteur de nombreux ouvrages dont « le Dictionnaire étymologique et historique du français ». De même on proscrit l'usage du terme « écrivaine » au motif qu'il ferait penser à « vaine », donc qu'il serait dévalorisant pour les femmes! L'argument est fallacieux car dans le mot « écrivain » il y a le mot « vin » et jamais il ne s'est agit d'y voir des alcooliques.

D'aucuns diront que la féminisation peut prêter à confusion : la maire avec la mère ou la mer. Avons-nous jamais confondu un « avocat » avec le fruit ? Le contexte suffit à pourvoir la signification.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement auprès de Dieu. Tout a été fait par lui et, sans lui, rien n'a été fait de ce qui a été fait. En lui était la Vie, et la Vie était la lumière des hommes. » Evangile selon Saint Jean. (« Verbe » est la traduction de « logos » en grec et de « verbum » en latin)

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> **1923** Le Tribunal fédéral rejette le recours de droit public déposé par le juriste Léonard Jenni au nom de femmes membres du mouvement suffragiste bernois. Jenni demandait d'inclure les femmes dans le mot « Suisses » figurant à l'article 74 alinéa 1 de la Constitution fédérale, article réglementant le droit de suffrage dans les affaires fédérales. Partout ailleurs dans la Constitution et dans les lois, plaidait-il, les formes au masculin telles que « citoyens », « Suisses » etc., comprenaient les femmes. Les juges fédéraux justifièrent leur refus par l'interprétation historique et coutumière de la législation qui excluait les femmes du droit de vote

Certaines craignent la moquerie ? Il y a effectivement des mots qui féminisés sont connotés sexuellement comme une entraineuse, une maitresse, une professionnelle, connotation qui n'existe pas au masculin. Faut-il pour autant les éviter ? Leur usage dans un contexte professionnel tendra au contraire à en effacer la connotation sexiste. Peut-on imaginer qu'il n'y a pas si longtemps le mot « avocate » faisait hurler les tenants du « prêt-à-penser » correct ? Que le mot « étudiante » ou « ambassadrice » signifiait la femme de l'étudiant ou la femme de l'ambassadeur ? Depuis l'élection d'Angela Merkel au poste de Chancelière de l'Etat fédéral allemand il ne viendrait à personne de penser que « la chancelière » est la femme du chancelier, ni même un coussin qu'on enfile ! Les faits des pionnières, des politiques féministes font évoluer les mentalités (et donc les usages) qui elles-mêmes font évoluer les faits.

### La domination masculine n'a plus lieu d'être, le langage doit le signifier

Ce n'est pas étonnant que ce soit dans les territoires encore peu féminisés (les métiers nobles et la politique) que les réactions sont les plus vives ; les craintes de voir des femmes conquérir des espaces là où seuls les hommes régnaient en maîtres, accule la gente masculine dans ses derniers retranchements dans « la sauvegarde de son identité» par l'usage des pouvoirs qui lui reste, la moquerie ou l'insulte ( cf. Marc Fumarolli, académicien, à propos de la féminisation du langage qui écrit :" tranchons entre recteuse, rectrice ou rectale" 36)

La féminisation des noms est un phénomène social et donc politique avant que d'être un phénomène linguistique. Le langage joue un rôle fondamental dans la formation de l'identité sociale des individus et les femmes, en réclamant l'égalité, ne peuvent pas faire l'économie d'une transformation du langage puisqu'il modèle nos représentations.

Nos motionnaires, comme les académiciens français, livrent un combat d'arrière-garde. Ils font preuve d'une crispation réactionnaire anachronique. Il est indispensable de promouvoir dans les actes officiels, mais aussi dans les usages courants et notamment dans les médias, une langue qui sortent les femmes de l'invisibilité, de l'infériorisation, de la dévalorisation<sup>37</sup>.

Pour conclure si j'admets avec les motionnaires qu'il y a de la lourdeur dans l'usage des tirets par exemple, je propose pour simplifier d'adopter le féminin universel puisque le masculin y est inclus formellement (et symboliquement?). On ne parlera plus de candidat-e-s mais de candidates pour les hommes et la femme d'un groupe; de cheffe, de procureure, de sautière, de chancelière, de Présidente pour les deux sexes! Et puis revenons à l'accord de l'adjectif ou du participatif en genre et en nombre avec le nom le plus proche!

\_

<sup>36</sup> http://www.chiennesdegarde.org/article.php3?id\_article=31

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> A ce titre j'ai été scandalisée à la lecture des articles du journal Le Temps relatant le viol d'une adolescentes par treize jeunes à Zurich: on y a vu des titres comme « Viols d'<u>ados</u>: une image biaisée de la sexualité » « Les agressions sexuelles entre <u>mineurs</u> augmentent-elles? » et un usage du mot victime qui ne dit pas son sexe. L'invisibilité des femmes en l'occurrence des filles est un déni de réalité, c'est le premier coupable à mettre au banc des accusés afin d'y être condamné avant la pornographie et la tenue des filles.

### DISCOURS « SCIENTIFIQUES» NATURALISANT, ESSENTIALISANT ET LEURS CRITIQUES

### Les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus

Document 11: John Gray, éd. Michel Laffont en 1999.

« Essayez de vous imaginer que les hommes viennent de Mars et les femmes de Vénus. Qu'un beau jour, il y a très longtemps, les Martiens, regardant dans leur télescope, découvrirent les Vénusiennes. Que cette découverte éveilla en eux des sentiments absolument sans précédent. Et que leurs élans amoureux devinrent si forts qu'ils inventèrent les voyages interplanétaires et s'envolèrent vers Vénus.

Les Vénusiennes accueillirent les Martiens à bras ouverts : elles espéraient leur venue depuis si longtemps ! Leur cœur s'ouvrit à un amour qu'elles n'avaient jamais connu. Un amour magique ! A chaque instant, Martiens et Vénusiennes s'émerveillaient de s'être trouvés, de faire des choses ensemble et de vivre heureux. Issus de mondes différents, ils se délectaient de leurs différences. Ils passèrent des mois à découvrir ces dissemblances mutuelles dans leurs besoins, leurs préférences et leurs comportements. Ils les explorèrent, les apprécièrent, et pendant des années, ils vécurent dans l'amour et l'harmonie les plus parfaits.

Un jour, Martiens et Vénusiennes émigrèrent sur la Terre. Au début, tout leur parut merveilleux et magnifique. Mais l'atmosphère terrestre exerçant sur eux une influence maléfique, ils se réveillèrent, un beau matin, victimes d'une forme très particulière de perte de mémoire : l'amnésie sélective ! Les Martiens comme les Vénusiennes avaient oublié qu'ils venaient de planètes différentes et qu'ils ne pouvaient être qu'intrinsèquement dissemblables. En une nuit, tout ce qu'ils savaient de leurs dissimilitudes avait été effacé. Depuis lors, les hommes et les femmes sont perpétuellement en conflit. »

- « Ce que les femmes reprochent le plus souvent aux hommes, c'est de ne pas les écouter. Ou bien l'homme ignore complètement la femme quand elle lui parle, ou bien, à peine a-t-elle prononcé quelques mots qu'il croit savoir ce qui la tracasse, et, chaussant les bottes de monsieur Réponse-à-tout, lui suggère tout fier de lui une solution miracle pour régler son problème. Et il ne comprend pas pourquoi sa femme ne semble pas apprécier son aide, son geste d'amour. Elle a beau lui répéter qu'il ne l'écoute pas, il est incapable de saisir ce qu'elle entend par là et il ne change rien à son attitude. Elle veut de la compréhension, mais lui pense qu'elle veut des solutions. De leur côté, les hommes reprochent le plus souvent aux femmes de toujours essayer de les faire changer. Quand une femme aime un homme, elle se croit obligée de l'aider à grandir et de le faire progresser. En somme, elle fonde à elle seule un comité d'amélioration du foyer, dont il est le principal sujet de préoccupation. Quelle que soit sa résistance à son zèle missionnaire, elle insiste, sautant sur la moindre occasion de l'aider ou de le conseiller. Alors qu'elle pense l'entourer de sa tendresse, lui se sent contrôlé. Il préférerait nettement qu'elle l'accepte tel qu'il est. "
- « Pour compliquer encore les choses, il est très difficile pour un homme de faire la différence entre sympathie et compassion. Il veut bien qu'on l'appuie, mais déteste inspirer de la pitié. Si sa femme s'excuse de lui avoir fait de la peine, il répondra : " Ce n'est pas grave " et repoussera ses offres de soutien. Elle, en revanche apprécie beaucoup qu'il lui demande pardon s'il lui a causé de la peine, car elle y voit la preuve qu'il tient vraiment à elle. En bref, les hommes doivent trouver le moyen de dire à leur partenaire qu'ils l'apprécient, alors que les femmes doivent trouver le moyen de dire à leur compagnon qu'elles lui font confiance. »
- « Un de mes patients s'est un jour plaint de sa femme en ces termes inhabituels : " Je l'aime beaucoup. Elle me donne tout ce que je désire. L'ennui, c'est qu'elle n'est pas heureuse. " Cette femme avait passé vingt ans à sacrifier ses propres besoins pour satisfaire son mari. Ils ne s'étaient jamais disputé sérieusement, si on avait demandé à la femme ce qu'elle pensait de leur relation, elle aurait probablement répondu : " Mais nous avons une relation parfaite, mon mari est très aimant. Le seul problème vient de moi. Je suis déprimée et je ne comprends pas pourquoi. " C'était pourtant simple : elle était déprimée parce qu'elle se privait depuis vingt ans d'une foule de satisfactions légitimes pour être agréable à son mari.

Ce genre de personne devine les moindres désirs de son partenaire, modifiant ses actions et ses sentiments pour y souscrire... et finit par concevoir une immense amertume face aux obligations qu'elle s'invente. La plus petite preuve de rejet lui fait très mal, et elle est prête à tout pour éviter qu'on la repousse et être aimée de tous. A force, elle s'oublie elle-même. »

Les différences parfois notables de fonctionnement du cerveau selon les sexes font penser que les capacités et intérêts différents sont indépendants des influences sociales

**Document 12 :** Doreen Kimura, professeur de psychologie dans le département de neurologie de l'Université Western Ontario, à Londres.

« Pour comprendre les fonctions intellectuelles humaines et, notamment, les différences entre les hommes et les femmes, on doit oublier leur rôle dans la vie moderne et rechercher plutôt les mécanismes évolutifs qui les ont façonnés; la sélection naturelle n'a pas sélectionné les individus pour qu'ils puissent lire ou travailler sur des ordinateurs, et les différences cognitives liées au sexe ont certainement procuré jadis des avantages évolutifs. Progressivement élaboré au cours des générations par la sélection naturelle, le cerveau humain ressemble à celui de nos ancêtres d'il y a 50 000 ans (les crânes fossiles de cette époque ayant la même structure que les crânes modernes, le cerveau qu'ils contenaient devait être identique au nôtre). Au cours des milliers d'années où leurs caractéristiques cérébrales ont évolué, les hommes et les femmes ont vécu en petits groupes de chasseurscueilleurs; comme dans les sociétés contemporaines de chasseurs-cueilleurs, la division des tâches en fonction du sexe y était vraisemblablement marquée. Pour chasser le gros gibier, les hommes parcouraient de longues distances ; ils défendaient également le groupe contre les prédateurs et les ennemis à l'aide des armes qu'ils fabriquaient. Les femmes cherchaient de la nourriture à proximité des campements, assuraient l'intendance, préparaient les repas et les vêtements et s'occupaient des enfants. Ces spécialisations ont vraisemblablement exercé des pressions de sélection différentes chez les hommes et chez les femmes : pour effectuer de longs trajets, les hommes devaient avoir de bonnes capacités d'orientation et, pour chasser, ils devaient également savoir viser avec précision. Les femmes, qui ne se déplaçaient que dans des zones limitées, utilisaient vraisemblablement des repères topographiques précis ; leurs capacités motrices devaient être précises dans un espace limité; elles devaient avoir une bonne perception des petits changements de l'environnement, ainsi que de l'apparence et du comportement de leurs enfants.

Les différences parfois notables de fonctionnement du cerveau selon les sexes font penser que les capacités et intérêts différents sont indépendants des influences sociales. Il ne me paraît pas étonnant, par exemple, que les femmes ne soient pas aussi nombreuses que les hommes dans les activités et les professions où interviennent l'orientation spatiale et le raisonnement mathématique (ingénieurs ou physiciens, par exemple) ; en revanche, je comprendrais qu'elles soient plus nombreuses dans les professions médicales, où les facultés de perception sont essentielles. Bien que chaque individu puisse accéder à un domaine qui n'est pas celui où son sexe excelle, la proportion d'hommes et de femmes varie selon les professions. »

### Le cerveau a-t-il un sexe?

Document 13 : Catherine Vidal, neurobiologiste, directrice de recherche à l'Institut Pasteur.

« A la lumière des connaissances actuelles en neurosciences, on serait tenté de croire que les vieux préjugés sur les différences biologiques entre les hommes et femmes ont été balayés. Ce n'est manifestement pas le cas : médias et ouvrages de vulgarisation prétendent que les femmes sont " naturellement" bavardes et incapables de lire une carte routière, tandis que les hommes seraient nés bons en maths et compétitifs. Ces discours laissent croire que nos aptitudes, nos émotions, nos valeurs sont câblées dans des structures mentales immuables depuis les temps préhistoriques.

Il est temps de replacer le débat autour de la différence des sexes sur un terrain scientifique rigoureux au-delà des idées reçues. L'enjeu est de comprendre le rôle de la biologie mais aussi l'influence de l'environnement social et culturel dans la construction de nos identités d'hommes et de femmes

### Sexe et volume du cerveau

Au début du XIXe siècle, les médecins anatomistes cherchaient à comprendre l'esprit humain à travers la forme des bosses du crâne et la taille du cerveau. On pensait que les hommes étaient plus intelligents que les femmes parce qu'ils avaient un plus gros cerveau. Certes les cerveaux des hommes pèsent en moyenne 1350 grammes contre 1200 grammes pour les femmes. Mais compte tenu des différences de carrure hommes / femmes, aucun des deux sexes n'a un cerveau plus gros que l'autre. De plus, il n'existe aucun rapport entre le volume du cerveau et les capacités intellectuelles. Des exemples fameux sont les cerveaux d'Anatole France et d'Ivan Tourgueniev : le premier pesait

1kg et le second 2kg! En matière de cerveau, ce n'est pas la quantité qui compte mais bien la qualité des connexions entre les neurones.

### Le cerveau a-t-il un sexe?

La réponse scientifique est paradoxalement oui et non. Il existe des différences entre les cerveaux des hommes et des femmes dans les régions qui contrôlent la reproduction sexuée. Chez la femme, on trouve des neurones qui ont des activités périodiques en fonction du cycle menstruel, ce qui n'est pas le cas chez l'homme. Ces différences cérébrales sont donc directement liées à la physiologie des fonctions reproductives propre aux mâles et aux femelles Mais concernant les fonctions cognitives (raisonnement, mémoire, attention, langage), la diversité cérébrale est la règle, indépendamment du sexe. En effet, le cerveau n'est pas un organe comme les autres car c'est le siège de la pensée. Or pour que cette pensée émerge, le cerveau a besoin dans son développement d'être stimulé par l'environnement. Ainsi, au cours de sa construction, le cerveau intègre les influences du milieu extérieur, issues de la famille, de la société, de la culture. Il en résulte qu'hommes et femmes ont des cerveaux différents, mais au même titre qu'on trouve des différences entre les cerveaux d'individus d'un même sexe.

### Cerveau gauche, cerveau droit

On entend souvent dire que les femmes seraient plus douées que les hommes pour faire plusieurs choses à la fois grâce à une meilleure communication entre les deux hémisphères. Cette vision caricaturale remonte à une étude datant de plus de 20 ans qui montrait que le faisceau de fibres nerveuses qui relie les deux hémisphères (le corps calleux) est plus épais chez les femmes. Depuis, de nombreux travaux ont été faits sur des centaines de sujets avec des techniques très performantes comme l'IRM: aucune différence statistique entre les sexes n'a pu être démontrée. On peut faire le même constat dans les études comparant le fonctionnement du cerveau dans le langage, le calcul mental, la mémoire etc. En fait, dès que l'on dispose d'un nombre suffisamment élevé de sujets, les différences individuelles l'emportent sur les différences entre les sexes qui finalement se trouvent gommées.

### Différences entre les sexes et plasticité cérébrale

Les nouvelles techniques d'imagerie cérébrale comme l'IRM, ont révélé l'existence de très grandes variations entre les individus dans l'anatomie et le fonctionnement du cerveau, indépendamment du sexe. Cette variabilité s'explique par les extraordinaires propriétés de "plasticité" du cerveau. Nos circuits de neurones sont en effet largement fabriqués par l'apprentissage et l'expérience vécue. Quand le nouveau-né voit le jour, son cerveau compte 100 milliards de neurones, qui cessent alors de se multiplier. Mais la fabrication du cerveau est loin d'être terminée, car les connexions entre les neurones, ou synapses, commencent à peine à se former : seulement 10 % d'entre elles sont présentes à la naissance ; les 90 % restants se construiront plus tard au gré de l'histoire vécue par chacun. Par exemple, chez les pianistes, on observe un épaississement des régions spécialisées dans la motricité des doigts, dans l'audition et la vision. De plus, ces changements sont directement proportionnels au temps consacré à l'apprentissage du piano pendant l'enfance. La plasticité cérébrale est à l'œuvre également pendant la vie d'adulte. Ainsi chez des sujets qui apprennent à jongler avec trois balles, on constate après deux mois de pratique, un épaississement des régions spécialisées dans la vision et la coordination des bras; et si l'entraînement cesse, les zones précédemment épaissies régressent. Ces exemples permettent de comprendre pourquoi nous avons tous des cerveaux différents, y compris les vrais jumeaux. Il n'est donc pas étonnant de voir des différences cérébrales entre hommes et femmes qui ne vivent pas les mêmes expériences dans l'environnement social et culturel.

### Langage et orientation dans l'espace

Des tests psychologiques montrent que les femmes réussissent souvent mieux les exercices de langage, alors que les hommes sont meilleurs dans l'orientation dans l'espace. Mais cela ne signifie pas que ces différences d'aptitudes sont présentes dès la naissance et qu'elles sont immuables. Dans les pratiques éducatives, les petits garçons évoluent davantage que les filles dans la "sphère publique". Par exemple, ils sont plus souvent à l'extérieur et pratiquent des jeux collectifs de plein air comme le football, qui est particulièrement favorable pour apprendre à se repérer et à mémoriser l'espace. Ce type d'apprentissage chez le jeune enfant est susceptible d'agir sur le développement du cerveau, en facilitant la formation de circuits de neurones spécialisés dans l'orientation spatiale. En revanche, cette capacité serait moins sollicitée chez les petites filles qui restent davantage dans la "sphère privée", à la maison, situation plus propice à utiliser le langage pour communiquer.

### Hormones sexuelles et cerveau

Chez l'animal l'action des hormones sur le cerveau induit les comportements de rut et d'accouplement associés aux périodes d'ovulation de la femelle. Sexualité et reproduction vont de pair. Par contre, l'être humain échappe à ce déterminisme. Le fonctionnement des organes sexuels est certes lié aux hormones, mais pas le moment des rencontres, ni le choix du partenaire. Ainsi, les homosexuels, hommes ou femmes, n'ont aucun problème hormonal. Les délinquants sexuels n'ont pas un taux supérieur de testostérone. Quant au rôle des hormones sexuelles sur les humeurs, la nervosité, la dépression, il faut distinguer deux types de situations. Dans des cas de bouleversement physiologique majeur (grossesse, ménopause, pathologies hormonales) on peut constater des fluctuations d'humeur. Mais dans des conditions physiologiques normales, aucune étude scientifique n'a montré de relation de cause à effet entre les taux d'hormones et les variations de nos « états d'âme ». Prétendre que c'est la testostérone qui fait les hommes compétitifs et agressifs tandis que les œstrogènes rendent les femmes émotives et sociables, relève d'une vision simpliste, bien loin de la réalité biologique. Si dans un groupe social, hommes et femmes tendent à adopter des comportements stéréotypés, la raison tient d'abord à une empreinte culturelle rendue possible grâce aux propriétés de plasticité du cerveau humain.

### Cerveau, sexe et évolution

Les progrès récents des neurosciences permettent de mieux comprendre pourquoi l'être humain échappe à la loi des hormones. L'Homo sapiens possède un cerveau unique en son genre lié au développement exceptionnel du cortex cérébral, siège des fonctions cognitives les plus élaborées : langage, raisonnement, conscience, imagination. Au cours de l'évolution, le cortex a du se plisser en formant des circonvolutions pour arriver à tenir dans la boîte crânienne. Si on le déplisse virtuellement, on constate que la surface du cortex cérébral humain est de 2 m2 sur 3 mm d'épaisseur ! C'est 10 fois plus que chez le singe. De plus, notre cortex est beaucoup moins réceptif à l'action des hormones. Voilà pourquoi l'être humain est capable de court-circuiter les programmes biologiques dépendants des hormones. Chez nous, aucun instinct ne s'exprime à l'état brut. La faim, la soif ou le désir sexuel sont certes inscrits dans l'évolution biologique, mais leurs modes d'expression sont contrôlés par la culture et les normes sociales. Nos comportements relèvent d'abord et avant tout de constructions mentales.

### Conclusion

Le développement du cerveau humain est ancré dans la biologie mais les circuits neuronaux sont essentiellement construits au gré de notre histoire personnelle. Si d'ailleurs les contraintes biologiques jouaient un rôle majeur dans les comportements des hommes et des femmes, on devrait s'attendre à observer des traits invariants communs à toutes les civilisations partout sur la planète. Ce n'est manifestement pas le cas. Que l'on se place à l'échelle individuelle ou de la société, il n'apparaît pas de loi universelle qui guide nos conduites. La règle générale est celle de la diversité culturelle, rendue possible par les formidables propriétés de plasticité du cerveau humain. Rien n'est jamais figé dans le cerveau. Comme le disait le peintre Francis Picabia : « Notre tête est ronde pour permettre à la pensée de changer de direction ». »

### Les filles préfèrent le rose et les garçons le bleu

**Document 14:** Bébé, les filles préfèrent le rose parce que c'est biologique ! 26.09.2007 http://www.lebebe.net/2007/09/bebe-les-filles-preferent-le-rose-parce.html

Depuis que le monde est monde (ou presque), à la naissance d'un enfant, la couleur attribuée aux petites filles est le rose alors que pour les petits garçons, on privilégie le bleu. Mais comment expliquer ce phénomène? En réalité, l'attirance pour les couleurs diffère selon le sexe, elle serait donc biologique. C'est en tout cas ce que soutient une étude réalisée à l'université de Newcastle. Les résultats ont été dévoilés dans le journal scientifique Current Biology. Si on demande aux gens quelle est leur couleur préférée, une grande majorité (que ce soit les hommes ou les femmes) choisissent la teinte bleue. Cependant des tests plus précis indiquent que les femmes craquent plus pour les teintes rougeâtres dans le spectre de la couleur bleue (rose, lila, violet ou parme donc), alors que les hommes penchent plus pour les teintes bleues-vertes. Evolution Ces différences s'expliqueraient biologiquement mais aussi dans l'évolution de la race humaine: les femmes seraient plus attirées par les teintes rougeâtres car cette teinte indique la maturité du fruit et elle donne une bonne mine. "Les hommes, eux, étaient dévoués à la chasse. Dans ce contexte, les couleurs étaient donc moins importantes car elles n'avaient pas d'influence directe sur la collecte de nourriture. Ils devaient juste savoir bien viser," explique la directrice de l'étude et neurobiologue Anya Hurlbert. Concernant la préférence vis-à-vis de la couleur bleue, plusieurs explications sont possibles: le ciel bleu est synonyme de beau temps, l'eau pure (de source) prend une couleur bleue claire dans nos esprits... Etude Anya

Hurlbert est arrivée à ces résultats en testant 171 étudiants britanniques âgés entre 20 et 26 ans. Ceux-ci ont vu défiler devant eux un millier de paires de couleurs et devaient à chaque fois indiquer laquelle des deux teintes ils trouvaient la plus jolie. Pour vérifier si les choix des couleurs étaient biologiques ou sociologiques, l'étude a aussi été menée auprès de 37 Chinois, qui vivaient en Grande-Bretagne depuis moins de trois ans. Les résultats étaient comparables, ce qui d'après les chercheurs démontre que la préférence des couleurs est déterminée biologiquement.

### Les filles préfèrent le rose et les garçons le bleu

**Document 15 :** Pourquoi les petites filles portent du rose et les garçons du bleu, 14.04.2012, in Vu, Lu et Entendu, Slate.fr

Jupe blanche, chapeau à plume, cheveux frôlant les épaules... et pourtant, c'est bien Franklin Delano Roosevelt, le 32e président des Etats-Unis, que l'on voit sur cette photo d'enfance postée par Themarysue. Etonnant? Pas vraiment. Si cette tenue paraît aujourd'hui surprenante, les conventions sociales de 1884, époque à laquelle a été prise la photo, voulaient que les enfants portent des robes jusqu'à l'âge de 6 ou 7 ans, qui était aussi le moment de la première coupe de cheveux, lit-on sur le Smithsonian. La revue américaine se penche sur la question de la mode chez les jeunes enfants, et interroge Jo B. Paoletti, historienne à l'université de Maryland, qui a écrit Pink and Blue: Telling the Girls From the Boys in America, à paraître cette année.

Jo B. Paoletti n'est pas la première historienne à se pencher sur les couleurs. En France, Michel Pastoureau s'est fait connaître pour être le spécialiste de la symbolique des couleurs, avec des livres comme Dictionnaire des couleurs de notre temps, ou L'Étoffe du diable, une histoire des rayures et des tissus rayés, ou encore Noir: Histoire d'une couleur.

Jo B. Paoletti elle-même se penche depuis longtemps sur la question: 30 ans. Sur son blog, elle affirme avoir écrit ce livre pour une «raison simple et égoïste. J'étais fatiguée de dire et redire aux gens qu''il fut un temps où les garçons portaient du rose».

En effet, pendant des siècles, les enfants ont porté de délicates robes blanches jusqu'à l'âge de 6 ans. Pour une simple raison: le coton blanc peut être décoloré. La marche vers une différenciation des habits filles/garçons n'est ni linéaire ni rapide. Le rose et le bleu, ainsi que d'autres couleurs pastel, ont fait leur apparition vers la moitié du XIXe siècle.

Ce n'est pourtant qu'au début du XXe qu'ils sont associés aux genres, et cette association s'affirme vers les années 1940. Mais si les baby-boomers grandissent dans le stéréotype des couleurs, les années 1960 et le féminisme remettront en question cette mode, et marquent le retour des vêtements neutres... jusqu'au milieu des années 1980. Vers 1985, la situation change à nouveau. Pour deux raisons: tout d'abord, la possibilité de connaître le sexe de son enfant pousse les parents à des achats vestimentaires ciblés. Ensuite, certaines de ces femmes qui ont grandi, dans les années 1980, sans pouvoir porter de rose, avoir les cheveux longs et jouer avec les Barbies, ont rejeté le look unisex pour leurs propres filles.

### Les filles préfèrent le rose et les garçons le bleu

Document 16: Christian Schiess & Lorena Parini, Etudes genre université de Genève, 23.08.2007.

"(...). Ainsi, figurez-vous que si les filles préfèrent le rose et les garçons le bleu (c'est bien connu), c'est à cause de la Biologie, de nos Gènes et de l'Evolution. Et pourquoi pas de Dieu ?

(...) cette tentative d'explication attribuée à Anya Hurlbert, co-auteure d'une étude sur la question publiée dans la revue Current Biology : « L'évolution doit avoir conduit les femmes à préférer les couleurs rougeâtres ». Et pourquoi ? Eh bien parce que chez les chasseurs-cueilleurs, cela aurait permis aux femmes de mieux repérer les meilleurs fruits (la pomme d'Adam et Eve, c'est bien connu, était rouge; et quant aux baies, passons sur l'injustice ainsi faite aux mûres et aux myrtilles). Tout cela pour des raisons de survie de l'espèce, bien sûr. De là à suggérer qu'il en va de notre survie que les garçons évitent de porter du rose, il n'y a qu'un pas que d'autres franchiront sans se faire prier. Ce pas, c'est celui de la légitimation des différences et des inégalités sociales par la science, ou plutôt par ce qu'on croit un peu rapidement être de la science.

Que cette opposition du rose et du bleu trouve son origine vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle au moment où triomphait la ségrégation sociale et économique entre les sexes ; que cette distinction par les couleurs ait été favorisée par le

développement de l'industrie textile qui y trouvait une occasion de diversifier ses marchés ; que dans un premier temps des fabricants de tissus préconisaient le rose (plus vif) pour les garçons et le bleu pâle (plus discret) pour les filles avant d'inverser leurs conseils pour des raisons qui restent inexpliquées et sans doute arbitraires (à moins que ce soit la revanche des gènes) ; tout cela ne semble pas perturber nos « chercheurs » qui manifestement n'ont pas envie de se salir les mains dans le fumier de l'histoire et de la science sociale. L'évaporation vers un déterminisme universel est autrement plus séduisante, conférant à ces faussaires un prestige para-scientifique et une renommée personnelle que redoublera assurément la médiatisation de leurs « découvertes ». Ainsi, les conséquences de telles pratiques excèdent largement le champ scientifique, car le manque d'esprit critique dans le travail de recherche n'a d'égal que le conformisme d'une Science qui ne pose pas questions mais assène des vérités, aussitôt relayées par des journalistes en recherche de sensations fortes qui toutefois ne contrarient pas trop leur lectorat. Du bleu pour les garçons. Du rose pour les filles. Il en a toujours été ainsi. Ainsi soit-il. Amen. Et dire que c'est vers cette science-là que les regards se tournent lorsqu'il s'agit de vanter l'innovation. Furax !

Passons. N'étant pas à une surprise prête, nous pouvons lire: « La couleur favorite des deux sexes et des deux cultures reste le bleu. Ce qui n'est pas une surprise même si les chercheurs ignorent pourquoi. » Une perle ! (...)

Pour ce qui est des « deux cultures » auxquelles fait référence la recherche, il faut savoir qu'il s'agit de la culture britannique, dont l'échantillon était constitué de 171 représentants « pure souche » (sic), auxquels les chercheurs « ont mêlé un petit groupe de Chinois » (sic), les membres des deux groupes étant confrontés à des rectangles de couleur qu'ils devaient sélectionner en fonction de leurs préférences. But de l'expérience? « Exclure le facteur culturel ». Rien de moins. Nous voici donc, par la magie de l'expérimentation neuro-psychologique, propulsés du laboratoire vers nos bons vieux chasseurs-cueilleurs qui n'en demandaient pas tant, au temps d'une préhistoire qui, c'est bien connu, fut préculturelle et renferme la clé de tous les mystères de notre biologie et de notre cosmologie. Chapeau donc à nos chercheurs qui semblent bien avoir achevé la quête du Graal!

### Compétences de filles ? Compétences de garçons ?

**Document 17 :** Serge Hédez, blog sur le site de Libération : http://familles.blogs.liberation.fr/hefez/2008/04/comptences-de-f.html

"Globalement meilleures élèves que les garçons, les filles hésitent encore à suivre des études scientifiques, nous confirme une enquête de Libération du 26 mars. Denis Guedj, mathématicien, émet, entre autres, l'hypothèse que le statut particulier de la vérité en maths peut être ressenti comme de la violence, comme une forme de brutalité. Quoi qu'il en soit, cette prescription souvent inconsciente des compétences qui dirige les filles vers le social et les garçons vers la compétitivité et l'excellence a de toute évidence la peau dure. (...)

Des pères et des mères, des hommes et des femmes, qui souhaitent inconsciemment servir de modèle, reproduisent ainsi à leur insu avec leurs enfants, des schémas qu'ils combattent consciemment, et qui leur sont transmis depuis la nuit des temps. Sur un fond de similitude globale, des différences d'attitude apparaissent. Dès la naissance, les mères ont tendance à contraindre leurs filles à des heures régulières d'allaitement, alors qu'aux garçons, elles donnent le sein à la demande...!

Les pères encouragent les manifestations d'affection de leur petite fille et s'opposent à ce que leur garçon joue à des jeux jugés trop féminins, par exemple avec des poupées ; les mères par contre insistent pour que leur fille aide les autres enfants. À partir d'un même livre d'image, les parents racontent des histoires différentes à une fille ou à un garçon : les pères utilisent davantage de termes émotionnels quand ils s'adressent à leur fille. À l'école, les éducateurs sourient davantage et manifestent plus d'affection aux petites filles qu'aux petits garçons. Bref, le monde que nous leur offrons devient de plus en plus sexué.

Si l'on projette par exemple le film d'un bébé qui pleure à vingt adultes en leur demandant : «pourquoi cette petite fille pleure-t-elle ?», ils répondent tous : «parce qu'elle est triste», ou «parce qu'elle a du chagrin». Si on leur demande «pourquoi ce petit garçon pleure-t-il ?», la réponse est immédiate : «parce qu'il est en colère». L'environnement de ce bébé, qui crie peut-être parce qu'il a faim, ou qu'il a mal quelque part, projette sur lui une émotion qui ne lui appartient pas, mais qu'il va adopter et dont il va s'imprégner. C'est comme ça que la colère vient aux petits garçons, et le chagrin aux petites filles. Ou du moins, cela y contribue...

C'est dans cet univers très sexué le plus souvent de façon inconsciente, que se forgent et se différencient déjà les émotions des filles et des garçons : doux et délicat pour les unes, robuste et alerte pour les autres.

Pas étonnant, alors, que dès l'acquisition du langage, la différenciation apparaisse dans les mots et la manière de les utiliser, puisque c'est comme ça qu'on leur parle depuis qu'ils sont nés! Les petites filles, entre elles, se racontent ce qui les rend tristes ou joyeuses, ce qui leur fait plaisir, ce qui leur déplait, tandis que les garçons organisent leurs actions: «passe- moi les cubes, viens jouer avec moi...»

Dès trois ans, les enfants distinguent les sentiments de fille et les sentiments de garçons. Entre garçons ou entre filles, on se conditionne alors encore plus à la différence des sexes qu'à la maison! À la maternelle, les filles s'efforcent de créer et de maintenir des liens, même au prix d'un gros effort personnel et n'hésitent pas à mettre en avant leurs propres imperfections et à valoriser les qualités de leurs camarades; elles expriment plus facilement leurs émotions «négatives» (crainte, culpabilité, humiliation); les garçons choisissent des jeux où compétition et autopromotion sont valorisés. Le sexisme des enfants bat son plein entre deux et six ans : ils subissent tous les stéréotypes et y adhèrent fortement pour pouvoir se différencier.

Émotions des filles, émotions des garçons, tâches des filles, tâches des garçons : toute l'identité sexuée se constitue dès la troisième année, même si la prise de conscience de son sexe est en ébauche depuis l'âge de 18 mois. Et tant pis pour ceux qui ne se sentent pas tout à fait appartenir à une espèce, ils n'auront qu'à en subir les conséquences ! Car tout va se poursuivre sur cette lancée et les normes sociales vont continuer leur travail de différenciation : les filles se jugent plus émotives et sociables, les garçons plus audacieux et individualistes ; les filles veulent informer, communiquer, aider, soigner, s'occuper des autres ; les garçons fabriquent, réalisent, recherchent, inventent. Elles visent la convivialité, eux la valorisation sociale...

Adultes, les femmes auront l'apanage de la fréquence et de l'intensité de l'expression des émotions, positives ou négatives, et du jugement favorable porté à autrui ; les hommes celui de l'expression de la violence et de la colère. Pour elles les émotions introspectives et autopunitives (peur, anxiété, tristesse, culpabilité, honte), pour eux, la capacité projective à attribuer à l'autre la cause de ses émois. Aux hommes surtout le privilège de la psychose et des troubles des conduites... Ces différences émotionnelles vont servir d'argument à la naturalité de la supériorité masculine quant à l'exercice du pouvoir : force, courage, ténacité, absence de peur seraient des caractéristiques « innées » des garçons.

Nous sommes dans une période où, peu à peu, ces choses-là sont en train de changer, et c'est plutôt réjouissant! Dans la famille occidentale, les deux mondes, masculin et féminin, s'interpénètrent. Il y a de moins en moins d'objets masculins et d'objets féminins, de tâches masculines et de tâches féminines, de métiers masculins et de métiers féminins, d'objectifs masculins et d'objectifs féminins. Nous sommes sur la voie de la complicité et peu importe si elle s'accompagne parfois de rivalité.

Le monde bouge, mais hommes et femmes continuent à se débattre avec des représentations contradictoires des rôles sexués. En accédant au corps-à-corps avec leur bébé, et à toutes les tâches « maternelles » de soin qu'ils assument de plus en plus, les pères rendent possible d'autres émotions, et leur expression. Les hommes apprennent une autre manière d'être père, et s'éloignent de la rivalité, et les petits garçons apprennent une autre manière « d'être garçon », dans laquelle ils sont plus libres de s'exprimer. Mais un long chemin reste encore à parcourir! »

#### PISTES D'EXPLOITATION

### **DISCRIMINATIONS: CONSTATS**

Partir des représentations des élèves sur les inégalités entre femmes et hommes dans la société (constats, causes, conséquences). Prendre note des réponses des élèves (schéma heuristique au rétroprojecteur). Faire la séquence. Terminer par un travail d'évaluation de la déconstruction/reconstruction de leurs apprentissages (correction du schéma heuristique)

ou

- Doc 1 ou 2: Constats. Cherchez les causes de ces disparités.
- Doc 3,4,5,6 : chiffres-clé (Formation ; activités professionnelles, travail non-rémunéré ; famille et enfants).
  - Analyse des données chiffrées (constats des inégalités: causes/conséquences- masculin/féminin)

#### REPERAGE DE STEREOTYPES

- Doc 7, 8: Montrer les images sans légende (Doc 1). Demander aux élèves d'évoquer ce qu'ils voient.
  - appréhender les préjugés, les stéréotypes à l'œuvre concernant les femmes et les hommes.
  - Questionner la différence de place occupée par les deux sexes sur une échelle de valeur ? (valence différentielle des sexes)
  - Questionner l'origine : inné/acquis ? nature/culture ?
  - Correctif (Doc 2)

#### **SEXISME DE LA LANGUE**

- Doc 9 : comparez les différentes possibilités d'écrire un texte.
  - Que révèle la forme du masculin universel ?
  - Pourquoi vouloir changer?
- Doc 10 : quel est l'enjeu de la féminisation des noms de métiers, de fonction, de grade ou titre ?

### DISCOURS « SCIENTIFIQUES » NATURALISANT, ESSENTIALISANT ET LEURS CRITIQUES

- Doc 11 : Quelle est l'argumentation qui sous-tend la thèse du livre Les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus ?
  - Quelles en sont les conséquences ?
  - Quelles sont les implications politiques ?
- Doc 12 : Quelle est l'explication des différences intellectuelles entre hommes et femmes que donne Doreen Kimura? (différence cérébrale)
  - Sur quelle hypothèse se base-t-elle ? (théorie de l'évolution, la préhistoire chasseurs-cueilleurs division sexuelle des tâches)
  - Quelles sont les implications politiques ?
- Doc 13 : Quelle est l'explication des différences intellectuelles entre hommes et femmes que donne Catherine Vidal? (socialisation différenciée)
  - Sur quelle hypothèse se base-t-elle ? (plasticité du cerveau)
  - Quelles sont les implications politiques ?
- Doc 14,15,16: Pour quelles raisons les filles préfèrent-elles le rose et les garçons le bleu selon la recherche dirigée par la professeure Anya Hurlbert ?
  - Quels sont les biais de cette étude ?
  - Avez-vous une autre explication?
- Doc 17 : Serge Hefez : D'où viennent les différences entre les hommes et les femmes ?
  - Donnez des exemples.
  - Quelles sont les conséquences de cette répartition des rôles sexués dans la société pour les hommes, pour les femmes ?
  - Peut-on changer les choses ?
  - Quelles sont les implications politiques ?

## **QUELQUES REPERES BIBLIOGRAPHIQUES**

à destination des élèves :

La place des femmes dans l'histoire, une histoire mixte, collectif Ss dir. Geneviève Dermenjian, Irène Jami, Annie Rouquier, Françoise Thébaud, Ed Belin, Association Mnémosyne, 2012.

Isabelle Alonso, Tous les hommes sont égaux, même les femmes, Ed. Robert Laffont, 1999.

### Ouvrages généraux

**Histoire des femmes en Occident**, collectif Ss dir. Georges Duby et Michelle Perrot, 5 vol., tome 4:le XIX<sup>ème</sup> siècle, tome 5: le XX<sup>ème</sup> siècle, Plon 1991-2.

**Histoire de la virilité**, collectif Ss dir. Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, 3 tomes, Seuil, 2011. **Lumières! Un héritage pour demain**, Ss la dir. De Yann Fauchois, Thierry Grillet, Tzvetan Todorov, BNF 2006.

#### Questions de genre :

Guillaume Carnino, Pour en finir avec le sexisme, coll. Pour en finir avec, ed. l'Echapée, 2005.

Martine Chaponnière, Sylvia Ricci Lempen, **Tu vois le genre ? Débats féministes contemporains**, d'en bas et fond. Emilie Gourd, 2012.

Françoise Héritier, Hommes, femmes, la construction de la différence, le Pommier, 2005.

**Introduction aux études sur le genre**, Coll, Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard, De Boeck 2012.

Lorena Parini, Le système de genre, introduction aux concepts et théories, ed. seismo, 2006.

Joan W. Scott, de l'utilité du genre, Fayard, 2012.

## Questions d'histoire:

Geneviève Fraisse, Muse de la Raison, la démocratie exclusive et la différence des sexes, Paris, Folio, 1995.

Carole Pateman, le contrat sexuel, Ed. La découverte et Institut Emilie du Châtelet, 2010.

Yannick Ripa: Les femmes, actrices de l'histoire, 1789-1845, Campus-Sedes, 1999.

Joan Scott, La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme, Albin Michel, 1998.

Anne Verjus, le cens et la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848, Belin 2002.

Encyclopédie Diderot d'Alembert, 1766.

Paroles d'hommes (1790-1793), Condorcet, Prudhomme, Guyomar... présentées par Elisabeth Badinter, Paris 1989. Olympe de Gouges, Œuvres d'Olympe de Gouges, présentées par Benoite Groult, coll. mille et une femmes, ed. Mercure de France, 1986.

Sophie Mousset, Olympe de Gouges et les droits de la femme, coll. Les marginaux, ed du Felin, 2003.

Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, 1755.

Rousseau, Du Contrat social, 1762.

## Sciences et genre :

Delphine Gardey, & Ilana Löwy, L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin, Irène Jonas, Moi Tarzan, Toi Jane, critique de la réhabilitation « scientifique » de la différence hommes/femmes, Syllepse, 2011.

Editions des archives contemporaine, Paris 2000.

Catherine Vidal. Hommes, femmes: avons-nous le même cerveau? Paris, Editions Le Pommier, 2012.

Dossier : « Homme femme, la science face aux idées reçues » in Sciences et Avenir, février 2012.

Nicole Edelman, Discours médical et construction des catégories homme/femme, masculin/féminin,

# http://www.sens-public.org/spip.php?article9

BIOSEX, portail sur le sexe dans les sciences biologiques et médicales :

http://biosex.univ-paris1.fr/programme-anr/presentation/

# ressources annexes

Le long chemin menant au droit de vote et d'éligibilité des femmes :

http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00444/00517/index.html?lang=fr

La place des femmes dans nos enseignements :

http://www.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/jcms/c\_69587/fr/la-place-des-femmes-dans-nos-enseignements

Site de la revue: Clio. Histoire, femmes et société :

http://clio.revues.org

Site du Laboratoire interuniversitaire en Etudes Genre, avec la présentation de la revue Nouvelles questions

féministes: www2.unil.ch/liege

Mnémosyne, Association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre :

http://www.mnemosyne.asso.fr/

Les femmes dans la Révolution française :

http://www.histoire-image.org/site/rech/album.php?album=17369

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF ou CEDAW) :

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c0\_108.html

Committee on the Elimination of Discrimination against Women

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/index.htm

UNIFEM, fond de développement pour les femmes de l'ONU :

http://www.unifem.org/

WOMEN WATCH réseau interagences pour l'égalité et les questions de genre de l'ONU :

http://www.un.org/womenwatch/

Conférence mondiale des femmes de

Pékin 1995: http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/

## Politiques et administrations, Suisse et Genève

Commission fédérale pour les guestions féminines

http://www.frauenkommission.ch/http://www.frauenkommission.ch/

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

http://www.equality-office.ch/

Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes

http://www.equality.ch/

Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme du canton de Genève

http://www.geneve.ch/egalite/welcome.asp

## Communauté internationale

Unifem, fonds internationale de l'ONU pour les femmes www.unifem.org

# Organismes d'État

Conseil de l'Europe, Egalité entre les femmes et les hommes :

http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/default\_fr.asp

#### **GLOSSAIRE**

Parmi les multiples sources utilisées pour élaborer ce glossaire il y a :

Le féminisme change-t-il nos vies ?, ss direc. Delphine Gardey, Ed. textuel, 2011,

**Introduction aux études sur le genre**, Coll, Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard, De Boeck 2012.

Lorena Parini, Le système de genre, introduction aux concepts et théories, ed. seismo, 2006.

Joan W. Scott, de l'utilité du genre, Fayard, 2012.

Martine Chaponnière, Sylvia Ricci Lempen, **Tu vois le genre ? Débats féministes contemporains**, d'en bas et fond. Emilie Gourd, 2012

A quoi joues-tu ? Programme communautaire\_pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes :

http://www.ficemea.org/aquoijouestu/fr/glossaire/index.htm

Lucides ensemble contre toutes les discriminations :

http://www.lucide-contre-toutes-les-discriminations.org/publications/livret.jeunes.sante.pdf La rédaction, « Ce que le tournant postmoderne a fait au féminisme », revue Agone, 43, 2010,

http://revueagone.revues.org/902

Etc..

#### Androcentré

Se dit d'un énoncé, d'une posture, d'une perception, d'une vision du monde exprimés par des hommes ou des femmes, à partir de l'expérience sociale et politique des hommes uniquement et qui rend invisible celle des femmes. (substantif : androcentrisme)

## Auto-discrimination (ou procédure d'évitement)

Il s'agit de comportements que des individus adoptent, contre leur gré, pour ne pas s'exposer à des pratiques discriminatoires : par exemple, une fille va éviter de sortir seule dans la rue pour ne pas se faire « embêter » par des garçons - un garçon ne va pas oser dire qu'il aimerait être puériculteur à ses copains de classe parce qu'il pressent qu'ils vont se moquer.

Phénomène subtil, l'auto-discrimination est une restriction de liberté qu'on s'impose à soi-même, consciemment ou inconsciemment pour éviter de se mettre dans une situation difficile à vivre qui sera source de souffrance : le jugement négatif des autres sur ces choix personnels.

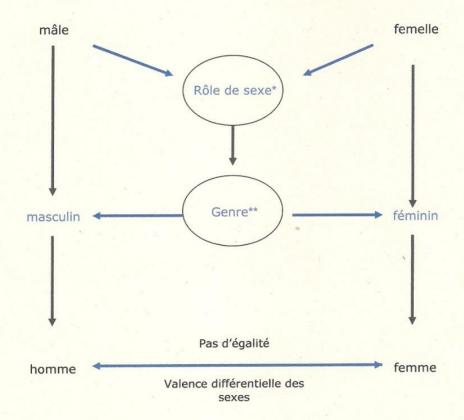
## Care

La notion de care comprend l'ensemble des services d'aide et de soins à la personne, que ce soit en direction des enfants, des handicapé-e-s, des personnes malades, des personnes âgées, etc. Le mot « care » recouvre à la fois l'idée de soin, de sollicitude, et l'idée de responsabilité, de prise en charge. C'est pourquoi il est devenu courant d'utiliser cet anglicisme dans la littérature en français.

## **Construction sociale**

Courant de la sociologie contemporaine qui envisage la réalité sociale et les phénomènes sociaux comme étant « construits », c'est-à-dire créés, institutionnalisés et, par la suite, transformés en traditions. L'environnement social conditionne les modes de pensée, le sens qu'on donne (subjectif) aux éléments qu'on observe (objectif) ; on parle parfois de « réalité socialement construite» : la réalité est « re-produite » par les personnes qui agissent en fonction de leur interprétation et de leur connaissance (qu'elle soit consciente ou non) de celle-ci. Elles interprètent les «objets» avec un prisme socio-culturel dominant à un moment donné, ces visions sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps.

# Schéma de la construction sociale des genres



\*Les rôles de sexe sont différents dans le temps et l'espace. Exemple : le masculin ne se décline pas selon les mêmes codes à la cour de Louis XIV ou à Paris en 2010.

\*\*Genre : appropriation que le sujet se fait des normes qui lui sont prescrites et son degré d'adhésion ou de transgression à la grammaire des genres. Exemple : les femmes ne sont pas toutes pareilles, les déclinaisons varient comme un curseur entre le féminin et le masculin. Certaines intègrent les normes féminines à l'extrême (hyper sexualisées, talons aiguilles, maquillage etc.), d'autres à l'autre extrême se revêtent de tous les attributs masculins gommant ainsi toute féminité et entre les deux extrêmes toutes les variations. Idem pour les hommes. A noter que transgresser la norme conduit au mépris voir à l'exclusion notamment quand il s'agit d'un homme : opter pour le féminin c'est déchoir de sa condition d'homme !

## **Complémentarité**, (voire valence différentielle des sexes)

On nous fait souvent " l'éloge de la différence ".On nous dit : " on peut être différents mais égaux, les deux sexes sont complémentaires ! ". Bien sûr qu'on peut être différents mais égaux ; c'est le principe même de la démocratie et des droits de l'Homme. Tous les êtres humains sont différents, et tous sont (ou devraient être) égaux. Ce qui cloche ici, c'est que les différences sont imposées à la naissance : du simple fait d'être né fille ou garçon, on vous attribue des rôles différents, non pas en fonction de vos talents ou de vos choix personnels, mais en fonction de votre sexe. Bref, il ne s'agit pas ici de différences entre les personnes, mais de différences entre les devoirs, les responsabilités et les droits, différences assignées en fonction d'une particularité anatomique. On n'est pas loin du racisme...

De plus, ces différences ne sont pas anodines, elles sont hiérarchisées : on voit très bien de quel côté se situent le pouvoir et les richesses, les tâches les plus prestigieuses et les plus valorisantes, les signes extérieurs les mieux considérés par la société, les traits de caractère les plus appréciés.

Quant à la complémentarité, elle mérite le même sort : si complémentarité il doit y avoir entre les personnes, elle ne peut pas être déterminée à la naissance et en fonction du sexe. Ou alors cessons de parler d'égale dignité de tous les êtres humains.

#### Discrimination

La discrimination désigne tout acte qui, volontairement ou involontairement, exclut, limite les possibilités ou, au contraire, donne la préférence, à certaines personnes pour des motifs illicites tels que le sexe, l'âge, la couleur de la peau, l'état civil, la taille, l'orientation sexuelle, la religion, les convictions politiques, la condition sociale, ...
La discrimination a pour effet de détruire ou de compromettre le droit à l'égalité d'une personne dans l'exercice de ses droits et libertés.

A un niveau individuel : les pratiques discriminatoires nient les particularités personne en lui conférant les attributs supposés d'un de ses groupes (par exemple : c'est un gros, donc il est ...). Les stéréotypes sont à l'origine des discriminations.

A un niveau collectif : la discrimination est identifiée comme une réduction arbitraire des droits, contraire à l'égalité en droit, et induit une dévalorisation de groupes d'humains ou au contraire une survalorisation d'autres groupes.

Discrimination directe : lorsqu'une personne est traitée moins favorablement qu'une autre dans une situation comparable en raison de son sexe, de son origine ethnique, de sa couleur, de sa religion ou de ses convictions, de son handicap, de son âge, de son orientation sexuelle,....

Par exemple : un artisan qui refuse d'embaucher une femme qualifiée en plomberie au seul motif de son sexe, facteur qui pourrait, selon lui, lui faire perdre de la clientèle, se rend coupable d'une discrimination directe.

Discrimination indirecte : lorsque l'application d'une règle, apparemment neutre, entraîne, dans les faits, un désavantage particulier pour des personnes ayant en commun une même caractéristique réelle ou supposée (sexe, âge, origine, ...). En général, elle est prouvée par une analyse statistique (analyse des caractéristiques des personnes recrutées sur un an dans une entreprise, par exemple).

# **Domination masculine**

Pouvoir exercé par les hommes sur les femmes. Le titre de l'ouvrage de Pierre Bourdieu, en 1998, a popularisé une expression, venant d'une tradition marxiste, plus facilement utilisée en anthropologie et en sociologie qu'en histoire, et dont les origines, dans la pensée féministe, irritaient les partisans d'un vocabulaire supposé neutre. Avant les années 1990, il était plus facile de désigner les effets de la domination masculine —l'oppression, l'infériorisation, l'exploitation des femmes- que la domination elle-même : le mot patriarcat, utilisé au sens commun et non au sens savant des ethnologues, était peu employé. Le succès récent de l'expression est aussi lié au changement de perspective qu'implique le concept de genre, qui invite à pousser l'investigation du côté des hommes, des effets de leur pouvoir, quitte à les voir, à l'instar de Pierre Bourdieu, comme des « dominés par leur domination ». Explication de la domination par Boudieu : <a href="http://www.dailymotion.com/video/x4vy0y\_bourdieu-la-domination-masculine\_news?search\_algo=2#.UPOLUGeJdSE">http://www.dailymotion.com/video/x4vy0y\_bourdieu-la-domination-masculine\_news?search\_algo=2#.UPOLUGeJdSE</a>

### **Egalité**

On entend par égalité l'égale visibilité, autonomie, responsabilité et participation des deux sexes à/dans toutes les sphères de la vie publique et privée.

Le concept d'égalité entre les sexes, hors de toute référence aux différences liées au sexe, s'oppose simplement au concept d'inégalité entre les sexes, c'est-à-dire aux disparités des conditions de vie des femmes et des hommes. Il soutient le principe d'une totale participation des femmes et des hommes à la vie en société.

Depuis longtemps - et c'est encore souvent le cas - l'égalité des sexes a été définie en Europe comme le fait de fournir aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes, des droits égaux *de jure*, des opportunités égales, des conditions et des traitements égaux dans toutes les sphères de la vie et tous les domaines sociaux.

Nous reconnaissons cependant de nos jours qu'une égalité de droits (*de jure*) ne mène pas nécessairement à une égalité de fait (*de facto*).

### **FéministeS**

Au nom de la Raison, de la Justice, du Droit ou au nom d'une égalité divine, mais aussi, quand il s'agissait de femmes, au nom de leur propre expérience, les féministes ont réfuté les discours sur l'infériorité et la faiblesse des femmes pour prôner "égalité des sexes. C'est l'égalité de nature qu'il fallait tout d'abord démontrer face aux croyances populaires comme aux théories savantes, médicales notamment. François Poullain de la Barre dans son ouvrage *De l'Egalité des deux sexes* (1673) concluait déjà de sa démonstration l'égalité de compétence et évoquait l'accès à la prêtrise et à la fonction militaire, mais il ne s'agissait alors que d'une démonstration théorique. Pour le féminisme politique qui émerge avec la Révolution française, il s'agit d'appliquer le principe d'égalité dans la loi et dans la société pour permettre aux femmes 'accéder aux même libertés que les hommes, dans des domaines plus ou moins étendus et à plus ou moins long terme. Le concept d'égalité des sexes s'entend comme un principe d'équivalence de valeur mais les options divergent quant aux incidences possibles sur les rôles et les fonctions de chaque sexe, sur les définitions du féminin et du masculin.

## Différencialistes (ou essentialistes)

Les «différentialistes » estiment que les femmes sont différentes des hommes par nature/essence et que le féminisme doit revendiquer une valorisation des spécificités féminines afin qu'elles soient mises sur pied d'égalité avec les spécificités masculines. Ici, l'oppression des femmes est due à la dévalorisation de leurs aptitudes «naturelles». En revendiquant l'existence d'une identité féminine et sa revalorisation, les théories différentialistes tendent à naturaliser les différences entre hommes et femmes.

## **Universalistes (ou constructivistes)**

Les «universalistes» postulent que les rôles attribués aux femmes et aux hommes n'ont rien de «naturels», ils ne découlent pas de leurs différences morphologiques, mais sont le fruit d'une construction sociale. Cette approche considère donc que tous les êtres humains sont des individus égaux, et que leurs différences de sexe, comme de race ou de langue, sont insignifiantes. Elles prennent de l'importance dès le moment où elles sont structurées par un rapport de pouvoir. « On ne naît pas femme, on le devient » (Beauvoir, 1949), et on le devient à partir de la domination exercée par les hommes sur les femmes.

# **Postmodernistes**

Le féminisme dit «postmoderniste» implique le dépassement des catégories hommes et femmes, il critique la logique binaire, le sexe en tant qu'identité sociale ou morphologique n'est plus déterminant, il est «trouble» (Butler, 1990)

## Genre

Au départ, le genre c'est le sexe social par opposition au sexe biologique, un sexe social construit (voir schéma de la construction sociale des genres). C'est l'ensemble des rôles et des normes attendues (différentes selon l'espace et le temps) par une société, attribuées à l'un et l'autre sexe et auxquelles chacun-e se conforme (ou transgresse) et que l'on peut résumer par la célèbre formule de Simone de Beauvoir : « On ne naît pas femme (ou homme), on le devient».

Par extension le genre est aussi un concept, un outil d'analyse. Il permet de penser, analyser, et déconstruire les rapports sociaux de sexes, aussi appelé le système genre. Ces rapports sociaux, fondés sur la création d'une

opposition binaire (féminin/masculin) avec une valorisation systématique du masculin au détriment du féminin (les tâches, les fonctions et les valeurs qui sont attribuées aux hommes sont supérieures à celles que l'on associe aux femmes), donnent à voir des rapports de pouvoir, de domination des hommes sur les femmes, qui sanctionnent les déviances de genre («hommes efféminés», des «femmes masculines», toutes les personnes LGBT, lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres).

### Les études genre

Les études de genre ouvrent un vaste champ de recherche. Les questions afférant à la construction « genrée » et aux rapports sociaux de sexe traversent en effet tous les champs du savoir et de la pensée. Elles concernent un très grand nombre de pratiques sociales et culturelles, et s'expriment dans des productions artistiques et symboliques diverses. Aussi leur traitement requiert-il la collaboration de savoirs et d'approches disciplinaires multiples. Les études de genre sont parmi les rares qui soient "nées" en SHS et se soient ensuite étendues aux autres champs de recherche. Cela tient en partie au fait qu'elles se sont tout de suite développées dans l'interdisciplinarité. Elles ont contribué au rapprochement innovant de plusieurs disciplines (par exemple le droit et la sociologie, l'éthique et la géographie, l'art et la science politique) et à l'ouverture des disciplines SHS les unes aux autres. Elles ont favorisé l'émergence d'interactions nouvelles entre les SHS et les disciplines des autres secteurs scientifiques de la recherche. L'interdisciplinarité constitue donc à la fois un préalable théorique et un horizon des recherches dans ce domaine. Sa conception et sa mise en œuvre posent cependant des questions théoriques, méthodologiques, pédagogiques et institutionnels multiples.

#### Genré

Qui est le produit du genre, a des effets en termes de genre, intègre une dimension de genre.

### Hétéronormé

Se dit d'un comportement, d'une pensée, d'un discours qui a pour effet de véhiculer, de défendre et d'imposer la norme hétérosexuelle comme seule sexualité légitime ou comme étant préférable à d'autres formes de sexualité (homosexuelle, bisexuelle, asexuelle, etc.)

(Substantif: hétéronormativité; corollaire: homophobie)

## Identité sexuée

Ensemble des éléments physiques, psychologiques, sociaux, moraux etc. par lesquels un individu admet son appartenance à l'un ou l'autre genre, le degré d'adhésion étant fort variable et plus ou moins conscient.

La prise de conscience de soi en tant que garçon ou fille ainsi que l'adhésion aux rôles et aux valeurs qui s'y rattachent constituent l'une des bases de la construction individuelle et sociale. Devenir un individu sexué fait partie intégrante de la construction identitaire, c'est une réalité individuelle, une conviction intime, mais aussi une réalité sociale, c'est adhérer à des rôles spécifiques établis culturellement.

Appartenir à l'un des deux groupes-sexe, c'est intérioriser les attitudes, les réactions, d'autrui par rapport à son propre sexe. Devenir un enfant sexué implique alors pour l'enfant de se conformer aux rôles définis culturellement et attendus de lui.

## Identité psychosexuelle

Image psychique que la personne a d'elle-même, indépendamment de la morphologie, des pratiques ou orientations sexuées et du sexe civil. Le transsexualisme traduit une discordance subjective, se penser et se sentir une femme dans un corps d'homme ou inversement.

#### Identité sexuelle

Ensemble des comportements, des actes, des goûts par lesquels l'individu manifeste son orientation sexuelle (hétérosexualité, homosexualité, bisexualité...).

#### Intériorisation

Enfants, nous comprenons vite les rôles et attitudes que la « société » (et donc notre entourage) nous a attribués du fait de notre sexe. Ces rôles sexués correspondent à des « modèles » auxquels on se conforme, ils construisent l'image que nous avons des femmes et des hommes. Nos décisions sont conditionnées, sous la domination inconsciente de ces modèles de référence, au détriment parfois de nos véritables goûts, plaisirs ou aspirations individuelles.

Il est difficile de se déprendre de ce conditionnement pour affirmer ses propres volontés en toute liberté, cela nécessite une démarche de critiques permanentes des « vérités toutes faites » (les stéréotypes) dont nous avons hérités au travers de notre éducation.

### Masculinisme (ou hoministes ou homistes)

Le masculinisme est l'ensemble des idées qui défendent la position dominante des hommes dans la société et les privilèges qui y sont associés. Il combat toute idée d'égalité entre les hommes et les femmes.

Il réaffirme les différences culturelles les plus archaïques entre hommes et femmes qu'il justifie par des arguments biologiques. Il affirme la primauté du père sur la mère, de l'homme sur la femme. Il tend à nier ou parfois justifier la violence conjugale en culpabilisant les victimes.

Le masculinisme, dit aussi antiféminisme, est souvent considéré comme idéologie réactionnaire, donc classée à droite ou parfois à l'extrême-droite.

Les injustices systémiques dont les hommes seraient victimes de la part du système judiciaire (dans les cas de violence conjugale par ex) seraient le fruit d'un «véritable complot» assimilé à la persécution des juifs par les nazis (Georges Dupuy).

#### Mixité

Caractère de ce qui est mélangé, composé d'éléments de nature différente. Qui comprend des personnes des deux sexes. La mixité scolaire s'applique à tous les aspects de l'institution (élèves, personnel, locaux, contenus enseignés ...). La philosophe Geneviève Fraisse considère qu'un groupe peut être dit mixte si la représentativité d'une des deux groupes a au moins atteint le seuil de 30%.

La mixité serait la terminologie la plus souvent utilisée car elle apparaît la plus simple à mettre en oeuvre. L'école serait le premier lieu historique de la mixité mais encore dans un temps récent, le vingtième siècle. La séparation des sexes a construit et continue de construire nos sociétés. Cette séparation reposant uniquement sur une représentation forte de la différence biologique des sexes. Pendant longtemps l'instruction fut considérée comme inutile, voire néfaste, pour les filles. Cette discrimination se produit encore aujourd'hui insidieusement dans certains pays et plus odieusement dans d'autres. La mixité revêt au moins trois dimensions, les programmes, l'espace, le corps enseignant, qui n'évoluent pas au même rythme.

Des interrogations surgissent quant aux conditions de la mixité scolaire : les orientations respectives des un-es et des autres demeurent fortement sexuées, le caractère sexué des programmes et des méthodes, la question de l'éducation sexuelle, celle de la violence...

# Naturalisation (ou essentialisation)

On parle de « naturalisation » d'un fait social (comme la pauvreté, l'inégalité des sexes, le racisme, etc.), lorsque des différences observées entre des individus et pouvant être expliquées par des facteurs sociaux et culturels sont renvoyés à une différence de nature (biologique ou divine par exemple). Naturaliser un fait social a une fonction politique, dans la mesure où cela tend à le présenter comme un donné une fois pour toutes, comme immuable et donc comme non modifiable, avec pour conséquence de légitimer les différences et les inégalités, et donc de justifier le statu quo. Dénaturaliser ces différences postulées comme naturelles revient à les faire entrer dans la culture, dans l'histoire, et donc dans l'ordre du politique : « ce que la culture a fait, la culture peut le défaire ».

#### **Patriarcat**

Littéralement et traditionnellement, le patriarcat est une forme d'organisation familiale qui garantit le pouvoir des pères sur les femmes et les enfants. Dans son acceptation sociologique, le patriarcat est plus largement une forme d'organisation sociale fondée sur la hiérarchie des sexes et qui assure la domination des hommes sur les femmes dans les différentes sphères de la vie économique et politique.

# Plafond de verre

Expression imagée pour désigner le seuil réel bien qu'invisible auquel les femmes se heurtent lors de leur ascension dans leur carrière professionnelle. Elles gravissent plus difficilement l'échelle sociale que leurs collègues masculins, à compétences et diplômes équivalents. Il s'agit d'un phénomène de hiérarchisation sensible même dans le secteur extrêmement féminisé et public de l'enseignement. On parle aussi de phénomène de déperdition ou aussi de sol de plomb.

## Queer

Terme injurieux d'origine anglo-saxonne dont se sont emparés les théoriciens du genre afin de désigner les courants de pensée qui dénoncent la normativité et la classification des identités sexuées et sexuelles. La pensée queer préconise la subversion des identités.

## Rapports sociaux de sexe (voir genre et construction sociale des genres)

La dimension que désigne le « genre » est pensée en France bien avant que ne soit adopté le mot. En 1949, dans *Le Deuxième Sexe*, Simone de Beauvoir y affirme : « On ne naît pas femme, on le devient. » Autrement dit, le sexe n'est pas une donnée naturelle, déterminée à la naissance, mais il est construit par l'éducation, elle-même prise dans les codes sociaux en vigueur. C'est cela le genre, même si le mot, en tant que tel, n'est employé pour la première fois qu'en 1968 par Robert Stoller, psychiatre américain, qui travaille sur l'intersexualité, c'est-à-dire sur les anomalies de développement du sexe biologique. On différenciera donc le *sexe biologique* du *sexe social*, autrement dit du *genre*. Au cours des années 1960 et 1970, des historiennes, des anthropologues et des sociologues travaillent sur les différences de sexe et l'apprentissage des rôles sexués. Ce dernier requiert une éducation constante, faite d'attitudes et de comportements sociaux conformes au sexe biologique. En fait, chacun et chacune connaît, dans sa culture, les rôles associés à son sexe. Ces rôles sexués sont le plus souvent abordés par le biais des stéréotypes sexuels de la masculinité et de la féminité.

En s'inspirant – y compris de façon critique – de ces recherches, les féministes matérialistes ont montré que le genre est socialement et culturellement construit dans un rapport de domination des hommes sur les femmes. C'est cette hiérarchie qui induit la division sociale des rôles entre hommes et femmes ; si cette division n'existait pas, ce qu'on appelle le sexe ne serait pas perçu comme aussi important mais comme une différence physique parmi d'autres. Si les rapports de sexe comportent des variables se manifestant à travers les diverses périodes de l'histoire et les diverses cultures, ils comportent un invariant : celui de la domination masculine systématique et omniprésente, les féministes matérialistes ont renouvelé le concept de *patriarcat*.<sup>38</sup>

# Répartition sexuée des tâches

La répartition des tâches selon le sexe renvoie aux tâches exécutées en général par les femmes et les hommes au sein de la collectivité ou à la maison.

Des facteurs tels que l'éducation, la technologie, les changements économiques, et les crises soudaines que sont les guerres ou les famines, modifient les rôles féminins et masculins de même que la répartition des tâches. Un examen de la répartition des tâches selon le sexe montre clairement l'interdépendance du travail effectué entre les femmes et les hommes et démontrent que ce sont les femmes qui exécutent la plus grande partie des tâches non rémunérées à la maison et au sein de la collectivité.

<sup>38</sup> La rédaction, « Ce que le tournant postmoderne a fait au féminisme », revue Agone, 43 | 2010, [En ligne], mis en ligne le 18 juin 2010. URL : http://revueagone.revues.org/902. Consulté le 20 janvier 2013.

## Représentations sociales

Elles sont des créations individuelles et collectives. Cette forme de « connaissance pratique » permet la maîtrise de l'environnement, la compréhension et l'explication des faits. C'est un acte de penser socialement élaboré qui aboutit au partage d'un système de codage du réel, d'un système de références qui permet à chacun d'interpréter les faits, d'appréhender le monde, de les classer.

# Rôles sexués ou rôles sociaux de sexe

Fonction assignée à quelqu'un, comportement qu'il est convenu d'attendre de sa part. Règles comportementales auxquelles chaque personne est invitée à se conformer par la société du fait de son appartenance à l'un ou l'autre sexe. Ces normes collectives sont clairement énoncées ou implicites. Elles

s'étendent à la sphère publique comme à la sphère privée.. Les rôles de sexe sont culturels ; ils varient en fonction de l'espace géographique et de la période historique (voir stéréotypes de sexe).

#### Sexe

Ensemble des caractères et fonctions biologiques qui distinguent le mâle de la femelle. Les récentes recherches génétiques montrent les limites du binarisme.

Contrairement aux idées reçues sur l'évidence de ce qu'est le sexe (masculin ou féminin), l'histoire montre l'évolution des perceptions du sexe biologique. Après Yvonne Knibiehler qui a mis au jour le discours des médecins de la fin du XVIIIème siècle sur la nature féminine, Thomas Laqueur a souligné que la forte différenciation des deux sexes est une invention récente: on passe alors du modèle unisexe hiérarchique, où les femmes sont des hommes imparfaits (modèle analogique et inscrit dans une médecine humorale, selon les conceptions d'Hippocrate et Galien), à une dualité inscrite dans l'anatomie et la physiologie. Cette naturalisation tardive de la différence des sexes, qui montre que le genre (comme construction sociale et culturelle) peut précéder le sexe, est renforcée par l'essor au XIXème siècle de l'anthropologie physique et de la psychiatrie et conforte l'oppression des femmes. Dans la culture occidentale, le sexe - défini par des évidences anatomiques - doit correspondre au genre et inversement. Beaucoup de questions se posent cependant à l'historien-ne sur la datation et les causes de ce tournant culturel, comme sur les hiatus entre représentations savantes et les identités collectives et individuelles de sexe et de genre.

## Sexisme

Ensemble de croyances, de valeurs, d'attitudes qui, fondé sur des modèles stéréotypés et intériorisés, divise rôles, habiletés, champs d'intérêt et comportements selon le sexe, ce qui a pour effet de limiter le développement de l'individu sur les plans personnel, affectif, professionnel et social.

L'un des effets principaux est la discrimination envers les femmes et l'aliénation des deux sexes.

### Socialisation différenciée

Processus par lequel une personne apprend et intériorise tout au long de sa vie les éléments socio-culturels de son milieu, les intègre à la structure de sa personnalité sous l'influence d'expériences et d'agents sociaux significatifs et par là s'adapte à l'environnement social où elle doit vivre. Ensemble des moyens par lesquels une société prescrit ou encourage auprès des filles et des garçons des comportements systématiquement différenciés de telle sorte qu'ils et elles intériorisent progressivement des rôles sexués distincts et en viennent à considérer qu'ils leur sont naturels.

## Stéréotype

Ensemble de croyances concernant les caractéristiques que partagent un groupe de gens.

C'est une idée ou une image toute faite qu'on se fait d'un groupe social, une simplification abusive de traits de caractère réels ou supposés de ce groupe (« les » jeunes, « les » paysans, « les » blondes, …). Cette image ignore le caractère unique de tout être humain en lui attribuant d'office les caractéristiques supposées de ce groupe. Par exemple : « les jeunes n'aiment pas le travail », « les noirs courent vite ». L'usage du stéréotype revient à économiser la réflexion : l'opinion sur autrui n'est pas basée sur la connaissance de l'autre, mais sur des généralisations, l'opinion est basée sur des a priori et des représentations. C'est un « prêt-à-penser ».

Les stéréotypes sont le plus souvent négatifs, dans ce cas, ils affirment une supériorité d'un groupe par rapport à un autre. Par exemple : « les roux ne sentent pas bon», « les femmes conduisent mal ». Nous héritons des stéréotypes par notre éducation et nous les transmettons, sans nous en rendre compte. Ils font partie intégrante de notre façon de penser, on les « intériorise », c'est à dire qu'on fait, on pense et on agit comme si c'était vrai, sans les remettre en cause. Ils peuvent donner naissance à des comportements extrêmes comme le racisme, le sexisme ou l'homophobie.

# Valence différentielle des sexes

Place différente occupée par les deux sexes sur une échelle des valeurs, et qui trouve son origine selon Françoise Héritier dans la volonté qu'ont les hommes de reprendre aux femmes la capacité de contrôle sur la reproduction.

# **TABLE DES MATIERES**

CONSTATS	2
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	3
PREAMBULE	4
I. TOUS LES HOMMES NAISSENT LIBRES ET EGAUX	5
INTRODUCTION	5
EN SAVOIR PLUS	7
DOSSIER	8
Document 1:	
Document 2	8
Document 3	8
Document 4	9
Document 5	9
Document 6	9
Document 7	9
Document 8	10
PISTES D'EXPLOITATION	10
II. POURQUOI LES HOMMES SONT PLUS EGAUX QUE LES FEMMES	11
INTRODUCTION	11
EN SAVOIR PLUS	
DOSSIER	13
Document 1	13
Document 2	14
Document 3	14
Document 4	16
Document 5	16
Document 6	18
Document 7	20
Document 8	21
Document 9	22
Document 10	22
Document 11	
Document 12	26
Document 13	27
Document 14	27
Document 15	27
Document 16	27
Document 17	27
Document 18	28
Document 19	28
Documents 20	28
PISTES D'EXPLOITATION	29
III. POUR QUE LES FEMMES NAISSENT AUSSI LIBRES ET EGALESQUE LES HOMMES	
INTRODUCTION	
EN SAVOIR PLUS	
DOSSIER	
DISCRIMINATIONS : CONSTATS	
Document 1	33

Document 2	34
Document 3	35
Document 4	38
Document 5	42
Document 7	45
Document 8	51
SEXISME DU LANGAGE	61
Document 9	61
Document 10	62
DISCOURS « SCIENTIFIQUES» NATURALISANT, ESSENTIALISANT ET LEURS CRITIQUES	66
Document 11 :	66
Document 12	67
Document 13	67
Document 14	69
Document 15	70
Document 16	70
Document 17	71
PISTES D'EXPLOITATION	73
DISCRIMINATIONS : CONSTATS	73
REPERAGE DE STEREOTYPES	73
SEXISME DE LA LANGUE	73
DISCOURS « SCIENTIFIQUES » NATURALISANT, ESSENTIALISANT ET LEURS CRITIQUES	73
QUELQUES REPERES BIBLIOGRAPHIQUES	74
GLOSSAIRE	76
TABLE DES MATIERES	85